TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9491

22 PAGES

— SAMEDI 26 JUILLET 1975

M. Ford subit un sévère échec au Congrès [su]r les ventes d'armes à la Turquie

LIRE PAGE 4.



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 22 pes. ; Grande-Bretagne, 16 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,90 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 15

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

[BUL]LETIN DE L'ÉTRANGER

[LA] COOPÉRATION [fr]anco-saoudienne

[De]ux tête-à-tête et trois dé[jeune]rs (dont un petit) avec [M. G]iscard d'Estaing ; des séries [d'ent]retiens tant particuliers [qu'« é]largis » avec MM. Chirac, [Pon]iatowski, Sauvagnargues, [Fourc]ade, Ségard ; la signature [d'un] accord de coopération en [matiè]re énergétique, industrielle [et co]mmerciale ; la création d'une [comm]ission mixte et l'annonce de [consu]ltations politiques réguliè[res :]les quatre journées parisien[nes d]e l'émir Fahd ont été bien [rempl]ies. Prince héritier et vice-[prési]dent du conseil d'Arabie [Saoud]ite, l'émir, pour n'être pas [chef d]'État, n'en est pas moins [la pr]incipale personnalité politi[que s]aoudienne après son frère [Khale]d, qui est à la fois roi et [chef] du gouvernement.

[Dis]posant d'autant de ressour[ces q]ue de besoins, riche en pé[trole] et tenue de faire appel à [l'étra]nger pour son équipement [et sa] technologie, l'Arabie Saou[dite e]st un partenaire économique [...] La France avait d'autant [moins] de raisons de la bouder [que l]es relations entre les deux [pays] ont toujours été amicales. [On] ne s'étonnera donc pas que [dans] le communiqué final Paris [et Rya]d se félicitent « de l'excel[lence] de leurs relations dans tous [les do]maines » et « de la conver[gence] de leurs vues », ni que le [prince] Fahd ait dit combien les [pays a]rabes et l'Islam « appré[cient] les positions prises par la [Franc]e en faveur du droit, de la [justic]e et de la paix au Moyen-[Orient] ».

[Les] dernières heures de la visite [ont c]ependant été troublées par [une « f]uite » laissant entendre que [l'Ara]bie Saoudite était disposée à [accor]der à la France un prêt de [...] de 5 milliards de francs ». [Te]nue de « source autorisée », [cette] tractation n'en était pas [moin]s aussitôt confirmée par [M. F]ourcade (qui se trouvait en [provin]ce). Le ministre de l'éco[nomie] et des finances précisa [même] que le prêt saoudien serait [de] 8 milliards. En fait, comme [nous] l'indiquions hier, la négo[ciatio]n est en bonne voie mais [n'est] pas achevée. Une annonce [préma]turée risque-t-elle de faire [capo]ter l'opération ? Pareille mé[saven]ture a des précédents, et [l'on] se souvient qu'un très gros [contr]at pétrolier dont la négocia[tion] avait été commencée l'an [derni]er est tombée dans les ou[bliett]es diplomatiques.

[C'e]st que la politique d'entente [franc]o-saoudienne et, plus géné[ralem]ent, franco-arabe a beau[coup] d'adversaires. Les Israéliens, [...] longtemps qu'ils sont en [guerr]e, ne peuvent évidemment [pas] la considérer d'un bon œil. [L]es Américains n'apprécient [guère] cette intrusion d'un tiers [quelq]ue peu turbulent dans un [doma]ine qui était, jusqu'à une date [récen]te, leur chasse gardée.

[Ce]pendant, les protestations [qu'av]aient soulevées en 1974 les [trava]ux d'approche de la France [et de] l'Arabie Saoudite ne se sont [pas] renouvelées cette année. La [Fran]ce n'est plus accusée de [prati]quer le « chacun pour soi » [ou d'o]ublier ni de troubler à plaisir [le je]u difficile de M. Kissinger.

[Ce] relatif apaisement vient [d'abo]rd de ce qu'aujourd'hui tout [le m]onde joue son propre jeu — [des p]ays comme l'Allemagne fédé[rale] et les États-Unis le font avec [une] efficacité que le gouverne[men]t français leur envie. Il vient [aussi] de ce que des structures [inter]nationales sont amorcées [pour] substituer aux rivalités et à [la] « foire d'empoigne » actuelle [une] coopération organisée. À [Roma]e, du 22 au 24 juillet, le dia[logu]e euro-arabe a franchi un pas [et s]'est engagé sur le terrain [écono]mique ; un nouveau rendez-[vous] a été pris pour novembre. [Dan]s un cadre plus large, malgré [l'éch]ec du printemps dernier, [l'esp]oir de nouer, à l'initiative de [la F]rance, un dialogue Nord-Sud [sur] l'ensemble des produits de [base] et sur le développement se [préc]ise.

[L']entente entre ceux qui détien[nen]t la technologie moderne et [ceux] qui en ont besoin, entre ceux [qui] possèdent le pétrole et les [mat]ières premières et ceux qui [les] utilisent, est dans la nature [des] choses. C'est la seule issue [pou]r éviter une confrontation [Nor]d-Sud.

[(Lir]e nos informations page 3.)

DESTINÉE À ARBITRER LA CRISE

L'assemblée générale du M. F. A. s'est ouverte à Lisbonne dans une atmosphère tendue

L'impasse semble totale à Lisbonne, où la formation d'un nouveau gouvernement, constamment différée depuis une semaine, est manifestement liée à l'issue du conflit, de plus en plus aigu, entre les différentes tendances du M.F.A.

Les deux cent quarante officiers, sous-officiers et soldats de l'assemblée générale du Mouvement des forces armées dont la réunion a commencé, ce vendredi 25 juillet, au Centre de sociologie de la capitale, pourraient intervenir de manière décisive. Jeudi, « modérés » et « progressistes » se sont vivement affrontés au cours de la réunion des délégués de l'armée de terre qui préparaient l'assemblée générale. Les questions des discipline militaire » n'ont pas, semble-t-il, été seules abordées, contrairement à ce qu'avait déclaré le général Carlos Fabiao. Les « sympathies communistes » de certains membres du Conseil de la révolution ont été évoquées.

Le général Vasco Gonçalves, premier ministre, est en effet au centre de la crise. Il est soutenu énergiquement par les communistes et les formations de la gauche, mais son départ est réclamé avec insistance par le comité directeur du parti socialiste. Cependant, le P.C.P. semble sur la défensive. Mis en échec la semaine dernière à Porto et à Lisbonne, il réagit faiblement aux attaques contre ses permanences dans le nord du pays. Son hebdomadaire Avante, *parle à ce propos de* « plan concerté ». *La prochaine ouverture de la conférence d'Helsinki contribue évidemment à limiter sa liberté d'action.*

Mais la tactique adoptée par le comité directeur du P.S.P. suscite également des remous. Plusieurs personnalités auraient décidé de quitter les rangs du P.S.P. pour manifester leur désaccord avec M. Mario Soares, accusé de favoriser le regroupement de la droite. La crise interne encourage, d'autre part, l'extension du mouvement séparatiste aux Açores.

UNE UNITÉ QUI VOLE EN ÉCLATS

De notre correspondant

Lisbonne. — « *Rien à déclarer.* » Le porte-parole de l'armée de terre traverse rapidement le hall du Centre de sociologie militaire. Il est 23 h. 30, le jeudi 24 juillet. La réunion, houleuse, des délégués de l'armée de terre à l'assemblée du M.F.A. est terminée.

En d'autres circonstances, un texte anodin aurait camouflé les divergences. Mais cette fois la rupture est évidente. « *Le M.F.A. n'a pas surmonté les querelles partisanes* », conclut en privé un des responsables militaires. Ainsi, une assemblée convoquée pour prendre des mesures sur le « *renforcement de l'autorité révolutionnaire* » a en réalité abordé les thèmes politiques brûlants du moment.

L'unité du M.F.A. est sur le point de voler en éclats, et l'opposition entre « modérés » et « progressistes » a peut-être atteint un point de non-retour.

Premier incident au cours de la réunion : le capitaine Castro, mécontent de la manière dont se déroulent les débats au sein du Conseil de la révolution, offre sa démission de membre du Conseil. Il dénonce, en outre, « *certaines manœuvres* » qui empêcheraient le M.F.A. de « *jouer son rôle au-dessus des partis politiques* ». Réaction immédiate : les militaires présents ne sont pas d'accord. Ils demandent au capitaine Castro de rester à son poste. Considéré comme l'un des adversaires de la tendance communiste au Conseil de la révolution, ce dernier voit ainsi sa position renforcée par un véritable vote de confiance.

JOSÉ REBELO.

(Lire la suite page 4.)

LE « SOMMET » FRANCO-ALLEMAND

MM. Giscard d'Estaing et Schmidt cherchent à harmoniser leurs conceptions de la relance économique

Les mesures françaises ne seraient annoncées qu'en septembre

M. Giscard d'Estaing était attendu à Bonne vendredi 25 juillet à 19 h. 40. Pendant et après le dîner, il devait s'entretenir avec M. Schmidt qu'il rencontrera à nouveau samedi matin. Les ministres qui l'accompagnent, MM. Sauvagnargues, Fourcade, d'Ornano, Soisson et Rossi devront avoir de leur côté des conversations avec leurs collègues allemands. En fin de matinée, samedi, une séance plénière réunira les deux délégations.

Ce « sommet » est essentiellement consacré aux moyens de relancer l'économie, le président de la République française et le chancelier fédéral chercheront à harmoniser leurs conceptions. On pensait généralement que l'entretien resterait assez général car les situations de la France et de l'Allemagne sont très différentes et le dispositif français est loin d'être prêt ; M. Giscard d'Estaing, qui en est encore à consulter ministres et administrations, préfère, semble-t-il, présenter son plan au début de septembre, en même temps que le projet de budget pour 1976, afin de frapper « un grand coup psychologique ». (Lire en page 22 l'article de Gilbert Mathieu.)

Le « sommet » franco-allemand de ce week-end sera le plus court depuis que cette institution a été créée il y a douze ans. Il est vrai que MM. Schmidt et Giscard d'Estaing ont maintes autres occasions de se parler. Son objet en est limité mais important : la situation économique qui a déjà été longuement débattue à neuf, la semaine dernière à Bruxelles. Les gouvernements français et allemand, qui considèrent que leur entente est le moteur de la coopération européenne, veulent aller ensemble plus vite et plus loin que leurs partenaires.

Deux séries de problèmes sont posés : 1) que peut-on faire entre Européens ? ; 2) que peut-on faire avec les grands partenaires économiques de la Communauté ?

C'est aux mesures de relance interne que sera principalement consacré le « sommet » de Bonn. Le « conseil européen » de Bruxelles a « pris *acte de l'intention de certains États membres de prendre des mesures harmonisées afin d'éviter que la conjoncture ne se dégrade ultérieurement en automne* ». Ces États membres sont avant tout la France et la R.F.A.

MAURICE DELARUE.

(Lire la suite page 2.)

Après trois semaines d'enquête

L'énigme du meurtre de M. François Renaud demeure complète

Les assassins de M. François Renaud, juge d'instruction, tué le 3 juillet à Lyon, ne sont toujours pas identifiés, et il n'existe apparemment pas le moindre indice permettant d'expliquer avec certitude les raisons de ce meurtre.

De notre envoyé spécial

Lyon. — Trois semaines après la mort du juge d'instruction François Renaud, l'enquête n'a pas progressé du plus petit pas. Les policiers du service régional de P.J. de Lyon avouent qu'ils sont « dans le bleu » et passent leur temps à rédiger des notes à l'intention du ministre de l'intérieur réfutant une hypothèse après l'autre.

On a d'abord soupçonné des équipiers d'Edmond Vidal, chef du « gang des Lyonnais », d'avoir voulu venger leur chef emprisonné sur décision du juge Renaud, mais l'intérêt de Vidal est beaucoup plus d'attendre tranquillement la conclusion de l'affaire bénigne pour laquelle il est tombé : « *Vidal est accroché par une aile, mais il peut s'en tirer sans trop de problèmes. Alors pourquoi prendrait-il un tel risque ?* », remarque un vieux policier.

Quant à une vengeance touchant à la vie privée du magistrat, le décorum du meurtre (trois tueurs : deux exécutants, un « témoin », et une débauche de munitions) est trop conforme aux habitudes d'un certain milieu pour n'être qu'une simple mise en scène destinée à brouiller les pistes : en tout cas, il est absolument incroyable qu'aucun indice n'ait transpiré en trois semaines d'enquête. « *Je n'ai jamais vu une affaire où aussi peu d'éléments viennent à la connaissance des professionnels* », observe un grand avocat lyonnais.

Venant après d'autres dossiers insolubles, l'affaire Renaud ne peut se résumer à un événement isolé s'ajoutant à d'autres événements tout aussi fortuits : il existe une certaine logique dans la tourmente que connaît depuis quatre ans la ville de Lyon, seule de toutes les grandes villes françaises à n'avoir pas à sa tête une personnalité politique nationale.

Depuis 1957, année qui vit la fin de la tutelle d'Édouard Herriot, elle a remis son destin à une équipe de gestionnaires dépourvus d'ambition extra-locales : M. Louis Pradel n'avait-il pas lui-même annoncé, en 1959, qu'il ne briguerait jamais de mandat parlementaire ?

Ce manque d'ambition de l'équipe municipale a favorisé l'U.D.R. sur le plan de la représentation nationale. N'a-t-elle pas compté jusqu'à neuf députés sur les dix du département ? En ville même, l'U.D.R. en a encore aujourd'hui quatre sur cinq.

JAMES SARAZIN.

(Lire la suite page 14.)

Destin du juge unique

Après que le Conseil constitutionnel eut déclaré non conforme à la Constitution la disposition de la loi votée en juin dernier, qui instituait le juge unique en matière correctionnelle, le ministère de la justice a publié, jeudi 24 juillet, un communiqué pour préciser que le gouvernement pourrait « être amené à saisir le Parlement d'un nouveau projet de loi pour tenir compte du point de vue exprimé par le Conseil constitutionnel.

Le ministère tient à rappeler que, « dans la décision qui a été publiée au « Journal officiel », le Conseil constitutionnel n'a pas condamné en soi le jugement des affaires correctionnelles par un juge unique. Il a seulement estimé que le mécanisme de répartition des procédures, adopté par le Parlement, n'était pas conforme au principe constitutionnel de l'égalité des citoyens devant la loi et devant la justice ».

par ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG

Qu'on ne s'y trompe pas. Le Conseil constitutionnel n'a pas condamné le système du juge unique. Sa décision du 23 juillet est plus complexe.

En vérité, la loi votée par le Parlement et censurée par le Conseil — à la requête de soixante-neuf sénateurs de l'opposition — comporte une évidente maladresse. Elle confie, en matière correctionnelle, un choix discrétionnaire au président du tribunal de grande instance. A lui de décider si le tribunal correctionnel se composera de trois magistrats ou d'un seul.

Résultat : « *Des affaires de même nature pourraient être jugées par un tribunal collégial ou par un juge unique, selon la décision du président de la juridiction.* » C'est s'en remettre à quoi ? Au sentiment de ce dernier, à sa préférence, à sa conception de l'organisation judiciaire. Voire à l'état d'encombrement du rôle. La justice ne peut devenir un jeu de hasard. Avec ce risque : « *Des citoyens se trouvant dans des conditions semblables et poursuivis pour les mêmes infractions* » pourraient être « *jugés par des juridictions composées selon des règles différentes* ».

Pour un même délit, l'un comparaîtrait, ici, devant une instance collégiale, l'autre comparaîtrait, là, devant un magistrat unique. Et, d'un jour à l'autre, cela pourrait changer. Au gré du président.

Conférer à ce dernier un tel pouvoir d'option — si arbitraire — viole évidemment le principe d'égalité devant la justice, qui se déduit du principe d'égalité devant la loi proclamé par la Déclaration des droits de l'homme de 1789, à laquelle se réfère le préambule de notre Constitution.

Cela dit, la querelle n'est pas close. Ce que le Conseil a censuré — légitimement, en pleine fidélité à notre ordre constitutionnel, — c'est l'inégalité des citoyens devant la justice. Mais il n'a pas condamné, en soi, le système du juge unique. Si demain le Parlement lui-même — au lieu de déléguer sa compétence à chaque président de tribunal de grande instance — votait une nouvelle loi instituant directement le principe du juge unique en matière correctionnelle, on voit mal au nom de quoi le Conseil constitutionnel exercerait sa centure.

Cette loi-là n'enfreindrait pas l'égalité des citoyens devant le juge. Tous les prévenus poursuivis en correctionnelle pour les mêmes délits se trouveraient alors dans la même situation. Aujourd'hui, ils sont égaux devant une instance collégiale. Demain, ils seraient égaux devant un magistrat unique.

(Lire la suite page 14.)

LE FRONT DE LIBÉRATION DE CABINDA ANNONCE LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE

(Lire nos informations p. 5.)

AU JOUR LE JOUR

AUTOMATISATION

Il paraît que les compteurs téléphoniques nous volent. Le curieux est qu'on semble s'en prendre davantage à eux, qui sont seulement les instruments du vol, qu'à l'administration, qui en est le bénéficiaire.

C'est que, au fond, nous sommes habitués à être volés, en particulier par l'administration. Mais nous voulons qu'on y mette les formes. Passe un larcin qui a les habiletés de l'artisan ou même les grâces de l'artiste dans la manière d'Arsène Lupin. Mais être volé automatiquement par une mécanique, quelle insupportable déchéance !

ROBERT ESCARPIT.

DU COTÉ DES FESTIVALIERS

Avignon ou le théâtre-prétexte

Le 12 juillet, à l'heure dite, le Festival s'est emparé d'Avignon. Des dizaines de milliers de personnes ont, cette année, de nouveau afflué dans la Cité des papes : touristes et badauds, « aficionados » et militants, saltimbanques et « paumés » en tous genres. La plupart sont des jeunes. Tous, paradoxalement, ne viennent pas pour le théâtre. Ce qui n'était en 1947 qu'une aventure originale prend aujourd'hui des allures de phénomène.

Il faut aller place de l'Horloge. La moue légèrement condescendante, les habitués de la Cour d'honneur — immense théâtre ouvert sur les étoiles — vous assureront que « l'Horloge ce n'est pas le « vrai » Festival ». C'est là pourtant que sont rassemblées les pièces du puzzle avignonnais. Tout au fond, le Palais. Hiératique et immobile, il a succombé cette année aux premiers assauts des marchands du Temple. On a baptisé « Gérard Philipe » l'entrée du parking creusé à ses pieds. A deux enjambées, toutes enseignes dehors, un nouvel hôtel-restaurant — *la Cité des papes* — propose sans vergogne ses crèmes glacées Clément-V ou Grégoire-XI.

La place de l'Horloge offre, à la nuit tombée, d'autres images. Surgis de nulle part, baladins et gratteurs de guitare, hommes-sandwiches et crieurs de journaux, cracheurs de feu et conteurs, y viennent, chaque soir, pour quelques festivaliers sages assis sous les platanes, frapper les trois coups d'un spectacle toujours recommencé. Pendant un court instant, avant de s'éparpiller à nouveau, le Festival a rendez-vous avec lui-même.

Le festival, *c'est d'abord le théâtre.* L'aventure commence il y a vingt-huit ans. Avignon ou l'anti-Bayreuth : public « *populaire* », places relativement bon marché, soleil du Midi et route des vacances.

BERTRAND LE GENDRE.

(Lire la suite page 17.)

DIPLOMATIE

L'ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Les signataires du document d'Helsinki promettent

- *d'encourager les échanges d'informations*
- *de permettre aux journalistes de transmettre le résultat de leur travail*

Nous avons publié (« le Monde » du 24 juillet) les extraits des trois premiers chapitres de l'acte final de la conférence sur la coopération et la sécurité en Europe. Ces chapitres concernaient : les questions relatives à la sécurité en Europe ; la coopération dans les domaines de l'économie, de la science, de la technique et de l'environnement ; les questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée.

Nous poursuivons ci-dessous la publication des extraits de ce document.

IV. — Coopération dans les domaines humanitaires et autres

« Les Etats participants,

Désireux de contribuer au renforcement de la paix et de la compréhension entre les peuples ainsi qu'à l'enrichissement spirituel de la personnalité humaine, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ;

Conscients de ce que l'accroissement des échanges dans les domaines de la culture et de l'éducation, une plus large diffusion de l'information, l'extension des contacts entre les personnes et la solution des problèmes humanitaires contribueront à atteindre ces objectifs ;

Résolus en conséquence à coopérer entre eux, indépendamment de leurs régimes politiques, économiques et sociaux, *afin de* créer de meilleures conditions dans les domaines ci-dessus, de développer et de renforcer les formes existantes de coopération ainsi que d'élaborer des voies et moyens nouveaux conformes à ces objectifs :

Convaincus que cette coopération devrait se faire dans le plein respect des principes gouvernant les relations entre les Etats participants, tels qu'ils sont énoncés dans le document correspondant ;

Ont adopté ce qui suit :

1. - Contacts entre les personnes

Les Etats participants,

Considérant le développement des contacts comme un élément important du renforcement des relations amicales et de la confiance entre les peuples ;

Affirmant, en relation avec leur effort actuel pour améliorer les conditions dans ce domaine, l'importance qu'ils attachent aux considérations humanitaires ;

Désireux dans cet esprit de *développer, avec la poursuite de* la détente, de nouveaux efforts en vue de réaliser un progrès continu dans ce domaine ;

Et conscients de ce que les questions qui s'y rapportent doivent être réglées par les Etats intéressés dans des conditions mutuellement acceptables ;

Se fixent comme objectif de faciliter, sur le plan individuel et collectif, tant privé qu'officiel, un mouvement et des contacts plus libres entre personnes, institutions et organisations des Etats participants, et de contribuer à la solution des problèmes d'intérêt humain qui se posent à cet égard.

Se déclarent prêts à ces fins à prendre les mesures qu'ils jugent appropriées et à conclure, selon les besoins, des accords ou des arrangements entre eux, etc.

Expriment leur intention, dès maintenant de procéder à l'application de ce qui suit :

a) Contacts et rencontres régulières sur la base des liens de famille.

Afin de favoriser la poursuite du développement des contacts sur la base des liens de famille, les Etats participants examineront favorablement les demandes de déplacement en vue de permettre l'entrée ou la sortie de leur territoire à titre temporaire, et de façon régulière si celle-ci est souhaitée, aux personnes désireuses de faire visite à des membres de leur famille...

b) Réunion des familles.

Les Etats participants traiteront dans un esprit positif et humain les demandes présentées par les personnes qui désirent être réunies avec des membres de leur famille, en accordant une attention particulière aux requêtes d'une caractère urgent, telles que celles soumises par des personnes malades ou âgées...

c) Mariage entre citoyens d'Etats différents.

Les Etats participants examineront favorablement et en se fondant sur des considérations humanitaires les demandes d'autorisation de sortie ou d'entrée présentées par des personnes qui ont décidé d'épouser un citoyen d'un autre Etat participant...

d) Déplacements pour raisons personnelles ou professionnelles.

***Les Etats participants entendent* faciliter de plus larges déplacements de leurs ressortissants pour des raisons personnelles ou professionnelles, et à cette fin ils ont l'intention en particulier :**

— De *simplifier* progressivement et de faire appliquer avec souplesse les formalités de sortie et d'entrée ;

— D'assouplir les règlements relatifs aux déplacements des ressortissants des autres Etats participants sur leur territoire, en tenant dûment compte des exigences de la sécurité.

Ils s'efforcent d'abaisser progressivement, là où nécessaire, le montant des droits à verser pour les visas et les documents officiels de voyage...

e) Amélioration des conditions du tourisme, à titre individuel ou collectif.

Les Etats participants ont l'intention d'encourager le développement du tourisme, sur une base individuelle ou collective, et ils ont l'intention, en particulier, de favoriser les voyages touristiques dans leurs pays respectifs, en encourageant l'octroi de facilités apprporiées, la simplification et l'accélération des formalités requises pour de tels voyages.

f) Rencontres entre jeunes.

Les Etats participants entendent favoriser le développement des contacts et des échanges entre jeunes...

2. - Information

Les Etats participants...

Reconnaissant l'importance de la diffusion de l'information en provenance des autres Etats participants et d'une meilleure connaissance de cette information ;

Soulignant en conséquence le rôle essentiel et l'influence de la presse, de la radio, de la télévision, du cinéma et des agences de presse, ainsi que des journalistes dont l'activité s'exerce en ces domaines ;

Se fixent comme objectif de faciliter une diffusion plus libre et plus large de l'information de toute nature, d'encourager la coopération dans le domaine de l'information et l'échange d'informations avec d'autres pays, ainsi que d'améliorer les conditions dans lesquelles les journalistes d'un Etat participant exercent leur profession dans un autre Etat participant et expriment leur intention de faciliter l'amélioration de la diffusion, sur leur territoire, *des journaux et publications* imprimées, périodiques ou non périodiques cen provenance des autres Etats participants.

A cet effet :

— Ils encourageront leurs firmes et organisations compétentes à conclure des accords et contrats tendant à augmenter graduellement les quantités et le nombre des titres de journaux et publications importés des autres Etats participants. Ces accords et contrats mentionneront notamment les conditions de livraison les plus rapides et l'utilisation des canaux habituels existant *dans chaque pays pour* la *distribution* de ses propres publications et journaux, ainsi que les formes et moyens de paiement convenus entre les parties permettant d'atteindre les objectifs visés par ces accords et contrats ;

— *Ils prendront, là où cela se* révèle nécessaire, les mesures appropriées pour réaliser les objectifs ci-dessus et mettre en œuvre les dispositions contenues dans les accords et contrats.

— Ils contribueront à améliorer l'accès du public aux publications imprimées, périodiques et non périodiques importées sur les bases indiquées ci-dessus. En particulier :

— Ils encourageront l'augmentation du nombre des points où ces publications sont mises en vente ;

— Ils faciliteront l'offre de ces publications périodiques pendant les congrès, conférences, visites officielles et autres manifestations internationales, ainsi qu'aux touristes pendant la saison ;

— Ils développeront les possibilités d'abonnement selon les modalités propres à chaque pays ;

— Ils amélioreront les possibilités de lecture et d'emprunt de ces publications dans les grandes bibliothèques publiques et leurs salles de lecture ainsi que dans les bibliothèques universitaires ;

— Ils encourageront une projection en salle et une diffusion plus étendue à la radio et à la télévision d'informations plus diversifiées, sous forme enregistrée et filmée, provenant des autres Etats participants et illustrant les divers aspects de la vie dans leurs pays, informations reçues sur la base des accords ou arrangements qui pourront se révéler nécessaires entre les organisations et firmes directement intéressées ;

— Ils faciliteront l'importation par des organisations et firmes *compétentes de matériel audio*-visuel enregistré provenant des autres Etats participants.

Les Etats participants **prennent note de l'élargissement de la diffusion de l'information radiodiffusée et expriment l'espoir que ce processus se poursuive de sorte qu'il réponde à l'intérêt de la compréhension mutuelle entre les peuples ainsi qu'aux buts énoncés par cette conférence.**

Amélioration des conditions de travail des journalistes.

Les Etats participants, désireux d'améliorer les conditions dans lesquelles les journalistes d'un Etat participant exercent leur profession dans un autre Etat participant, ont l'intention en particulier de :

— Examiner dans un esprit favorable et dans des délais appropriés et raisonnables les demandes de visa présentées par des journalistes ;

— Accorder aux journalistes des Etats participants accrédités à titre permanent, sur la base d'arrangements, des visas à entrées et sorties multiples pour des délais déterminés ;

— Faciliter la délivrance aux journalistes accrédités des Etats participants, de permis de séjour dans le pays de leur résidence temporaire et, si et quand ceux-ci sont nécessaires, des autres documents officiels qu'il leur convient d'avoir ;

— Assouplir, sur une base de réciprocité, les procédures d'organisation des déplacements de journalistes des Etats participants dans le pays où ils exercent leur *profession*, et offrir progressivement de plus grandes possibilités pour ce genre de déplacements, sous réserve de l'observation des règlements relatifs à l'existence de régions interdites pour des raisons de sécurité ;

— Faire en sorte qu'il soit, autant que possible, donné rapidement suite aux demandes présentées par lesdits journalistes en vue de tels déplacements, compte tenu du facteur temps, propre à la demande ;

— Accroître les possibilités, pour les journalistes des Etats participants, de communiquer personnellement avec leurs sources d'information, y compris les organisations et les institutions officielles ;

— Accorder aux journalistes des Etats participants le droit d'importer l'équipement technique (photo, cinéma, magnétopone, radio et télévision) qui leur est nécessaire pour l'exercice de leur profession, sous la seule réserve que cet équipement soit réexporté ; (1)

— Donner aux journalistes des autres Etats participants, accrédités à titre permanent ou temporaire, la possibilité de transmettre intégralement, normalement et rapidement aux organes d'information qu'ils représentent, en utilisant des moyens reconnus par les Etats participants, les résultats de leur activité professionnelle, y compris les enregistrements magnétiques et les pellicules et films non développés, aux fins de publication, de radiodiffusion ou de télévision.

— Les Etats participants réaffirment que les journalistes ne sauraient être expulsés ni pénalisés de quelque autre manière du fait de l'exercice légitime de leur activité professionnelle. En cas d'expulsion d'un journaliste accrédité, celui-ci sera informé des raisons de cette mesure et pourra demander le réexamen de son cas.

(A suivre.)

(1) Tout en reconnaissant que, dans de nombreux cas, les journalistes étrangers emploient du personnel local approprié, les Etats participants notent que les dispositions qui précèdent s'appliqueraient, sous réserve de l'observation des règlements pertinents, aux personnes provenant des autres Etats participants, qui sont régulièrement et professionnellement engagées comme techniciens, photographes ou cadreurs, de presse, de radio, de télévision ou de cinéma.

LE « SOMMET » FRANCO-ALLEMAND

MM. Giscard d'Estaing et Schmidt cherchent à harmoniser leurs conceptions de la relance économique

(Suite de la première page.)

La synchronisation et l'harmonisation de leurs mesures sont d'autant plus importantes que les économies française et allemande sont les plus interdépendantes de la Communauté (la France est le premier client et le second fournisseur de l'Allemagne fédérale).

Les idées monétaires de M. Giscard d'Estaing

Les mesures à prendre avec les Etats extérieurs à la C.E.E. seront traitées plus succinctement et plus discrètement. Il faut ménager les susceptibilités des autres membres de la Communauté. Le Conseil européen avait reconnu que les problèmes économiques *« doivent être affrontés en collaboration avec les autres pays industrialisés (en particulier les Etats-Unis et le Japon) si l'on veut espérer une reprise économique effective »*. Il avait aussi *« affirmé sa volonté de s'employer à la réalisation de cet objectif »*. La formule peut-elle être précisée ?

Le président de la République est persuadé que la crise monétaire est à la base de la crise économique occidentale (*le Monde du 9 juillet*). Il *estime qu'il n'y* aura pas de redémarrage des économies sans une expansion des échanges commerciaux et que cette expansion est impossible sans une stabilisation des monnaies. Il croit aussi que celle-ci nécessite un accord fondamental entre les plus grandes puissances industrielles occidentales et, par conséquent, une conférence de leurs dirigeants au plus haut niveau. Il l'a dit au cours de cette conversation qui n'était pas destinée à être rapportée et tout en se défendant de faire une proposition formelle.

Il est probable que le président de la République souhaite vérifier auprès du chancelier Schmidt si celui-ci partage son diagnostic et si le traitement auquel il pense est approprié pour guérir en profondeur les économies occidentales.

La question des Pluton

Dans le même ordre d'idées, M. Giscard d'Estaing et M. Schmidt devaient sans doute échanger leurs informations sur le dialogue nord-sud (le projet de conférence sur l'énergie, les matières premières et le développement) et les moyens de le faire progresser.

On pensait généralement qu'ils évoquaient aussi, mis brièvement, quelques problèmes politiques d'actualité comme l'évolution du Portugal, la phase finale et les conséquences de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Les Neuf pourraient se réunir au « sommet » en marge de la conférence d'Helsinki pour marquer leur solidarité, les négociations sur la limitation des armements en Europe (M.B.F.R.) et le Proche-Orient. Aucune conversation, rappelons-le, n'était prévue en principe à propos de l'emploi et de l'implantation des fusées nucléaires tactiques françaises Pluton, qui font couler beaucoup d'encre en Allemagne. Mais il est toujours possible que M. Schmidt soulève la question. M. Leber, ministre allemand de la défense, a été convié « à titre privé » au dîner de ce vendredi.

MAURICE DELARUE.

A Hambourg

LES DIVERGENCES ENTRE MM. WILSON ET SCHMIDT PERSISTENT

(De notre correspondant.)

Bonn. — L'avenir de la Communauté européenne et les problèmes économiques qui se posent à la C.E.E. ont formé l'essentiel des conversations du jeudi 24 juillet à Hambourg, entre MM. Harold Wilson et Helmut Schmidt.

Après quatre heures et demie d'entretiens, dont un tête-à-tête de quatre-vingt-dix minutes sans interprètes, les deux chefs de gouvernement ont souligné la concordance de leurs vues. MM. Schmidt et Wilson se sont notamment trouvés d'accord sur la nécessité de dresser un inventaire de la *politique agricole commune*, comme l'a demandé la République fédérale. Il ne semble pas cependant que les divergences entre Londres et Bonn, quant au fond du problème, aient pu être éliminées. Il n'a pas été question, non plus, comme l'hypothèse en avait été envisagée, d'un crédit allemand à long terme en faveur de la Grande-Bretagne.

Au sujet des problèmes de l'énergie et des matières premières, les deux chefs de gouvernement ont déploré qu'aucune attitude commune n'ait encore pu être dégagée au sein de la C.E.E. M. Wilson se serait rapproché du point de vue allemand, selon lequel il convient d'assurer la stabilisation non des prix des matières premières, mais des revenus qu'en tirent les pays producteurs.

Parallèlement, les ministres des affaires étrangères, MM. Callaghan et Genscher ont parlé de la prochaine conférence de la C.S.C.E. à Helsinki et se sont informés mutuellement des déclarations qui seront faites par leurs gouvernements respectifs. Les ministres ont également confronté leur attitude au sujet du Portugal et du Proche-Orient. — *(Intérim.)*

● *Le prix Freda Wuesthoff de la paix 1975* a été décerné à M. Valéry Giscard d'Estaing. — Ce prix créé en souvenir de la physicienne allemande Freda Wuesthoff (qui fut parmi ceux qui prônèrent les premiers l'utilisation de la recherche scientifique à des fins pacifiques) est décerné tous les deux ans à une personnalité du monde international ayant agi en faveur de la paix. Il a été attribué au président de la République pour sa décision de remplacer la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 par un jour dédié à l'union de l'Europe. Le prix est doté de 12 000 deutschemarks (environ 24 000 F). — *(A.F.P.)*

● *Le président de la République* et Mme Giscard d'Estaing voyageront à bord de Concorde pour se rendre au Zaïre, où ils sont attendus en visite officielle le 7 août prochain.

Libres opinions

UN RETOUR EN ARRIÈRE

par FRANÇOIS BINOCHE (*)

J'AI eu l'audace, dans *l'Appel*, cahier mensuel de fidélité au général de Gaulle, d'évoquer le danger allemand à propos des structures de notre défense nationale. L'étonnant ne serait-il pas de l'oublier ? Au moment où notre président va à Bonn discuter des objectifs et des emplacements de notre char lance-fusées Pluton, dont on a remarqué outre-Rhin, avec à-propos, qu'il avait une aptitude et une portée très *adaptées au territoire* de la République fédérale, on comprend que les Allemands, toujours très attentifs à nos faits et gestes, aient voulu savoir quel sens il fallait donner à des paroles aussi surprenantes !

Les représentants de la presse allemande à Paris allèrent trouver le directeur de la parution mise en cause et notre ministre de la défense, mon ministre de tutelle. *Ils ont été sans doute rassurés*, mais ils auraient mieux fait de s'adresser à moi, puisque c'est à moi qu'ils en avaient.

Je leur réponds donc, pour les satisfaire, que mon opinion sur l'Allemagne d'aujourd'hui vient de longs séjours chez eux en occupation, en particulier à Berlin, où j'ai eu, il y a quelques années, l'occasion en ma qualité de représentant de la France, de voir la plupart des hommes importants qui mènent en ce moment la République fédérale.

Je dis que si de notre côté et depuis 1950, les déclarations d'amitié, de réconciliation et de relance de réconciliation ne manquent pas, je n'ai jamais trouvé dans les chroniques allemandes quoi que ce soit d'élogieux ou de favorable à notre endroit. Qu'on se souvienne de la manière dont le général de Gaulle a été vilipendé outre-Rhin et des fameux éditoriaux du *Spiegel* de 1967 et 1968 si « tendres » pour la France et les Français !

Sur le plan économique que l'on invoque sans cesse, quelles *sont les réalisations franco-allemandes* ? Qu'on nous les énumère donc un peu ! Le pool charbon-acier ? Certes, il fut utile pour remettre à flot l'industrie sidérurgique de la Ruhr ! La coopération aéronautique ? Transall, Airbus ? Où en sont ces projets ? Pas une Caravelle n'a volé sous les couleurs de la Lufthansa ! Pas un avion Mirage dans la Bundeswehr ! Lufthansa a-t-elle commandé Concorde ? *Les télévisions en couleurs SECAM et PAL ne sont-elles* pas durement concurrentes ? Bien sûr, on ne se souvient plus du fameux échec du consortium pétrolier ELF-ARAL en 1968-1969.

Pour ce qui est de la coopération monétaire, je n'ai pas oublié la crise de novembre 1968 où Bonn voulut se venger de la politique extérieure de Paris en tentant de l'étrangler financièrement !

Enfin, dans le domaine politique, quels sont les grands « sacrifices » que la politique allemande a bien voulu consentir depuis 1945, sur l' *« autel de l'Europe »* et de la *« réconciliation franco-allemande »* ?

A-t-on accepté à Bonn le tracé des frontières et le *statu quo* européen ? Depuis 1945, tous les accords conclus en Europe ne sanctionnent nullement les frontières de l'Allemagne, ni au nord, ni au sud, ni à l'est, ni à l'ouest. Adenauer a passé son temps à vouloir refaire l'Allemagne dans ses frontières de 1937, en essayant de profiter du jeu de la guerre froide.

Willy Brandt, *lui*, voulait refaire l'Allemagne par une entente avec la Russie, cependant à Moscou, il n'a rien reconnu du tout en ce qui concerne les frontières, puisque les Quatre Grands sont toujours responsables de l'Allemagne *« dans son intégralité »*, c'est-à-dire dans son *unité*.

Aujourd'hui, en Allemagne, et dans la perspective de la conférence sur la sécurité européenne, on n'entend parler que de « modifications pacifiques » des frontières, dans le cadre d' « allégements *humains » à venir et tous les efforts de* Bonn ne tendent qu'à rechercher la réunification par la détente Est-Ouest.

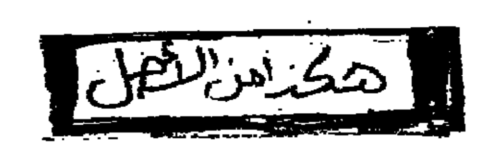
En 1815, la France a renoncé aux frontières naturelles, perdu Liège et Genève, qui s'étaient pourtant donnés à elle par plébiscite sous la Révolution, et dont on ne peut nier, me semble-t-il, le caractère « authentiquement français ». Ce fut la rançon qu'elle dut *payer à l'Europe pour les guerres napoléoniennes* et sa contribution à l'ordre de paix européen issu des traités de Vienne. Depuis, la France s'est parfaitement accommodée, n'est-il pas vrai ?, de ces concessions et de *son* statut territorial actuel.

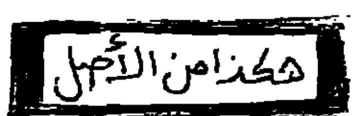
L'Allemagne, la grande Allemagne unifiée, qui a valu au monde deux guerres mondiales en moins de trente ans, pourquoi n'apporterait-elle pas à son tour sa contribution au nouvel ordre européen né en 1945 ?

MM. Schmidt et Giscard d'Estaing s'entendent parfaitement, paraît-il, fort bien ! Mais plutôt que de parler des Pluton et de se montrer « compréhensif » pour les *soucis allemands* » (*Die Welt*, 18 juillet 1975, p. 4), quelle belle occasion *pour le président Giscard* d'Estaing d'obtenir du chancelier allemand de véritables gages de la volonté allemande de ne rien changer au *statu quo* européen. (A moins que, dans sa volonté de « changement », le président français ne veuille aussi voir « changer » ce *statu quo* ?)

Lorsque les Allemands ne chercheront plus de « modifications *pacifiques* » des frontières, accepteront leur division comme le juste tribut qu'ils doivent à l'Europe, et ne chercheront plus à « revenir en arrière » vers ce vilain passé de « nationalisme, de gloire et de grandeur », alors, oui ! j'écouterai plus volontiers l'hymne au « changement universel ». En attendant, je ne vois là-bas comme ici, qu'un effroyable retour en arrière.

★ Général du cadre de réserve, ancien chef du gouvernement militaire français de Berlin, Compagnon de la Libération.





DIPLOMATIE

AU TERME DE SA VISITE EN FRANCE

Le premier ministre de Guinée [sou]haite une coopération « globale et multiforme » entre Paris et Conakry

[U]ne délégation ministérielle française se [ren]dra dans les prochains mois en Guinée, a [annon]cé, jeudi soir 24 juillet, un communiqué [pub]lié à l'issue de la visite de trois jours que [vien]t de faire à Paris M. Lansana Beavogui, pre[mie]r ministre guinéen. Le texte précise que le [séjo]ur de la mission guinéenne s'est déroulé [d]ans un climat de confiance et de coopéra[tion] ». Il confirme qu'il sera procédé prochaine[men]t à un échange d'ambassadeurs. Il annonce [auss]i que M. Giscard d'Estaing a chargé le pre[mie]r ministre guinéen d'un message personnel [d'am]itié pour le président Sekou Touré.

Jeudi, la délégation avait rencontré M. Sauvagnargues et le ministre de l'éducation nationale, M. René Haby. Après ce dernier entretien, M. Beavogui a indiqué que la Guinée avait l'intention de développer l'enseignement du français. Il a précisé que la coopération dans ce secteur débuterait « en même temps que tous les autres aspects de la coopération dès que les relations diplomatiques auraient été effectivement rétablies ».

La mission guinéenne quitte Paris ce vendredi pour gagner Kampala où elle doit participer aux travaux de l'O.U.A.

« Notre visite n'avait pas pour [but] de présenter des demandes [en] matière de coopération. Elle [cons]titue un geste politique, un [geste] d'amitié », a déclaré jeudi 24 juillet M. Lansana Beavo[gui,] premier ministre de Guinée, [au c]ours d'un entretien avec un [grou]pe de journalistes à l'hôtel [Cri]llon.

[En]touré des autres membres de [la dé]légation vêtus comme lui de [boubous] de toile blanche, le pre[mier] ministre est un homme [jovia]l, qui donne une impression [de ca]lme puissance. Il n'a esquivé [aucu]ne question. Concernant les [relat]ions avec la France, il a sou[haité] que la coopération entre les [deux] pays se fasse sur la base [de l']absolue égalité des parte[naire]s, qu'elle soit « *globale et [mult]iforme* » et qu'elle intéresse [tous] les secteurs politique et di[plom]atique, les domaines écono[miqu]e, culturel et social. Il a rap[pelé] que certaines firmes françai[ses] avaient toujours gardé des [relat]ions avec la Guinée et a pré[cisé] qu'un contrat avait été signé [dan]s les premiers mois de l'an[née] avec la régie Renault pour [la liv]raison de matériel utilitaire, [agrico]le notamment, et de voitures [de to]urisme.

[M.] Beavogui a refusé de parler [du co]ntentieux financier qui sub[siste] entre Paris et Conakry. « *Ce [probl]ème, a-t-il dit, a été abordé [lors] des entretiens que je viens [d'avoi]r, mais je veux m'abstenir [d'en] parler unilatéralement, car [c'est] un sujet qui concerne aussi [les pa]rtenaires français. Il faudra [qu'il] soit réglé avant toute autre [chos]e, mais nous en reparlerons [ulté]rieurement.* »

— *M. Sekou Touré,* lui avons[-nous] demandé, *a longtemps dé[claré] que la politique française à [l'éga]rd de la francophonie cons[tituai]t une « trahison des intérêts [afric]ains ». Le départ de M. Jac[ques] Foccart et la suppression [du] dernier du secrétariat géné[ral] pour les affaires africaines [qu]'il présidait constituent-ils [pour] vous une garantie suffisante [de c]hangement à cet égard ?* »

— *[L]a francophonie en tant que [tel]le,* nous a répondu M. Bea[vogui], *a été condamnée par la [Guin]ée dans la mesure où ce [conce]pt conduisait à la recons[tructi]on d'une sorte de Common[weal]th à la française, basé sur [la lan]gue. Il n'est pas possible de [parle]r d'unité africaine dans le cadre de la francophonie. Pour ne citer que la Guinée, nous avons des frontières communes avec des pays anglophones, avec un autre où l'on parle le portugais, avec d'autres enfin qui sont francophones. Dans ces conditions, la francophonie ne pouvait constituer qu'un facteur de division. Par ailleurs, le français est une langue étrangère à l'Afrique. Ce n'est pas le bon moyen de retrouver notre personnalité nationale et africaine.*

Le départ de M. Foccart

» *En ce qui concerne le départ de M. Foccart,* a poursuivi le premier ministre, *seul le gouvernement français a pu en apprécier la nécessité. Il a été convaincu que M. Foccart constituait un obstacle aux bonnes relations entre la France et les nations africaines. Il a pris une décision salutaire en le déchargeant de ses fonctions.*

— *Que pensez-vous de la politique française à Djibouti et aux Comores et approuvez-vous à ce sujet les positions de l'O.U.A. ?*

— *Personne en Afrique n'admet la colonisation. Les anciennes métropoles doivent mettre un terme à la tutelle qu'elles exercent encore sur quelques régions. Il faut que ces territoires d'outre-mer puissent exercer leur pleine souveraineté, leur entière responsabilité devant le devenir de leur destin. Nous sommes sur ce point en accord avec les autres pays africains.* »

Interrogé sur le point de savoir si la normalisation des relations avec la France aurait des répercussions sur les rapports de la Guinée avec certains pays africains francophones comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, M. Beavogui a répondu par la négative. Mais il a affirmé la volonté de son gouvernement d'établir des relations amicales avec Dakar et Abidjan. « *Cela a toujours été notre espoir,* a-t-il dit. *La situation n'a jamais été de notre fait. Des provocations de toutes natures, des condamnations aberrantes à l'égard de notre pays et du président Sekou Touré nous ont amenés à prendre une attitude de dignité. Mais nous sommes toujours prêts à discuter des problèmes au fond, autour d'un tapis vert.* »

Le premier ministre a enfin exprimé le point de vue de son pays sur deux problèmes particulièrement brûlants en Afrique : les relations avec Pretoria et Salisbury et la situation en Angola. Pour lui, le dialogue avec l'Afrique du Sud et la Rhodésie doit d'abord *se dérouler* entre les Africains, les autochtones qui vivent dans ces territoires et « *ceux qui sont venus les spolier et occuper leurs terres* ». C'est seulement par rapport à ce dialogue que le reste de l'Afrique pourra se situer. Evoquant ensuite la question angolaise, M. Beavogui a dénoncé « *les éléments de division* » venus s'immiscer dans le processus de décolonisation. « *Il est indéniable,* a-t-il affirmé avec force, *que le Mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.) est le seul à avoir déclenché la lutte de libération et à avoir progressé dans cette voie les armes à la main. C'est quand le but a été proche que sont apparus des facteurs de division, des mouvements fantoches comme le F.N.L.A. et l'Unita, soutenus par l'extérieur. Ils compromettent non seulement le processus actuel de décolonisation, mais aussi l'indépendance du nouvel Etat, lorsque les Portugais se seront retirés. Voilà la position que la Guinée va défendre à Kampala, devant l'O.U.A.* »

En conclusion, le premier ministre devait exprimer ses sentiments en se retrouvant à Paris dix-sept ans après le « non » de M. Sekou Touré au général de Gaulle. « *Les prophètes de malheur disaient que nous ne tiendrions pas un mois. Nous avons tenu et nous avons progressé. Cela prouve qu'un peuple peut tout lorsqu'il en a la volonté.* »

DANIEL JUNQUA.

FIN DU VOYAGE DU PRINCE FAHD

[F]rance et l'Arabie Saoudite entendent coopérer dans le domaine pétrolier

[M.] Chirac et le prince Fahd, vice-[prési]dent du conseil d'Arabie Saou[dite,] ont signé jeudi 24 juillet, à [1]. 30, un accord-cadre de coopé[ratio]n économique.

[L']accord — déclare le communi[qué] — porte sur les modalités de [la c]oopération entre les entreprises [des] deux pays, entre les organis[mes] spécialisés dans le développe[men]t économique et concerne toutes [les] formes d'énergie, y compris [l'éne]rgie nucléaire à des fins paci[fiqu]es. »

[Le]s deux délégations, dit encore le [com]muniqué, « ont marqué leur [fer]me résolution d'intensifier leur [coop]ération et de développer le dia[logu]e euro-arabe, ainsi que le dia[logu]e et la coopération entre Etats [indu]strialisés et Etats en voie de [déve]loppement » (ces derniers mots [font] allusion à la proposition de [M. G]iscard d'Estaing pour une confé[renc]e Nord-Sud).

[L]e prince Fahd a indiqué « combien le gouvernement du royaume d'Arabie Saoudite, les pays arabes et le monde islamique appréciaient les positions prises par la France en faveur du droit de la justice et de la paix au Proche-Orient ».

« Les deux parties se sont félicitées de l'excellence des relations des deux pays dans tous les domaines (...). Les deux parties ont souligné l'importance qu'elles attachent à la coopération dans le domaine pétrolier et sont convenues en conséquence de poursuivre leurs conversations à ce sujet. Elles ont également marqué l'importance des projets communs à réaliser dans les différents domaines, industriel et technique, intéressant le développement de l'Arabie Saoudite. Les deux parties ont décidé, à cet égard, d'établir une commission mixte pour la mise en œuvre et le développement de leur coopération, sous la présidence des ministres des affaires étrangères des deux pays. »



(Dessin de KONK.)

AMÉRIQUES

Argentine

LES JEUNESSES PÉRONISTES AURAIENT PRÉPARÉ UN COMPLOT EN FAVEUR DE M. LOPEZ REGA

Buenos-Aires (*A.F.P., A.P., Reuter*). — Le gouvernement argentin a déjoué un complot en faveur de l'ex-ministre du bien-être social, M. Lopez Rega, affirme, le jeudi 24 juillet, le quotidien indépendant de Buenos-Aires *la Opinion*. Le journal précise que les éléments favorables à l'ancien ministre avaient prévu d'intervenir lors d'une messe à la mémoire d'Eva Peron, organisée par la jeunesse péroniste à la cathédrale de Buenos-Aires. Selon *La Opinion*, le gouvernement britannique aurait donné son aval, il y a quelque temps, à la livraison de mitraillettes Sterling à l'Institut national de l'action coopérative, dont le directeur, M. Julio Yessi, est également le secrétaire exécutif des jeunesses péronistes. Cet Institut dépendait du ministère du bien-être social, que dirigeait alors M. Lopez Rega.

Après avoir songé à interdire cette messe, le parti justicialiste a finalement autorisé sa célébration, qui aura lieu samedi en présence du chef de l'Etat, Mme Isabel Peron.

La santé de Mme Peron inspire toujours des inquiétudes à son entourage ; elle reste confinée dans ses appartements du palais présidentiel. Si la présidente démissionnait de ses fonctions, son successeur immédiat serait le président du Sénat, M. Italo Lunder. D'autre part, le gendre de M. Lopez Rega, M. Raul Lastiri, a démissionné de son poste de vice-président du parti justicialiste.

● *Un journaliste a été enlevé,* jeudi, à Buenos-Aires. Il s'agit de M. Antonio Rodriguez Carmona, rédacteur en chef de la revue syndicale *Semana Politica*. Cette revue reflète l'opinion de soixante-deux organisations péronistes dirigées par le syndicaliste Lorenzo Miguel. Le dernier numéro de la revue montrait en première page une photo de la présidente argentine avec pour légende : « *Isabel : combats ou abandonne* ».

Il critiquait également sévèrement l'ancien ministre du bien-être social, M. Jose Lopez Rega. L'attentat pourrait avoir été commis par l'organisation d'extrême droite A.A.A. — (*A.F.P.*)

PROCHE-ORIENT

Exprimant sa « satisfaction » du revirement égyptien

Le Conseil de sécurité a approuvé le renouvellement du mandat des « casques bleus » dans le Sinaï

M. Henry Kissinger a indiqué, jeudi 24 juillet, qu'il ne pensait pas que la demande de « négociations directes » avec les Egyptiens présentée par le premier ministre israélien constituerait un obstacle supplémentaire sur la voie de la conclusion d'un accord intérimaire dans le Sinaï. Le secrétaire d'Etat a affirmé que les deux parties faisaient un effort sérieux pour parvenir à un accord.

A Jérusalem, le général Dayan a déclenché jeudi une offensive contre le règlement intérimaire tel qu'il serait envisagé. André Scemama nous câble que l'ancien ministre de la défense, qui conserve une assez large audience, a mis en garde le gouvernement de M. Rabin contre un accord qui priverait Israël de ses meilleurs atouts stratégiques, ainsi que de ses principaux éléments de marchandage pour une véritable négociation de paix, contre une simple promesse de l'Egypte de « rester sage pendant trois ans ».

De notre correspondant

New-York (Nations unies). — Le Conseil de sécurité a approuvé, jeudi soir 24 juillet, à l'unanimité le renouvellement du mandat des « casques bleus » dans le Sinaï. La Chine et l'Irak n'ont pas participé au vote, qui n'a été qu'une simple formalité. Pourtant, les manœuvres de coulisse, commencées déjà mercredi, avaient retardé jeudi la réunion du Conseil de près de sept heures. Certains pays non alignés insistaient, en effet, au cours des consultations préliminaires, sur la nécessité d'inclure dans la résolution au sujet du renouvellement du mandat une référence élogieuse au geste de l'Egypte, qui, en réponse à l'appel du Conseil de sécurité, est revenue sur sa décision de refuser la prolongation du mandat.

Finalement, un accord avait été obtenu sur un texte de compromis qui, tout en mentionnant la réponse positive de l'Egypte à l'appel du Conseil de sécurité, se limitait à exprimer la « *satisfaction* » du Conseil. Cependant, jeudi matin, alors que le Conseil de sécurité s'apprêtait à se réunir pour approuver le texte mis au point la veille, les représentants des pays non alignés affirmaient ne pas pouvoir voter la résolution, qu'ils jugèrent « *faible* ». Ils exigèrent une nouvelle formulation par laquelle le Conseil n'exprimerait plus sa seule « *satisfaction* », mais ferait part de son « *appréciation* ».

Ce revirement de dernière minute semble avoir été provoqué par des nouvelles instructions du Caire, où l'attitude des représentants occidentaux avait été jugée très sévèrement. Ces derniers, de toute manière, n'avaient nullement l'intention de céder aux pressions.

Après maintes consultations, un nouveau compromis était élaboré : le texte de la résolution ferait mention de la « *satisfaction* » du conseil, tandis que le président en exercice, M. Eugenio Plaja (Italie), ferait au début de la séance une *déclaration* exprimant l'« *appréciation* » pour la réponse positive égyptienne. Cette étrange procédure a été appliquée, ce qui n'a pas empêché le représentant des Etats-Unis de faire au cours de la séance une déclaration « *neutre* » associant dans un même hommage le président Sadate et M. Rabin. Les représentants des pays non-alignés pour leur part ont appuyé les thèses égyptiennes.

Prenant à son tour la parole, le représentant d'Israël, M. Jacob Doron, a dénoncé la « *satisfaction* » du Conseil devant « *une manœuvre irresponsable de l'Egypte qui compromet la crédibilité des Nations unies comme garant de la paix dans la région* ». Le représentant de la France a parlé de la nécessité de créer « *une atmosphère favorable à la poursuite de la négociation* » pouvant conduire à un accord « *qui doit reposer, non seulement sur l'évacuation des territoires occupés, mais aussi sur la prise en considération du droit du peuple palestinien à une patrie et sur la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières reconnues, sûres et garanties* ».

PHILIPPE BEN.

EUROPE

LA CRISE POLITIQUE AU PORTUGAL

L'assemblée générale du M.F.A. s'est ouverte à Lisbonne dans une atmosphère tendue

(Suite de la première page.)

Après ce premier succès, les modérés de l'armée de terre vont tenter de conquérir de nouveaux atouts en prévision de l'assemblée générale du M.F.A., qui se réunit ce vendredi 25 juillet.

Mais un projet tendant à augmenter le nombre des délégués de l'armée de terre à l'assemblée générale suscite des remous. Certains invoquent la faible participation des militaires de province. D'autres soulignent les disparités entre les effectifs et le nombre des délégués élus de chacune des branches de l'armée. On propose alors d'accroître de cent vingt à cent soixante le nombre de militaires de l'armée de terre siégeant à l'assemblée générale. La marine et l'armée de l'air auraient respectivement soixante et quarante délégués.

Les militaires « progressistes » s'opposent vivement à cette proposition. La discussion se prolonge. Un compromis apparaît. Selon le pacte signé par les partis politiques avec le M.F.A. avant les élections du 25 avril, le Conseil de la révolution est seul compétent pour modifier la composition des organes du M.F.A. L'argumentation est jugée valable.

Mais la fièvre ne tombe pas. En effet, une motion présentée par une haute personnalité du mouvement demande la dissolution de la cinquième division de l'état-major accusée de *« mener des activités partisanes »*.

Le samedi 19 juillet à Lisbonne, au cours de la manifestation socialiste, la foule avait réclamé le départ du général Vasco Gonçalves qui avait alors trouvé le ferme soutien de la cinquième division. Mais le mardi 22 juillet, au Conseil de la révolution, les communiqués diffusés à cette occasion par la cinquième division avaient été dénoncés comme *« une manœuvre du P.C. »*. Pour la première fois, certains membres du Conseil auraient carrément posé la question des « tendances communistes » du général Gonçalves.

La motion réclamant la dissolution de la cinquième division provoque donc une grande effervescence parmi les délégués du M.F.A. La gauche, minoritaire dans l'assemblée de l'armée de terre, parvient cependant à bloquer le vote et la proposition est retirée dans la confusion. La séance est levée.

Certains militaires attendent encore une initiative du président de la République. Mais, pour d'autres, tout compromis ne ferait que prolonger une situation jugée incontrôlable.

JOSÉ REBELO.

UNE GRANDE MANIFESTATION D'APPUI A L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Lisbonne (A.F.P.) — Une « grandiose manifestation » d'appui à l'Eglise catholique est prévue à Bragance le dimanche 27 juillet. Les autorités militaires de cette région — au nord-est du Portugal — mettent en garde la population contre les risques d'affrontement. Elles dénoncent l'instabilité politique « provoquée par des manifestations populaires systématiques dont profitent les forces contre-révolutionnaires ». *Elles rappellent que le Copcon (Commandement opérationnel du continent) est décidé à réprimer* « avec la plus grande énergie toute tentative d'atteinte à l'ordre public ».

● *Selon les estimations de la Central Intelligence Agency* (C.I.A.), l'Union soviétique accorderait chaque mois au parti communiste portugais une aide de plus de 10 millions de dollars, affirme le sénateur démocrate américain Lloyd Bentsen. Cette aide est destinée *« à réduire la démocratie portugaise à néant »*. M. Bentsen invite le président Gerald Ford à reconsidérer son projet de se rendre au « sommet » d'Helsinki dans l'attente d'une évaluation exacte de l'aide soviétique au P.C.P. et de ses objectifs.

***

Dans le Figaro *du 25 juillet, M. Raymond Aron tance* le Monde, *en général, et le* « frère mineur de l'Eglise progressiste » *André Fontaine, en particulier, pour ce qu'ils écrivent du Portugal. S'il est permis à un simple capucin d'en remontrer à un docteur en théologie, peut-on faire respectueusement remarquer au R. P. Aron qu'il passe totalement sous silence, dans son entêtement à assimiler la situation à Lisbonne avec ce qui s'est passé en Europe de l'Est après la guerre, cet élément, sans doute à ses yeux « mineur », qu'est l'éloignement de l'armée soviétique ?* — A. F.

« LA TRIBUNA DA IMPRESA » CONFIRME SES INFORMATIONS SUR LE VOYAGE DU GÉNÉRAL SPINOLA A PARIS

Malgré les démentis apportés à ses premières informations par le parti socialiste portugais, le quotidien brésilien *Tribuna da Impresa* réaffirme, dans son numéro du 25 juillet, que le général Antonio de Spinola s'est bien entretenu dans la *semaine du 13 au 20 juillet, à Paris*, avec des représentants du parti de M. Soares.

Selon M. Helio Fernandes, rédacteur en chef du journal, le général Spinola *« savait déjà qu'il rencontrerait des émissaires du P.S. et du parti populaire démocratique quand il a quitté le Brésil »*. *« Je n'ai jamais dit que M. Mario Soares avait été averti de ces rencontres*, ajoute M. Fernandes, *mais ce qui est indéniable, c'est que les interlocuteurs du général se sont bien présentés devant lui comme membres du parti socialiste. »*

Le général Spinola se serait refusé, en revanche, à rencontrer des représentants de l'extrême droite portugaise. Tous les articles de M. Fernandes ont été soumis à la censure brésilienne, et celle-ci ne s'est pas opposée à leur publication dans la *Tribuna da Impresa*, journal très lié à M. Carlos Lacerda, qui passe pour être un ami du général Spinola.

A Paris, cependant, le ministre de l'intérieur déclare *« n'avoir pas eu connaissance d'un voyage de l'ex-général Spinola en France, et particulièrement à Paris »*.

Aux Açores

LES SÉPARATISTES AURAIENT OBTENU LA DÉMISSION DU GOUVERNEUR DE TERCEIRA

Lisbonne *(A.P., U.P.I.)*. — Les dirigeants portugais ont donné l'ordre, le jeudi 24 juillet, à une frégate transportant deux cents hommes de se rendre d'urgence à l'île de Terceira, dans l'archipel des Açores, où le gouverneur aurait été contraint de démissionner sous la pression des séparatistes. La frégate aurait quitté l'île de Sao-Miguel, où est installé le commandement militaire des Açores, à 300 kilomètres de Terceira.

Les réactions

LE P.S.U. JUGE TRÈS FAVORABLEMENT L'ACTION DES MILITAIRES EN FAVEUR DU « POUVOIR POPULAIRE »

De retour d'un voyage d'étude au Portugal, Mlle Geneviève Petiot et M. Bernard Ravenel, membres du bureau national du P.S.U., ont tenu, jeudi 24 juillet à Paris, une conférence de presse au cours de laquelle ils ont expliqué la position de leur parti sur la situation portugaise.

Cette position s'inscrit dans le droit-fil des analyses les plus récentes du P.S.U., mais semble différer quelque peu des inquiétudes précédemment exprimées dans *Tribune socialiste* par M. Maurice Najman (ancien dirigeant de l'Alliance marxiste révolutionnaire et artisan de la fusion de cette dernière avec le P.S.U.) lequel évoquait, il y a quelques semaines dans l'hebdomadaire des socialistes unifiés (*le Monde du 14 juin*), les « tendances bonapartistes » que révélait, selon lui, l'hostilité croissante du M.F.A. aux partis politiques.

M. Ravenel a déclaré : *« Le M.F.A. n'est plus, comme aussitôt après le 25 avril 1974, un mouvement de capitaines. Son évolution s'explique en dernière analyse par l'existence d'un mouvement populaire profond et vivant, s'exprimant sous les formes des multiples commissions de travailleurs et de quartiers. Militants organisés ou non y confrontent leurs analyses, leurs perspectives et leurs propositions d'actions et de réalisations pour prendre en main leur propre vie. Impulsées au début par les révolutionnaires, elles sont actuellement des lieux de vastes regroupements où s'exerce la démocratie directe. C'est ce mouvement de masse et l'émergence d'organes de pouvoir populaire qui confèrent à la situation portugaise sa caractéristique révolutionnaire (...).*

» A l'intérieur de la gauche et de l'extrême gauche françaises, la situation portugaise va contraindre à s'interroger sur la validité de la stratégie d'union de la gauche.

Le parti a l'intention d'organiser dès la rentrée « une vaste campagne de contre-information en liaison avec les mouvements révolutionnaires portugais ».

M. Mitterrand : le Conseil de la révolution mélange Lénine et Cavaignac

M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., écrit dans *l'Unité*, hebdomadaire de son parti, vendredi 25 juillet :

« Ce qui est révolutionnaire et donc ce qui change pour le peuple portugais soumis durant un demi-siècle à la plus morne des dictatures, c'est la liberté. Accuser d'esprit contre-révolutionnaire celui qui réclame son droit d'expression bafoué par la mainmise d'une minorité sur la presse écrite et parlée relève plutôt du contresens. Priver la représentation nationale issue d'un vote libre du suffrage universel de son droit de légiférer sous le prétexte qu'on l'a élue pour autre chose revient à nier le plus simple des droits conquis par le plus évident des mouvements populaires. En ce sens le Conseil de la révolution se perd dans les souvenirs de l'histoire et mélange Lénine et Cavaignac (1). Mais je ne doute pas davantage que tournent aussi le dos à leur temps ceux qui préfèrent les libertés traditionnelles de droit public telles qu'elles ont été définies en 1789 par une bourgeoisie française qui exprimait alors — face au même adversaire de classe — la volonté du peuple, aux libertés nouvelles que supposent l'éclatement de la structure capitaliste, la chute des seigneurs de l'ère industrielle. Dès qu'il s'agit de liberté, je prends tout puisque tout se tient. Laissez la tyrannie régner sur un mètre carré, elle gagnera bientôt la surface de la Terre. »

(1) Le général Cavaignac, ministre de la guerre, réprima l'insurrection de juin 1848, à Paris.

CONTROVERSE DANS « L'UNITÉ » ENTRE MM. ESTIER ET MOTCHANE

Dans son dernier numéro, *l'Unité* publie deux points de vue très différents sur le Portugal. Celui de M. Claude Estier, secrétaire national, qui exprime une solidarité sans réserves avec la direction du parti socialiste portugais, et celui de M. Didier Motchane, membre du bureau exécutif du P.S., qui, au nom de la minorité du CERES, émet des réserves.

Selon M. Estier : *« Il n'y a pas de raison pour que le parti socialiste portugais accepte sans broncher d'être mis sur la touche au profit de groupes minoritaires et de nouvelles formes de pouvoirs prétendument populaires mais dont le caractère démocratique — et pas seulement au sens « bourgeois » du terme — est fortement contestable. (...) Les socialistes portugais pensent que leur rôle est « de concilier le processus ré- » volutionnaire avec le respect » de la liberté. »*

De son côté, M. Motchane estime *« qu'à côté d'un certain nombre de périls bien réels, le danger de voir s'instaurer au Portugal une dictature inspirée et dominée par le parti communiste est imaginaire »*.

Il souligne qu'en prenant *« la responsabilité d'ouvrir une crise gouvernementale »* le P.S.P. *« vient de commettre, qu'elle qu'en soit l'issue, une lourde faute politique »*.

« Le P.S.P. court le risque de se faire déborder et peut-être investir par les forces réactionnaires qu'il voudrait combattre. Il court le risque de favoriser le développement de ce bonapartisme de gauche qu'il prétend éviter. »

● *M. Dominique Gallet*, secrétaire politique du Front progressiste, affirme le soutien de son mouvement *« à l'ensemble des forces qui luttent effectivement pour que se poursuive le processus de libération et particulièrement au M.F.A., seul détenteur de la légitimité nationale »*, et il ajoute :

« Les étiquettes « gauche » et « socialisme » ne veulent plus dire grand-chose dans le Portugal d'aujourd'hui. Le véritable affrontement se fait entre les forces qui luttent pour libérer le peuple portugais de l'influence atlantique et de la domination capitaliste, et celles qui tentent de geler la situation actuelle. »

Italie

Le secrétaire du parti socialiste juge dépassée « dans ses formes traditionnelles » la politique de centre gauche

De notre correspondant

Rome. — Le successeur de M. Amintore Fanfani devrait être désigné, en principe, ce vendredi 25 juillet, après que le Conseil national de la démocratie chrétienne a retardé une fois de plus sa décision. La candidature de M. Flaminio Piccoli s'est heurtée, en effet, non seulement aux « Fanfaniens » qui menacent de passer à l'opposition dans le parti, mais à l'un des deux courants de gauche, la « base ». Elle dispose, cependant, de l'appui plus ou moins enthousiaste aux « Fanfaniens », qui assurait théoriquement au président du groupe démocrate chrétien à la Chambre d'être élu au poste de secrétaire politique. Toutefois un coup de théâtre de dernière heure — il y en a eu tellement depuis quelques jours — ne peut être exclu.

Prononçant jeudi un véritable discours d'investiture, M. Piccoli a réaffirmé qu'il fallait rénover profondément le parti et créer *« des liens plus solides »* avec le parti socialiste. Celui-ci a réuni de son côté son comité central, le même jour, à Rome. Dans son discours, M. Francesco de Martino a réclamé des *« rapports nouveaux »* avec les communistes. Selon le secrétaire du P.S.I., la politique de centre gauche, *« dans ses formse traditionnelles »*, est dépassée. Cela tient au résultat des élections du 15 juin, mais surtout à l'attitude de la démocratie chrétienne, qui a voulu réduire la coalition à un vague centrisme modéré, méconnaissant les exigences des socialistes et *« les intérêts des classes populaires »*. Désormais, *« on ne peut plus concevoir une politique qui engage les socialistes dans des responsabilités directes de gouvernement et relègue de manière préjudicielle les communistes à l'opposition, faisant d'eux ainsi la seule alternative possible pour le gouvernement du pays »*. Cependant, les socialistes *« n'ont jamais entendu et n'entendent pas »* revenir à une formule de front populaire ; ils ont toujours agi pour associer le P.C.I. *« à la construction d'une démocratie avancée, refusant l'exclusion a priori pour raisons idéologiques »*.

Vis-à-vis de la démocratie chrétienne, M. de Martino s'est montré sévère. Ce parti *« a refusé jusqu'à présent le renouvellement et il commence seulement un processus de révision qui n'est pas encore clair »*. Saluant la personne de M. Fanfani pour mieux critiquer sa politique, le secrétaire du P.S.I. a fait, au contraire, de vifs éloges à M. Aldo Moro, président du conseil, pour son discours du 20 juillet. Il n'a rien dit de M. Piccoli, mais tout le monde sait que ce candidat, qui a une étiquette de droite, n'est pas l'interlocuteur que les socialistes préféreraient. En tout état de cause, le P.S.I. n'a pas l'intention de provoquer de crise gouvernementale cet été. Nous continuerons, a dit en substance M. de Martino, à soutenir le gouvernement, mais en le jugeant sur ses actes.

R. S.

Espagne

● *L'état d'exception* dans les provinces basques de Biscaye et du Guipuzcoa, décrété le 25 avril dernier, sera levé samedi 26 juillet, à la fin de la période de trois mois initialement prévue.

L'annonce a été faite par le ministre de l'information et du tourisme, M. Leon Herrera, après la réunion du conseil des ministres, jeudi 24 juillet.

Le ministre, tout en affirmant que l'état d'exception avait permis d'identifier de nombreux membres de l'ETA ainsi que l'arrestation d'un certain nombre d'entre eux et de mieux connaître *l'infrastructure du groupe*, a cependant reconnu que les forces de l'ordre n'ont pas réussi à désorganiser complètement l'organisation révolutionnaire basque.

Grèce

LES ÉMEUTES DE MERCREDI ONT FAIT CENT ONZE BLESSÉS

Athènes *(A.F.P.)*. — Cent onze personnes, dont soixante-trois policiers, ont été blessées dans les émeutes qui se sont déroulées mercredi à Athènes, indique jeudi 24 juillet un communiqué officiel publié à l'issue d'une réunion restreinte du cabinet grec présidée par le premier ministre, M. Constantin Caramanlis.

Selon ce texte, la responsabilité des affrontements incombe, tant *aux organisateurs d'une manifestation d'ouvriers du bâtiment, « désavouée par les centrales syndicales »*, qu'*« à des éléments divers, extrémistes de gauche — dont des trotskistes et des maoïstes — et à des éléments ayant appartenu pendant la dictature à la police militaire et agissant selon un plan préétabli »*. *« Il faut s'attendre*, ajoute le communiqué, *que dans l'avenir des éléments suspects ou extrémistes tentent de troubler l'ordre dans les réunions en plein air. »*

Le communiqué annonce, par ailleurs, l'arrestation au cours des émeutes de cent vingt manifestants, dont vingt-six ouvriers du bâtiment et vingt-sept étudiants. Quinze d'entre eux seront traduits vendredi devant un tribunal de flagrant délit. Les autorités grecques ajoutent enfin que toute manifestation de rue non autorisée donnera lieu à poursuites pénales.

Turquie

Le Congrès américain refuse de lever l'embargo sur les ventes d'armes à destination d'Ankara

De notre correspondant

Washington. — Le président Ford et M. Kissinger ont subi un échec du Congrès à propos de la levée de l'embargo sur les ventes d'armes à la Turquie. Par 223 voix contre 206, la Chambre des représentants a, en effet, repoussé le projet de loi gouvernemental mettant fin à l'embargo qui depuis février frappe les livraisons d'armes à la Turquie.

Pourtant, dans un ultime appel, le président Ford avait demandé aux représentants de se prononcer affirmativement, en prenant pour sa part l'engagement formel de coopérer avec la Turquie, la Grèce et Chypre, afin de trouver une *« juste et équitable solution au problème chypriote »*. En fait, l'argument majeur invoqué par le gouvernement était que l'embargo n'avait eu aucun effet sur les négociations en cours, et surtout que les Etats-Unis avaient un intérêt majeur à maintenir leurs bases en Turquie.

Immédiatement après le vote, le président Ford a *fait savoir* que la décision de la Chambre ne pouvait qu'infliger des dommages irréparables aux intérêts vitaux de la sécurité américaine. Il a ajouté que le vote de la Chambre affecterait non seulement les excellentes relations de la Turquie avec l'OTAN mais compliquerait, en outre, les efforts entrepris pour trouver un règlement au conflit de Chypre.

Il est évident que l'attitude de la Chambre gêne les négociateurs américains qui discutent à Ankara l'avenir des bases américaines. L'échec est d'autant plus cuisant qu'au cours de ces dernières semaines, *la Maison Blanche* avait mené une campagne très active au Capitole afin d'obtenir la reprise de ces livraisons d'armes, qui représentent environ 185 millions de dollars de commandes d'avions, de matériel militaire divers, dont certaines sont déjà payées par le gouvernement turc.

Mais le « lobby », grec, très actif au Capitole, a réussi à mobiliser les représentants sur deux points essentiels : d'une part, les Etats-Unis ne peuvent céder au « chantage » turc concernant les bases américaines en Turquie ; d'autre part, les Etats-Unis ne peuvent créer un dangereux précédent en acceptant de livrer des armes à un pays qui, en contravention à la loi américaine, s'en est servi à des fins agressives en envahissant Chypre.

Le vote de la Chambre reflète en fait la mauvaise humeur d'une majorité du Congrès. Dans une série de discours dans le pays, M. Kissinger s'est efforcé de justifier une politique étrangère assez difficile à expliquer. Comment invoquer la nécessité de maintenir des bases pour *« surveiller »* un adversaire potentiel avec lequel, sur d'autres terrains, l'espace notamment, on fraternise avec éclat ? Les subtilités de M. Kissinger échappent à l'opinion publique... A la veille du départ du président Ford pour l'Europe, cet échec au Congrès confirme le désenchantement des milieux parlementaires, qui s'interrogent de plus en plus sur l'utilité du déplacement du président Ford à Helsinki.

HENRI PIERRE.

Groënland

Les Américains réduisent leur présence militaire à Thulé

De notre correspondante

Copenhague. — Les Américains réduisent très discrètement, mais dans des proportions considérables, leur présence militaire au Groenland. Celle-ci avait été assurée dans la grande île arctique par des accords bilatéraux signés en secret entre Washington et le gouvernement danois au cours du second conflit mondial et renouvelés ensuite avec des modifications au moment de la guerre de Corée. Importante durant les années 50 (les forces armées des Etats-Unis utilisaient alors trosi bases le long de la côte occidentale), la présence américaine avait été réduite, il y a environ une quinzaine d'années, à la seule base de Thulé ; les deux autres bases avaient été remises aux autorités de Copenhague, qui les ont transformées en aéroport civil.

Jusqu'à présent, en raison de sa position géographique, la base de Thulé a joué un rôle capital au sein du système d'alerte de l'OTAN. A l'époque de la guerre froide, elle abritait notamment les avions ravitailleurs des bombardiers B-52 et plus de douze mille hommes y étaient stationnés.

Maintenant, il n'y a plus, à Thulé, que deux cent cinquante militaires et quelques dizaines de civils américains : ces dernières semaines, la majeure partie des effectifs ont plié bagage. Deux cents des bâtiments du camp seront bientôt démolis ou démontés. Leur entretien coûte trop cher et le Pentagone ne tient plus à conserver des installations que l'évolution de la technique et de la stratégie a rendues peu à peu superflues. Les Américains sont décidés à maintenir, à Thulé — pour le moment du moins, — le gigantesque radar qui a pour mission essentielle de surveiller les satellites et les quelque cinq mille débris de fusées qui roulent actuellement au-dessus de l'hémisphère.

CAMILLE OLSEN.

AFRIQUE

… DÉCOLONISATION DU SAHARA OCCIDENTAL

…adrid se prononce à La Haye …faveur de l'autodétermination des populations

…armée espagnole vient de cap… …r une unité de seize soldats …ocains commandés par un …ent, qui avait pénétré de huit …nètres à l'intérieur du Sahara …dental. L'agence de presse …gnole Cifra qui a annoncé la …relle a précisé que la patrouille …ait pas opposé de résistance. …rante-quatre militaires maro…s avaient déjà été faits pri…iers le mois dernier au Sa… occidental alors qu'ils ten…it de prendre possession d'un …e frontière qu'ils croyaient …cupé.

A LA HAYE la Cour inter…onale de justice a entendu … les exposés des pays qui …ent demandé à exprimer leur …tion à propos du Sahara occi…al. Du 16 au 22 juillet, cinq …ences ont été consacrées à la …entation de la thèse espa…e. Résumant, mardi 22 juil… les thèses de son pays, le dé…é de Madrid a affirmé que …agne acceptait le processus …rique de la décolonisation et … prête à abandonner sa sou…ineté sur le territoire. De …n générale Madrid dénie au …oc et à la Mauritanie tout … *sur le* territoire contesté et …mmande l'adoption du processus de l'autodétermination qui lui paraît seul conforme aux réalités. Cette procédure devrait aboutir *« à ce que le Sahara occidental trouve la place qui lui revient tout naturellement au sein de la communauté des nations arabes »*.

La Cour a commencé le jeudi 24 juillet une nouvelle série d'audiences consacrées aux réponses et éclaircissements. C'est le professeur Georges Vedel, qui, intervenant le premier au nom du Maroc, a affirmé que la proposition de l'Assemblée générale des Nations unies visant à autoriser les habitants du Sahara occidental à décider de leur propre avenir ne devait pas être *« irréversible »*.

Mercredi, le chargé d'affaires du Maroc aux Nations unies a rendu visite au secrétaire général de l'Organisation, M. Kurt Waldheim. Il lui a rappelé que le gouvernement de Rabat n'était pas favorable à la proposition faite récemment par Madrid de réunir au siège de l'ONU les représentants des quatre pays concernés par la question du Sahara occidental, l'Espagne, le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie.

(A.F.P., Reuter.)

Angola

Les forces armées du F. N. L. A. feraient mouvement vers Luanda

Le Front national de libération de l'Angola (F.N.L.A.), soutenu par le Zaïre, a accusé jeudi 24 juillet, dans un communiqué diffusé à Kinshasa, le Mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.), pro-socialiste, d'avoir attaqué ses positions mercredi, violant ainsi le cessez-le-feu signé la veille. Jeudi, quelques coups de feu ont été entendus à Luanda autour des poches de résistance du F.N.L.A. dans la banlieue, mais aucun incident d'envergure n'a été signalé. Le même jour, le secrétaire général adjoint du F.N.L.A., M. Daniel Chipenda, a affirmé que ses forces armées faisaient mouvement vers la capitale angolaise dans le but, *« non de négocier »*, mais de prendre la direction du pays. M. Chipenda a déclaré à un envoyé spécial de l'A.F.P. à Carmona, à 345 kilomètres au nord-est de Luanda, que *« malgré les déclarations de plusieurs personnalités du gouvernement de Lisbonne, les forces portugaises ne s'opposeront pas réellement à l'avance des troupes du F.N.L.A. »*.

La ville de Carmona, capitale du district de Uige, est entièrement contrôlée par les forces du F.N.L.A. Le troisième mouvement de libération, l'Unita, qui a respecté jusqu'à présent une stricte neutralité, y maintient une présence symbolique depuis le début de juin. Bien que le calme règne actuellement dans le district, de nombreuses personnes quittent la ville soit pour le Portugal, soit, en ce qui concerne les Angolais, pour le nord et le sud du pays.

LE FRONT DE LIBÉRATION DE CABINDA ANNONCE LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Le Front de libération de l'enclave de Cabinda (FLEC) a annoncé vendredi 25 juillet, au cours d'une conférence de presse à Paris, la création d'un gouvernement révolutionnaire provisoire cabindais présidé par M. N'Zita Henrique Tiago. M. Luizi Ballu, ministre des affaires étrangères du nouveau gouvernement, a insisté sur le fait que la proclamation de cet organisme avait été faite le 16 juillet dernier à l'intérieur même de Cabinda dans une zone contrôlée par les troupes du FLEC.

Le programme du nouveau gouvernement comporte trois points :

« Libérer le territoire national et son peuple de la domination étrangère sous toutes ses formes.

» Organiser des élections libres et démocratiques sur toute l'étendue du territoire avant le 11 novembre 1975.

» Installer un gouvernement central définitif avant le 11 novembre. »

M. Ballu a dénoncé le refus des autorités portugaises d'accorder l'indépendance de Cabinda, qui compte trois cent mille habitants, alors qu'il la donne aux îles du Cap-Vert, à Principe et à Sao-Tomé. Il a aussi vivement attaqué les mouvements de libération angolais, et notamment le Mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.), pro-socialiste, accusé d'occuper le territoire cabindais. Il a enfin remercié les gouvernements du Zaïre, du Congo-Brazzaville, du Gabon et de l'Ouganda de leur sympathie pour la cause du FLEC et de leur décision de reconnaître aux populations de Cabinda leur droit à l'autodétermination.

Ouganda

Avant l'ouverture de la conférence de l'O.U.A.

La Tanzanie dénonce la terreur que fait régner le maréchal Idi Amin

M. Malaceta, ministre tanzanien des affaires étrangères, a annoncé officiellement, jeudi soir 24 juillet, que son pays boycotterait la conférence de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), qui doit s'ouvrir lundi à Kampala. « Assister à cette conférence, a-t-il dit, reviendrait à fermer les yeux seur les milliers de meurtres qui ont été commis en Ouganda. » Le Botswana et la Zambie n'enverront pas non plus de représentants à Kampala. Selon l'agence Reuter, qui fait état d'une source bien informée à Dar-Es-Salaam, le président Samora Machel, du Mozambique, aurait décidé de ne pas se déplacer en raison de son opposition morale et politique au régime du président Amin. Cependant, une délégation mozambicaine participe aux travaux de la conférence ministérielle préparatoire qui se tient actuellement et qui s'est prononcée vendredi en faveur de l'expulsion d'Israël de l'ONU.

De notre envoyé spécial

Kampala. — Opéra, soirée culturelle, défilé de mannequins, élection d'une Miss O.U.A., dîner dansant, coupe de football, rallye automobile, manœuvres militaires... Cette ville d'allure plutôt provinciale est bien devenue la capitale de l'Afrique noire et arabe. Ceux qui pourraient encore en douter ont tort. Pour accueillir le « sommet » annuel de l'Organisation panafricaine, le président Idi Amin Dada n'a pas lésiné sur les moyens.

Tandis que les ministres de l'Organisation tentent de rattraper l'habituel retard pris par leurs débats, la capitale de l'Ouganda semble être le théâtre d'une Kermesse inhabituelle. Bâtiments et devantures de magasins sont drapés de noir, d'or et de rouge, — couleurs nationales. Des hôtels repeints et affichant pour une fois complet servent du poulet à volonté tandis que, dans les rues du centre, motocyclistes de parades et Mercedes noires s'entraînent à former des cortèges qui encadreront, à compter du 28 juillet, les chefs d'Etat venus pour le fameux « sommet ».

Pour quelques jours au moins, Kampala prend donc un visage bien frais. Le chef de l'Etat ougandais, récemment promu maréchal, en profitera même pour inaugurer une première chaîne nationale de télévision en couleurs, un privilège que peu d'Etats d'Afrique noire peuvent encore s'offrir de nos jours. Si le savon en poudre ou le dentifrice manquent en Ouganda, jamais les délégués à une conférence de l'O.U.A. n'auront bénéficié de tant d'égards.

L'Organisation n'a jamais eu non plus un agenda si chargé. Quatre nouveaux membres ont été admis : les Comores, le Mozambique, les îles du Cap-Vert, Sao-Tomé-et-Principe. Mais il reste encore une bonne partie du continent à libérer. En qualifiant la *« détente »* offerte par la République sud-africaine de « poison », le maréchal Amin a relancé un débat dont risque de faire les frais des pays comme la Tanzanie, la Zambie et le Botswana, qui entretiennent des relations moins que cordiales avec le chef de l'Etat ougandais.

Le mystère règne sur le nombre de chefs d'Etat qui, la semaine prochaine, viendront porter leur caution à celui qui semble destiné à devenir, pour un an, le *« président de l'Afrique »*. On parle même de la présence de M. Jomo Kenyatta, le vieux dirigeant kenyan. Celle de M. Sadate, le président égyptien, est confirmée. Le maréchal Idi Amin, deux semaines seulement après le classement de l'affaire Hills, semble se tailler un beau succès.

C'est, en effet, à Kampala que les trois chefs nationalistes angolais ont été invités à se rendre pour tenter de régler leur « différend », qui a conduit leur pays au bord de la guerre civile. Qui l'aurait cru voilà quinze jours à peine ? Seul, peut-être, le président Amin...

Pour quelques jours, Kampala semble s'être détachée de l'Ouganda pour remplir cette nouvelle fonction de capitale de l'Afrique que l'histoire lui a réservée. Le maréchal Amin a toujours cru que l'Afrique vivrait un jour à l'heure de l'Ouganda.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

A TRAVERS LE MONDE

Autriche

… JOSEF TAUS, qui dirige …epuis sept ans la Girozentrale, …uxième banque autrichienne, … été nommé par le Conseil …déral, jeudi 24 juillet, prési…nt du parti populiste autri…ien (opposition). Il remplace … Karl Schleinzer, décédé le … juillet. Un congrès extra…dinaire du parti devra enté…ner cette décision le 31 juillet.

Dahomey

… COUVRE-FEU A ETE …EVE AU DAHOMEY le … juillet. Il avait été décrété … juin après les manifes…tions qui avaient suivi la …ort de l'ancien ministre de …intérieur, M. Michel Aikpe. …elui-ci avait été tué le 20 juin, …près avoir été, selon les autorités, *« surpris en flagrant délit d'adultère avec l'épouse du chef de l'Etat »* (*le Monde* du 22 juin). — *(Reuter.)*

Inde

● LE GOUVERNEMENT INDIEN a décidé, vendredi 25 juillet, de ne plus exiger des journalistes étrangers l'engagement écrit de respecter les règlements de la censure imposée depuis la proclamation de l'état d'urgence le 26 juin. Il leur demande, en revanche, de s'engager à assumer l'entière responsabilité de leurs écrits. Cependant, un cinquième journaliste étranger, M. Daniel Southerland, correspondant en Asie du journal américain *Christian Science Monitor*, a été mis en demeure, jeudi, de quitter l'Inde dans les vingt-quatre heures pour avoir refusé de signer l'engagement de respecter la censure. — *(A.P.)*

Vietnam du Sud

● UN QUOTIDIEN INDEPENDANT paraîtra prochainement à Saigon. Le *Tin Sang (les Nouvelles du matin)*, qui avait été interdit par le régime Thieu, et dont le premier numéro devrait sortir dans une semaine ou deux, est en effet repris par son propriétaire, M. Ngo Cong Duc. Ancien parlementaire, accusé en 1971 d'être *« neutraliste »*, il avait dû se réfugier en Europe. M. Ngo Cong Duc est rentré discrètement au Vietnam du Sud en mai après la prise de pouvoir par les forces révolutionnaires. — *(U.P.I.)*

OCÉAN INDIEN

DANS UNE DÉCLARATION OFFICIELLE

L'Algérie dénonce les menaces contre l'intégrité territoriale des Comores

En sa qualité de président en exercice de la quatrième conférence « au sommet » des pays non alignés, M. Boumediène a adressé, jeudi 24 juillet, au conseil ministériel de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), réuni à Kampala, un message dans lequel il annonce que les Etats membres du mouvement des non-alignés ont été tenus au courant de la situation dans l'archipel et se sont vu demander de « *soutenir le peuple comorien en lutte pour la sauvegarde de son unité, de son indépendance et de son intégrité territoriale* ».

D'autre part, M. Bouteflika, ministre *algérien des affaires étrangères*, a fait, jeudi soir, une déclaration officielle dans laquelle il dénonce « *les tentatives de contrarier la volonté du peuple comorien en portant atteinte à son unité et à l'intégrité de son territoire...*

● A MORONI, M. Ahmed Abdallah, chef de l'Etat comorien, a nommé, le 24 juillet, les membres de son gouvernement (nos dernières éditions du 25 juillet). Le nouveau cabinet comprend neuf ministres. M. Abdallah exercera, outre les fonctions de chef du gouvernement, celles de garde des sceaux. Les affaires étrangères ont été confiées à M. Ali Mroudjae.

Un porte-parole de la présidence a déclaré jeudi que « *certaines personnalités françaises et comoriennes s'étaient rencontrées à Moroni pour envisager des mesures susceptibles de détendre l'atmosphère administrative* » entre les deux pays. « *Pour le moment, ces rencontres ne revêtent aucun caractère officiel* », a-t-il souligné en démentant la création d'une commission mixte franco-comorienne chargée d'étudier le transfert des compétences entre la France et les Comores. La constitution de cet organisme avait pourtant été confirmée de source officielle à Paris (*le Monde* du 25 juillet). Le porte-parole comorien a précisé que « *les conditions préalables au transfert des compétences, c'est-à-dire le départ de toutes les forces militaires françaises et l'assurance que la transmission des responsabilités à l'Etat comorien couvrirait l'ensemble de l'archipel, y compris Mayotte, n'étaient pas encore réunies.* — *(A.F.P., A.P.)*

PRESSE

Le conflit du «Parisien libéré»

DES TRAVAILLEURS DU LIVRE MANIFESTENT DEVANT TF 1

Le comité intersyndical C.G.T. du Livre parisien avait annoncé une série d'actions « afin d'obliger la direction du *Parisien libéré* et le gouvernement à trouver un compromis honorable » *au conflit qui l'oppose, depuis le 3 mars dernier, à M. Emilien Amaury* (le Monde *du 25 juillet*). *La première d'entre elles était prévue pour le 24 juillet à 15 heures au siège de TF 1 qui devait être occupé.*

Mais lorsque environ cinq cents travailleurs du Livre se présentèrent devant l'entrée principale de la rue Cognacq-Jay, ils trouvèrent porte close et furent accueillis par un peloton de gardiens de la paix : une heure auparavant, un journaliste bien informé mais quelque peu étourdi avait, par inadvertance, donné l'alerte en demandant où se tenait la manifestation du Parisien libéré.

Les syndicalistes massés sur le trottoir en face de l'entrée — il n'était pas question de bloquer la circulation — crièrent pendant une heure des slogans tels que : « Non à la censure, la parole aux travailleurs », « Nous voulons, nous aurons satisfaction ». *Cependant l'atmosphère restait détendue et l'humour n'était pas absent : le passage d'une charmante personne qui promenait un boxer fut accompagné des cris de* « Amaury et ses chiens n'auront pas le *Parisien* ».

Une délégation du Parisien libéré *et du comité intersyndical du Livre parisien devait être reçue pendant une demi-heure par M. Christian Bernadac, rédacteur en chef de TF 1, station à laquelle il est reproché un manque d'objectivité pendant le Tour de France, car elle n'a pas fait part de toutes les manifestations organisées par les travailleurs du Livre. Le responsable du journal de TF 1 leur ayant promis que, dans les huit jours à venir, deux minutes d'antenne seraient accordées aux travailleurs du* Parisien libéré, *les délégués demandèrent aux manifestants de se disperser. Ce qui fut fait dans le calme.*

SPÉCIALISÉ DANS LE FOOTBALL

Le bi-hebdomadaire «But» deviendra quotidien le 1er août

A partir du 1er août, le magazine bihebdomadaire *But*, spécialisé dans le football, paraîtra avec un rythme quotidien. En plus des numéros du mardi et du vendredi publiés sur seize pages, au prix de 2,50 F, trois parutions supplémentaires seront mises en vente le mercredi, le jeudi et le samedi, tirées sur huit pages et vendues 1,50 F.

Selon son promoteur, M. Marcel Leclerc, ce nouveau quotidien visera la même clientèle que le magazine qu'il remplace et sa rentabilité sera assurée avec une diffusion de trente-cinq mille exemplaires.

Estimant que *But* n'a pas les moyens de lutter avec la grande presse et les procédés audiovisuels, M. Leclerc renonce par avance à leur faire concurrence. Ainsi, les résultats des matchs ne seront-ils publiés que vingt-quatre heures après qu'ils l'auront été apr les autres journaux. Il se spécialisera donc dans le commentaire, l'anayse, l'indiscrétion et les « *dessous de cartes* » du football.

[M. Marcel Leclerc est propriétaire de plusieurs journaux spécialisés. Il a créé, le 16 octobre 1955, le premier hebdomadaire consacré à la radio et à la télévision, « Télé-Magazine », dont le *tirage déclaré est d'environ* 200 000 exemplaires. Le bihebdomadaire « But » a été créé en septembre 1969. Son tirage atteint 100 000 exemplaires et sa diffusion 65 000. Partisan de l'implantation du professionnalisme *dans* le basket-ball, M. Leclerc a lancé, l'an dernier, « Basket-Hebdo ». Président, pendant sept ans, de l'Olympique de Marseille, M. Leclerc a été contraint de démissionner de ce poste le 19 juillet 1972 et a connu quelques démêlés judiciaires avec les nouveaux dirigeants de l'O.M.]

● *Le Comité intersyndical du Livre parisien C.G.T.* invite les ouvriers du Livre de la région parisienne à se rendre en délégation le 28 juillet à 16 heures auprès de *M. André Rossi*, porte-parole du gouvernement. Il appelle les délégations à exprimer « leur indignation sur le silence fait par les radios, la grande presse et les chaînes de télévision au sujet des graves problèmes concernant les usines occupées et la montée du chômage dans notre pays ».

La situation « qui devient de plus en plus préoccupante pour l'emploi des travailleurs des deux cent cinquante usines occupées, représentant 100 000 salariés, s'ajoutant aux 1 200 000 chômeurs » est reflétée avec « peu d'objectivité », poursuit le Comité intersyndical.

● *Après l'attentat contre M. Jacques Fauvet.* — Le bureau national du P.S.U. a manifesté sa solidarité avec le directeur du *Monde* à la suite de l'attentat commis à son domicile. M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste et M. Roger Frey, président du Conseil constitutionnel, ont également adressé des messages de sympathie.

D'autre part, l'auteur présumé de l'attentat s'étant déclaré anarcho-fasciste, la Fédération anarchiste, adversaire de la violence, dénonce « cette provocation et cet amalgame ».

● *A Nord-Eclair*, à la suite du rachat des actions de la société par le groupe Hersant, 3 millions de francs ont été attribués au personnel de l'entreprise par les actionnaires vendeurs de leurs titres. Sur cette somme, 1,5 million sont répartis entre les journalistes, employés et ouvriers, sous forme d'une prime individuelle payable en trois fois en *tenant compte de l'ancienneté* dans l'entreprise, avec un correctif en faveur des plus bas salaires. 500 000 F ont été répartis entre les mutuelles des vendeurs et les comités d'entreprise des deux nouvelles sociétés. — *(Corresp.)*

OUTRE-MER

Saint-Barthélemy, l'île oubliée

II. — Les malheurs d'un paradis fiscal

par STÉPHANE LÉDÉE (*)

Saint-Barthélemy, terre française de la mer des Caraïbes, dépendant du département d'outre-mer de la Guadeloupe, a connu récemment des incidents dus en particulier à un désaccord entre les commerçants de l'île et les autorités. Français, suédois, puis à nouveau français depuis 1877, ce port franc a connu une histoire tourmentée (« le Monde » du 24 juillet).

Au voyageur venu dans l'île il y a une vingtaine d'années, Saint-Barthélemy apparaîtrait, aujourd'hui, profondément transformée. L'impression d'une certaine aisance économique ne manque pas de frapper. Certes, les anciens rouliers de la Caraïbe ont vu disparaître dans les cyclones leurs goélettes et leurs sloops, mais le développement de l'aviation a permis une véritable renaissance des échanges ; et pour ceux-ci les Saint-Barths disposent toujours de l'arme de la zone franche.

L'évolution n'est d'ailleurs pas seulement économique. Les habitants ayant pu accéder à une certaine culture, les mentalités elles-mêmes se sont *transformées*. Les Saint-Barths se marient moins entre-eux que par le passé, les émigrés des îles américaines reviennent au pays où ils avaient laissé femme et enfants. Enfin, depuis une quinzaine d'années, d'incontestables améliorations ont été apportées à l'infrastructure de l'île : les routes sont maintenant carrossables, l'électricité et le téléphone ont été installés, la rade a été draguée, la piste de l'aérodrome (650 m) a été cimentée. En ce qui concerne l'éducation, ce n'est plus l'exil obligatoire en Guadeloupe à partir de la 6e : un C.E.G. permet d'atteindre la classe de 3e.

Tout va-t-il donc pour le mieux à Saint-Barthélemy ? Comment alors expliquer les troubles qui ont conduit, au début du mois de juin (*le Monde* du 22-23 juin) à la mise en état de siège de Gustavia ?

Faut-il comprendre que l'ins*tinct de conservation qui fit* s'opposer les Saint-Barths à tous les « envahisseurs » s'est brusquement réveillé après avoir été, un temps, anesthésié par l'aisance matérielle ?

La réalité est, en fait, plus complexe : sentiment d'être oubliés de la France, irritation provoquée par les maladresses de l'administration, inquiétude suscitée par l'installation et les agissements de grands groupes immobiliers, méfiance à l'égard des *métropolitains en raison du* mépris qu'ils affichent parfois vis-à-vis des Saint-Barths. Il y a de tout cela à l'origine de la récente explosion de colère.

Saint-Barthélemy n'est pas la Guadeloupe. Tout sépare ces deux îles qui constituent pourtant le même département : l'histoire, les contextes socio-culturels et raciaux et, surtout, les types d'activité économique. La vie de Saint-Barthélemy reste étroitement liée à celle des îles les plus proches comme Saint-Martin (29 km) ou même Saint-Thomas (150 km). Les rapports économiques avec la trop lointaine Guadeloupe (250 km) sont demeurés pratiquement nuls en dépit des moyens modernes de liaison aérienne. L'île ne trouve son courant d'échanges et son équilibre monétaire et financier qu'en symbiose avec les îles étrangères, en majorité franches, qui l'entourent.

Pour un contact direct avec la France

L'attitude adoptée par l'administration, lors des derniers événements, les déploiements de force, ne facilitent pas le dialogue. Tout se passe un peu comme si — c'est du moins un sentiment répandu à Gustavia — l'on regrettait à Pointe-à-Pitre et à *Paris l'époque, encore peu éloignée*, où le manque d'éducation empêchait les Saint-Barths de s'exprimer en leur nom propre. Tout se passe comme si, par quel*que fuite en avant*, on *cherchait* à éloigner la jeunesse, devenue compétente, des postes de responsabilité. Comment ne pas s'étonner alors qu'un sentiment d'isolement soit à *nouveau ressenti* ? Les Saint-Barths en viennent à se demander si un contact direct avec la France ne serait pas le seul remède.

Il est toujours mis en avant que cette petite île est un paradis fiscal. Admettons. Mais considérons cependant que, comme tous les Français, les Saint-Barths paient des impôts directs. Quant à l'exemption d'imposition indirecte, elle est, certes, réelle et explique le qualificatif de « *paradis fiscal* ». Mais, après tout, elle repose sur de solides fondements historiques datant du traité de rétrocession franco-suédois (1877) toujours en vigueur, et est compensée, nous le verrons, par d'autres disparités. De plus, conscients qu'ils devaient subvenir par eux-mêmes aux charges de leur île, les commerçants de Gustavia *n'avaient-ils pas spontanément*, dès 1929, créé une contribution volontaire, véritable impôt indirect frappant les plus aisés d'entre eux ? C'est d'ailleurs là que réside, pour une part, l'origine lointaine des dissensions.

Cette contribution était « *un droit de stationnement* » institué grâce à un accord entre le maire alors en charge et les commerçants. Régulièrement réévalué, ce droit de stationnement fut remis en cause en 1966 quand une augmentation brutale de son taux fut décidée par M. Rémy de Haenen, maire, né à Londres, arrivé dans l'île en 1936. Cette augmentation amena les contribuables *volontaires à suspendre* le paiement ; par la même occasion, ils demandèrent un droit de regard sur l'utilisation de l'argent (1). A partir de là, la confiance allait disparaître et *les* rapports se tendre. Suivirent des mois et des mois de litiges, de négociations, de ruptures et de reprises. L'affaire déboucha, en mars 1975, sur un arrêté du ministère des finances instituant un droit de quai de 5 % *ad valorem*. Refus des commerçants qui invoquent les clauses du traité franco-suédois de 1877 et offrent une transaction qui est repoussée.

Soutenus par une partie de la population, ils demandent l'arbitrage de la justice. Deux clans sont en présence : les autorités départementales et le maire d'une part, une majorité des habitants d'autre part. Interviennent alors d'autres affaires — comme la mutation du directeur de l'hôpital par l'administration — qui radicalisent les dissensions. Des conseillers municipaux démissionnent (rendant nécessaire une élection municipale), des manifestations, des incidents se *produisent* dirigés contre la préfecture et les partisans du maire. L'un d'eux, est renvoyé de l'île. Quelques heurts ont lieu. D'importantes forces de l'ordre sont mises en place (*le Monde* du 22-23 juin et du 16 juillet) jusqu'à ce qu'un relatif apaisement survienne.

Les possibilités de négociations *sont pourtant restées longtemps* ouvertes avant que la situation ne s'aggrave. Il semble bien que les Saint-Barths n'ont pas encore compris qu'à leurs propositions il ait été répondu par des arrivées de forces de l'ordre.

Saint-Barthélemy serait-elle moins française que la Guadeloupe ? En négligeant de desservir directement l'île à partir de la France et en l'obligeant à utiliser le port étranger voisin de Philipsburg (partie néerlandaise de Saint-Martin), les autorités centrales soumettent l'île à un véritable embargo économique. Qu'on en juge : 212 F pour le transport d'une tonne de briques de construction de Bordeaux à la Guadeloupe et 543 F de Bordeaux à Gustavia par Philipsburg ! La comparaison pour les articles de pêche (activité importante dans ces îles) est encore plus éloquente : 386 F pour le transport d'un mètre cube vers la Guadeloupe et 893 F vers Saint-Barthélemy toujours en passant par Philipsburg. C'est là une pénalisation qui n'est pas pour rien dans l'attitude des commerçants de Gustavia à l'égard d'une administration qui ne s'est jamais vraiment préoccupée de faire modifier un tel état de fait.

Redevenir centre de transit

Les conséquences sont pourtant graves : des Français sont astreints à reverser à des compagnies de navigation étrangères l'équivalent d'un lourd impôt indirect mais qui n'entre ni dans les caisses de l'Etat, ni dans celles du département. L'achat des produits français, pour les denrées de première nécessité, est dès lors prohibitif et Saint-Barthélemy se fournit aux Etats-Unis. L'exemption de taxes indirectes du « *paradis fiscal* » est en fait compensée par « *l'enfer des charges* » lié aux difficultés d'approvisionnement imposées par la France.

Mieux encore ! L'Etat astreint la Compagnie générale transatlantique, dans laquelle il est majoritaire, à desservir Philipsburg. *Ne pouvant soutenir la concurrence* des puissantes compagnies de navigation américaines et hollandaises qui offrent un service supérieur, la Transat est *conduite, pour cette escale*, à travailler à perte avec un trafic qui s'amenuise d'une année sur l'autre.

Pourtant, rien ne s'oppose léga*lement à une liaison directe* entre un port « français » et l'île « française » de Saint-Barthélemy. Les difficultés techniques sont peu de chose : il suffirait que le même bateau, *le Mississipi (5 500 tonneaux)*, actuellement en service, décharge d'abord en Guadeloupe le plus gros de sa cargaison. Même lesté des 1 000 tonnes habituelles de rhum constituant son nouveau chargement au départ de Pointe-à-Pitre, son tirant d'eau lui permettrait d'accoster, sur la route du retour vers la France, dans le port de Gustavia. L'occasion serait ainsi donnée au pavillon tricolore de porter la concurrence à des tarifs très compétitifs. Il ne fait pas de doute que la majorité des marchandises en provenance de l'Europe et destinées à la zone nord de la Caraïbe emprunterait cette voie.

Saint-Barthélemy retrouverait son activité économique d'autrefois et — c'est capital — serait politiquement rassurée. Quel avenir peut, en effet, espérer cette île maintenant aride, si ce n'est celui de centre de transit que lui offre la sûreté de son port ? Une des ressources des habitants consiste à louer — principalement *à des Américains et à des Canadiens* — des maisons construites sur leurs terrains. Vu l'exiguïté des lieux (28 kilomètres carrés), une course à la propriété fon*cière est engagée dans laquelle* s'affrontent une conception traditionnelle, visant à conserver son cachet au pays, et une conception plus « rentable » tendant à transformer le rocher en une sorte de complexe hôtelier. La spéculation foncière née de cette course est contraire aux traditions de l'île (l'une d'elles veut, par exemple, qu'un garçon qui va se marier délimite un terrain et y construise sa maison avant les épousailles ; or les terrains commencent à manquer) et l'impression est souvent ressentie que les grands groupes intéressés, Michelin et Rothschild notamment, jouissent en la matière d'une liberté d'action très particulière.

De plus, l'importance de l'enjeu attire sur place une catégorie singulière de « résidents » aux activités un peu floues et dont le genre de vie n'est pas sans rappeler les aventuriers d'une autre époque. Les autochtones s'interrogent souvent sur les moyens dont peuvent bien disposer ces éternels vacanciers. Confirmation du caractère marginal — si ce n'est suspect — de ces citoyens : lors des contrôles effectués à *l'occasion des événements de juin*, nombre d'entre eux disparurent comme par enchantement. Et l'on vit même un chalutier de l'île d'Yeu, le *Notre-Dame-de-la-Conception*, ancré au port *depuis* plus d'un an, prendre le large... sans doute dans tous les sens de l'expression.

La beauté de l'île attire bien des convoitises...

On aimerait croire que Saint-Barthélemy, qui a opté pour une certaine qualité de la vie, se verra confirmée dans son choix par les représentants de l'Etat.

FIN

(1) Particularité de la vie politique du Gustavia, les commerçants élisent autant que possible un maire qui ne soit pas des leurs. (Le choix de M. De Haenen est en contradiction avec ce principe). Il est arrivé, de 1945 à 1947, *que le magistrat municipal fût* un Noir, ancien maçon, M. Reynold Rosey.

(*) Médecin originaire de Saint-Barthélemy.

La départementalisation est bien notre politique il faut la faire

déclare M. Stirn à la Guadeloupe

De notre envoyé spécial

Basse-Terre. — M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, est arrivé jeudi 24 juillet à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) première étape d'un voyage qu'il effectue dans les départements français d'Amérique. Au cours de ce périple, le secrétaire d'Etat doit se rendre dans certaines villes qui font partie du département : Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.

En fin d'après-midi, M. Stirn a participé, à Basse-Terre, dans les locaux du conseil général, à une séance commune aux membres du conseil régional, du conseil économique et social et du conseil général. Il a à cette occasion présenté ce qu'il a nommé «une charte sociale» et «une charte économique». Ces deux ensembles regroupent les mesures récemment prises ou prochainement applicables dans les départements d'outre-mer.

En ce qui concerne les mesures *sociales*, M. Olivier Stirn a fait état de l'entrée en vigueur de l'allocation logement et des allocations familiales en faveur des travailleurs privés d'emploi. Il a annoncé une augmentation de l'aide à la lutte contre les bidonvilles et la création d'une agence nationale de l'emploi.

La charte économique regroupe les mesures relatives à l'intégration de la Guadeloupe (et des autres départements d'outre-mer) à l'ensemble européen. Le secrétaire d'Etat a souligné les efforts faits en faveur de la culture de la canne à sucre et de la banane, et il a annoncé, dans le domaine des transports, la création prochaine d'une *liaison hebdomadaire* régulière entre la Guadeloupe et le Canada. Le secrétaire d'Etat a aussi fait connaître que les avions airbus seraient mis en service entre New-York et les Antilles dans un proche avenir.

A propos du tourisme, M. Stirn a fixé pour objectif la création de mille chambres d'hôtel par an dans le département (il y en avait 1 865 en 1974, il y en aura 3 000 à la fin de l'année 1975). Dans le domaine des industries le secrétaire d'Etat a annoncé que le gouvernement demanderait à des entreprises publiques d'installer des succursales dans les DOM et que d'ores et déjà le ministère des armées prévoit d'installer en Guadeloupe des ateliers de confection de vêtements militaires et de traitement des aliments. Des emplois pourront également être créés par l'installation de services du SEITA.

M. Olivier Stirn a conclu son intervention devant les assemblées par ces mots : « *On a beaucoup parlé du statut au cours des dernières années. Ce qui est important en ce qui concerne la départementalisation c'est de la faire. Ceux qui ont pu douter d'elle peuvent aujourd'hui constater que la départementalisation est bien notre politique. Elle est même la seule politique et nous n'en changerons pas. D'ailleurs ce que réclame l'opposition c'est, finalement, l'accentuation de la départementalisation et, au fond, toutes les interventions, d'où qu'elles viennent, vont dans ce sens. Eh bien, vous le voyez, c'est dans ce sens que va le gouvernement. C'est là une œuvre qui se réalisera peut-être plus vite qu'on aurait pu le penser.* »

NOËL-JEAN BERGEROUX.

BIBLIOGRAPHIE

Pour les deux articles consacrés à Saint-Barthélemy et en particulier pour le premier qui présentait des éléments historiques, l'auteur a consulté les ouvrages suivants :

Guy Lasserre : *la Guadeloupe*, les îles et leurs problèmes (Union française d'impression, Bordeaux).

Jean Benoist : *Saint-Barthélemy : Physical anthropology of an isolate* (American Journal of Physical Anthropology, 1964).

Jean Benoist : *l'Homme*, du social au *biologique*, étude de quelques interactions (Mouton et Cie).

Jean Benoist : *l'Archipel inachevé*, culture et société aux Antilles françaises (Presses universitaires de Montréal).

Robequain : *Saint-Barthélemy, terre française* (les Cahiers d'outre-mer).

Jean Deveau : *le Peuplement de Saint-Barthélemy* (Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe).

Jean Raspail : *Secouons le cocotier* (Laffont).

POLITIQUE

M. Taittinger reste membre de l'état-major de l'U.D.R.

M. André Bord, secrétaire général de l'U.D.R., qui a été reçu jeudi après-midi 24 juillet, par Valéry Giscard d'Estaing, a précisé la composition de son état-major dont les grandes lignes ont été rendues publiques le 9 juillet (le Monde du 11 juillet). Le principal changement apporté à la liste précédemment publiée est la désignation comme délégué général de M. Jean Taittinger, ancien ministre, dont le nom ne figurait pas parmi ceux des collaborateurs de M. Bord il y a quinze jours, alors qu'il avait occupé le poste de secrétaire général adjoint auprès de M. Chirac. En revanche, M. Maurice Cornette, qui était chargé de l'action régionale et agricole, disparaît de la liste.

M. Bord sera donc entouré :

• de deux délégués généraux : MM. Yves Guéna, chargé des études, de la communication et de la documentation, et Jean Taittinger, chargé des affaires économiques (assisté, pour les problèmes d'aménagement du territoire, de M. Guy Guermeur, député du Finistère).

• de deux délégués nationaux : MM. Charles Pasqua, chargé de l'animation, et Mme Hélène Missoffe, chargée des affaires sociales, familiales et culturelles ;

• d'un secrétaire national : M. Robert Grossmann, chargé de la jeunesse ;

• de quatre délégués : MM. Jean de Lipkowski (affaires internationales), Jean Mattéoli (emploi), Jacques Cressard (affaires militaires). Un poste de délégué aux élus locaux sera pourvu prochainement.

M. Lucien Neuwirth est le porte-parole du mouvement dont M. Pierre Ribes demeure le trésorier national et M. Jean de Préaumont le secrétaire général, chargé des assises nationales et du conseil national.

MM. Hubert Germain, Joseph Comiti, Michel Caldaguès et Jean-Paul Mourot sont confirmés dans leurs fonctions de chargés de mission.

***

Le bureau exécutif de l'U.D.R. se réunira le 11 et le 30 septembre. Le comité central siégera les 11 et 12 octobre. M. Jacques Chirac prononcera le discours de clôture.

● *M. Claude Labbé*, président du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, reçu jeudi 24 juillet par M. Jacques Chirac, s'est entretenu avec le premier ministre de *« la situation économique et sociale vue notamment au niveau des circonscriptions des parlementaires »*.

● *« La Lettre de la nation »*, bulletin quotidien de l'U.D.R., a suspendu sa parution vendredi, jusqu'au 1er septembre.

● *M. Aimé Paquet*, *médiateur*, a rencontré, jeudi 24 juillet, à Paris son homologue britannique, le commissaire parlementaire Sir Alan Marre.

ÉDUCATION

Les animateurs de formation continue seront désormais placés sous l'autorité des chefs d'établissement

Les animateurs de formation continue (A.F.C.) et les Centres intégrés de formation de formateurs et d'animateurs (CIFFA) vont être rebaptisés. Une circulaire du ministère de l'éducation annonce pour la prochaine rentrée plusieurs modifications les concernant. Les A.F.C. deviennent des « conseillers en formation continue ». Ils sont désormais directement affectés, après leur année de formation, dans l'établissement d'appui d'un groupement d'établissements (GRETA) de l'académie. Le chef d'établissement d'appui établira chaque année un rapport en vue de la notation administrative de ces conseillers.

Les centres académiques de formation continue (CAFOC) remplacent d'autre part les CIFFA. Chaque académie en sera dotée à partir du 1er octobre. Le CAFOC sera placé sous l'autorité du recteur et ne constituera pas un établissement autonome. *« Il sera dirigé par un collaborateur du DAFCO (délégué académique à la formation continue) qui prendra le titre de directeur des études. (...) Ce directeur des études, qui disposera d'un secrétariat administratif, sera assisté d'une équipe pédagogique composée de conseillers en formation continue, chargée de suivre, d'évaluer et d'assurer la cohérence des différentes formations prises en charge par le centre. »* Toutefois, précise la circulaire, les CAFOC n'auront pas de personnel enseignant permanent.

Les CAFOC, ajoute la circulaire, *« ne seront pas habilités à conclure des conventions pour la réalisation d'action, de formation, qui relèvent en priorité de la compétence des groupements d'établissements »*. Leur action s'exercera dans trois domaines : formation des conseillers en formation continue ; préparation des enseignants à la formation des adultes ; formation de formateurs d'adultes extérieurs à l'éducation.

***

La publication de cette circulaire avait été annoncée il y a plusieurs mois. Elle marque la volonté de doter chaque académie d'un centre de formation continue, alors qu'il n'existait jusqu'à présent de CIFFA que dans quinze d'entre elles. Mais, cette extension s'accompagne de mesures discutables. En plaçant dorénavant les conseillers en formation continue sous l'autorité directe des chefs d'établissement, le ministère prive ceux-ci de la relative autonomie dont ils bénéficiaient jusqu'à présent. Les centres de formation de formateurs qui participaient jusqu'ici, à des degrés divers selon les cas, à l'élaboration de la politique générale de formation continue de l'académie, se voient, d'autre part, privés de leurs animateurs permanents et placés sous l'autorité nouvelle d'un directeur d'études, collaborateur du délégué académique à la formation continue.

On peut donc craindre que cette « rentrée dans le rang » porte atteinte à l'originalité des méthodes utilisées par les responsables de la formation continue, et limite le bénéfice que le système de formation initiale pouvait tirer de ces méthodes.

Admissions aux agrégations

● **Espagnol**

M. Badel (23e), Mlles Bmeche (37e ex aequo), Bonardi (4e), Bouin (29e), Bourjac (7e), M. Buj (28e), Mlles Bur (42e ex aequo), Chassaing (44e ex aequo), Mme Cizniar née Winkler (18e ex aequo), Mlles Coudert (34e), Crespo (37e ex aequo), Mme Dagnet née Hausherr (41e), Mlles Dana (9e ex aequo), Dazi (18e ex aequo), M. Ducros (5e), Mmes Ducros née Frappin (12e), Edeline née Correa (15e), Fauveau née Ulrich (17e), M. Fernandez (13e), Mlles Garaud (8e), Garcia (21e ex aequo), Granger (6e), Gurruchaga (2e), Mmes Hakenholz née Pauleau (32e ex aequo), Jollivet née Bello (1re), M. Laverny (30e ex aequo), Mme Marey née Wollman (36e), Mlle Maugey (42e ex aequo), Mme Merlet née Bonneau (21e ex aequo), MM. Milhé (11e), Morestin (14e), Mme Moukite née Battut (24e), Mlles Naudon (37e ex aequo), Oziol (3e), M. Penot (16e), Mlle Perello (20e), M. Perez (37e ex aequo), Mlles Platon (35e), Benedo-Klein (44e ex aequo), Mmes Rivero née Lapeyre (25e), Sanchez née Suarez (28e), Mlle Thebia (9e ex aequo), M. Vassiliades (30e ex aequo), Mme Vaysse née Raynaud (32e ex aequo), M. Villegas (26e ex aequo).

● **Sciences physiques.**

— *Option physique appliquée :* M. Baget (17e), Mlle Bourgon (14e), MM. Chaigne (15e), Danner (8e), Degryse (9e), Demevre (16e), Jean Deprez (4e), Michel Drouin (11e), Mme Duchêne née Gaillard (10e), MM. Gérard Dumur (27e), Durey (13e), Engel (18e), Mlle Françoise Faure (2e), MM. Gerardy (19e), Christian Glaize (5e), Jean-Claude Gondran (3e), Hincker (25e), Mlle Denise Janiaud (20e), MM. Malrot (7e), Alain Merriaux (23e), Gérard Pinson (21e), Michel Robin (1er), Denis Roux (6e), Troncy (23e), Vrigneau (26e), Zaygelbaum (12e), Mlle Zitoun (21e).

— *Option chimie :* Mlles Abours (33e ex aequo), Isabelle Artaud (17e ex aequo), MM. Michel Aubert (8e), Guy Barrey (2e), Lionel Bernard (4e), M. Berthod (27e ex aequo), Mlles Marie-Anne Besson (13e), Hélène Blanc (1re), MM. Bonnefoy (29e ex aequo), Alain Bourgeon (36e), Mlles Geneviève Brichet (6e), Bry (27e ex aequo), M. Jean-Claude Chatre (31e), Mme Cordier née Moreau (23e ex aequo), Mlle du Cauze de Nazelle (29e ex aequo), MM. Patrick Dubois (12e), José Fernandez (14e), Fournial (21e), Roger Fournié (39e ex aequo), Galbin (7e), Girard (15e), Grecias (3e), Mlle Christiane Guillot (9e), MM. Alain Jacot (5e), Laage (10e), Jean-Claude Marot (37e ex aequo), Mattei (11e), Mmes Mazet née Mariotti (37e ex aequo), Merillon née Robert (17e ex aequo), Piotard née Flou (23e ex aequo), Mlle Marcelle Poirot (22e), M. Jean-René Raynal (16e), Mme Rivière née Romain (29e ex aequo), M. Jean-Marie Roux (36e), Mme Salaun née Boulx (32e), MM. Alain Thibaud (25e), Toledano (19e), Umber (33e ex aequo), Mme Verdeaux née Crevel (35e), M. Jérôme Weill (20e).

● **Physiologie-biochimie** (par ordre d'admission).

MM. Stragier, Gavrilovic, Mlle Hélène Morisot, MM. Cazaubon, Serge Barde, Desplan, Charles Auffray, Daniel Louvle, Sanchez.

● **Sciences naturelles.**

— *Option sciences biologiques :* Mme Abouissoussi, née Tamissier (39e), M. Allache (10e), Mlle Allain Geneviève (50e), M. Bailly Alain (64e), Mlles Bargoin (29e), Benard (60e), M. Bessaguet (23e), Mlle Blois Nadine (46e), M. Boucher Christian (41e), Mlle Burtin Claire (47e), M. Chiapello (1er), Mme Clerc, née Brallo (52e), MM. Cornuet (9e), Cottet-Emard (30e), Mlles Cuchin (11e), Daguet (4e), Daigne Dominique (55e), Darricau (37e), Mme Darrort, née Liaret (5e), M. David Bruno (27e), Mlle Debette (50e), M. Dumont Jean-Pierre (28e), Mlle Duponchelle (42e), MM. Feuchter (22e), Fromager (62e), Garreau (33e), Mlle Gelis (8e), Mme Glauffret, née Giraud (2e), M. Godinot (43e), Mlles Gougerot (3e), Gribier (45e), Mme Guille, née Levêque (57e), M. Hubert Patrick (17e), Mme Hurand, née Delaune (44e), MM. Ladel (18e), Lemoine Yvon (25e), Leviol Armand (21e), Leclercq Bernard (39e), Mlle Lefevre Danielle (32e), Mmes Lenoir, née Pannier (33e), Lesne, née Camy-Peyret (7e), MM. Magnies (33e), Malber Frédéric (13e), Masson Bernard (11e), Meslay (36e), Millon (49e), Mme Millo, née Guerre (19e), Mlle Moine (61e), MM. Pernot (57e), Pison (14e), Pons Hubert (53e), Porcar (30e), Ridao (47e), Mlle Rousselin (16e), M. Savary (59e), Mlle Scharrer (56e), Mme Sinninger, née Sartorius (13e), MM. Terce (62e), Thellier (6e), Mlle Thibaut Chantal (23e), MM. Van Klaveren (21e bis), Vergne Dominique (38e), Mlle Villain Claude-Marie (20e), M. Vinay (54e), Mme Voirin, née Lesart (25e).

— *Option sciences de la terre :* Mme Bonhoure, née Riche (2e), M. Breton Daniel (5e), Mlle Cardon (6e), Mme Dartout, née Rousselle (10e), M. Delfosse (15e), Mme Dommanget, née Vergnon (8e), MM. Langer (11e), Liotard (16e), Mlle Manecier (7e), M. Mathieu Michel (3e), MM. Pelissard (12e), Robert Christian (13e), Rocher Alain (14e), Mme Sicard, née Le Favrais (1re), MM. Vial Jean-Luc (9e), Wozniak (4e).

● **Techniques économiques de gestion.**

M. Abadie (24e ex aequo), Mme Alami (36e ex aequo), MM. Audinot (13e ex aequo), François Bonnet (4e ex aequo), Boucon (13e ex aequo), Braconnier (31e ex aequo), Brichet (18e), Catarina (20e ex aequo), Celette (31e ex aequo), Chauvière (13e ex aequo), Mme Coutant (27e), MM. Darritchon (28e), Dautun (36e ex aequo), Mlle Dauty (19e), MM. Pierre Durand (10e), Duszynski (33e ex aequo), Mme Emmenecker (20e ex aequo), MM. Epailly (24e ex aequo), Gabillon (1er), Mmes Gouttefarde (33e ex aequo), Anne Guénot (22e), MM. Hauser (11e ex aequo), Jacquart (23e), Mme Léonard (26e), Mlle Magnier (29e), MM. Mazat (6e), Mestre (30e), Nivollet (2e), Yves Perrin (33e ex aequo), Pesqueux (17e), Mlle Pouzet (9e), MM. Rapidel (3e), Sollier (8e), Spehner (11e ex aequo), Mme Ternant (4e ex aequo), MM. Trublin-Savoye (16e), Veran (7e), Zambotto (36e ex aequo).

● **MECANIQUE**

MM. Allan (37e), Guy Basile (36e), Bichon (20e), Bohatier (7e), Bombois (9e), Bressin (6e), Brice (29e), Broda (34e), Bryselbout (19e), Cailley (23e), Caraz (32e), Champeau (1er), Claudon (41e), Decornod (4e), Defretin (18e), Delville (15e), Farney (15e), Régis Froment (35e), Pierre Giraud (13e), Goria (1er), Hequet (26e), Jean-Claude Huet (22e), Jean-Marie Huet (40e), Lang (9e), Lanquetin (15e), Joël Leplat (5e) ; Mlle Létang (43e) ; MM. Lhermet (27e), Lodier (39e), Loué (31e), Marquis (33e), Merlaud (12e), Daniel Merle (43e) ; Mme Annick Métais (23e) ; MM. Mouis (3e), Mutiaux (21e), Nerkowski (13e), Neuder (42e), Pradier (28e), Routaboul (30e), Saint-Venant (7e), Théron (26e), Jacques Thierry (11e), Vandecasteele (38e).

● *Les vocations en Italie.* — Selon une étude publiée par *L'Osservatore romano*, organe du Vatican, en six ans le nombre de séminaristes en Italie a diminué de 45 %. Pour 875 prêtres ordonnés en 1967, il y en a eu 764 en 1969 et 566 en 1973.

SCIENCES

Après le retour sur Terre des trois astronautes américains

La NASA ne prévoit plus d'utiliser le matériel Apollo

Les trois astronautes américains, Thomas Stafford, Vance Brand et Donald Slayton, sont revenus sur Terre après un vol de neuf jours dans l'espace. C'est à 22 h. 18 (heure de Paris), le jeudi 24 juillet, que la cabine Apollo a amerri dans le Pacifique, à 20 kilomètres à l'ouest d'Honolulu, trois jours et demi après le retour de Soyouz.

Cette mission met, pour la NASA, un terme à l'utilisation du matériel Apollo. On ne verra plus jamais de cabine américaine se poser sur l'Océan. Les futurs vols habités américains auront lieu à bord de la navette spatiale qui atterrira comme un avion.

Les Soviétiques attendent, à la fin de cette semaine, le retour sur Terre de leurs deux cosmonautes, Piotr Klimouk et Vitali Sevastianov, qui ont battu le record soviétique du plus long séjour dans l'espace : depuis le 24 mai, ils sont à bord de l'atelier orbital Saliout, soit au total depuis deux mois.

[...] l'automne prochain, les dirigeants de la NASA rencontreront à nouveau les responsables des vols soviétiques pour faire un bilan. On [...] déjà que les expériences scientifiques communes n'ont pas été un succès complet. Des reflets sur le [...] du Soyouz ont, en partie, gêné la prise de clichés au moment où la cabine Apollo a provoqué une éclipse artificielle du Soleil en s'interposant devant notre étoile, à environ [...] mètres de la cabine soviétique. De même, la mesure de la concentration d'azote et d'oxygène dans la haute atmosphère terrestre, grâce à un faisceau de lumière émis par la cabine Apollo et réfléchi par le Soyouz, n'aura été réussie que partiellement.

Les expériences réalisées au cours des trois derniers jours de vol Apollo ont été mieux réussies. Pour la première fois, le ciel a été observé dans des longueurs d'ondes interstellaires entre l'ultraviolet proche et les rayons X, alors que jusqu'à présent l'expérience était jugée impossible pour deux raisons. D'une part, les détecteurs n'existaient pas. L'équipe de l'université de Californie a construit un télescope étrange où le miroir habituel, placé perpendiculairement à l'arrivée de la lumière, a été remplacé par une série de cylindres concentriques placés parallèlement à la direction d'arrivée des rayons ultraviolets, qu'ils concentrent sur un détecteur. D'autre part, les rayons émis dans l'ultraviolet lointain sont absorbés par les nuages de gaz interstellaires. On pensait que, même entre les nuages de gaz, la matière pourtant ténue restait encore trop absorbante pour permettre aux rayons ultraviolets lointains de parvenir à proximité de la Terre. Des mesures récentes, faites à bord d'un satellite néerlandais, tendent à prouver que ce n'est peut-être pas vrai. En choisissant judicieusement la direction d'observation entre les nuages interstellaires, les astronautes d'Apollo ont observé trente-cinq à quarante objets célestes, des étoiles très chaudes, quelques pulsars et le centre de nébuleuses, assez proches de la Terre pour que l'absorption soit réduite au minimum.

Une seconde expérience astronomique a porté sur le nuage d'hydrogène et d'hélium dans lequel baigne le système solaire, nuage qui a été découvert aussi très récemment. Il s'agissait de détecter la quantité d'hélium présente dans ce nuage, en éliminant l'hélium de la haute atmosphère terrestre. Ainsi espère-t-on déterminer la température de ce nuage.

D'autres expériences étaient aussi fort intéressantes, notamment celles qui consistaient à déterminer la structure du manteau de la terre et les concentrations de masses qu'il contient. Pour cela, le tunnel de passage avec Soyouz s'est séparé de la cabine Apollo jusqu'à une distance de 300 kilomètres environ et il a émis des signaux vers la cabine. Les changements de vitesse du tunnel seront déduits de l'analyse de ces signaux et ainsi pourra-t-on deviner l'existence d'anomalies ou de concentrations de masses de 200 à 350 kilomètres de long.

La vitesse de la cabine Apollo aura aussi été comparée à celle du satellite de communications A.T.S.6, placé à 36 000 kilomètres d'altitude, ce qui permettra de détecter les anomalies de même importance.

Il avait été demandé enfin aux astronautes d'observer certaines régions désertiques du Sahara et d'Australie, et de noter leur couleur par rapport à une gamme donnée, afin de mieux découvrir les limites de ces déserts et notamment l'extension progressive du Sahara vers le sud-est de l'Afrique. Il existe, en effet, une corrélation entre l'âge des déserts et leur couleur, la terre étant de plus en plus rouge à cause de l'oxydation des oxydes au fur et à mesure que le temps passe. De même, les photographies de Skylab ont permis de découvrir l'existence de vagues océaniques de plusieurs kilomètres ou de plusieurs dizaines de kilomètres. Ce sont des phénomènes passagers, dont on ne sait s'ils sont dus à des vagues de surface ou à des vagues plus profondes.

DOMINIQUE VERGUÈSE.

URBANISME

UN CONCOURS PORTANT SUR TROIS CENT MILLE MAISONS INDIVIDUELLES SERA LANCÉ A LA FIN DE L'ANNÉE

A l'occasion de la remise du label « confort acoustique » à la Société auxiliaire de promotion du logement (SAPLO) pour ses maisons individuelles de Bondoufle (Essonne), M. Jacques Barrot, secrétaire d'État au logement, a annoncé, le 24 juillet, qu'il lancerait dès la fin de cette année *« un concours d'envergure nationale portant sur la réalisation de maisons individuelles »*. Ce concours désignera les maîtres d'ouvrage de trente mille maisons.

Le concours « Barrot » se distinguera du concours « Chalandon » en ce qu'il sera plus décentralisé. Chacun des quatre-vingt-seize départements français recevra un contingent de trois cents maisons environ à construire sur les sites retenus par les services du ministère de l'équipement. Dans chaque département, un jury réunissant des représentants des élus locaux, des professions concernées et de l'administration choisira l'un des projets qui lui auront été soumis.

SPORTS

TENNIS

Le match de Coupe Davis Tchécoslovaquie-France

Première journée à Prague

De notre envoyé spécial

Prague. — La première impression qui frappe à Prague, en dehors des beautés de la ville où les splendeurs des façades baroques composent un panorama unique que Goethe comparait à une couronne de pierres, c'est la sympathie déclarée de sa population à l'égard des Français. La cérémonie du tirage au sort des matches de coupe Davis France-Tchécoslovaquie, jeudi 24 juillet, dans les salons de l'hôtel Intercontinental, s'est ainsi déroulée dans une rare atmosphère d'amitié sportive, portant en outre le piment d'une rencontre à suspense avec le simple « au sommet » Kodes-Jauffret, affichée comme la dernière partie de la troisième journée.

Une petite promenade de reconnaissance face aux rives boisées de la Vltava nous avait entraînés, peu avant, à l'est de la ville, jusqu'à l'île des Chasseurs — Ostrov Sdvanice — où se trouve le club de tennis, dans un coude du fleuve. L'île de la Jatte, sur la Seine, où se disputèrent les premières parties de volant du siècle donne une idée du site à la fois fluvial et ferroviaire. Une verdure poussiéreuse, des arbres rabougris, des cabanes en planches, des bâtiments ternes en pierre ocre ou vert d'eau encadrent une dizaine de courts de brique pilée ainsi que quelques courts miniatures où des marmousets échangent des balles, à l'image de Drobny, héros de ces lieux.

Le central est à l'extrémité du club, à l'aplomb du pont de chemin de fer où défilent les convois comme dans un film de Carné. Ceinte de tribunes pouvant contenir un peu plus de quatre mille personnes, sa surface en terre battue est relativement lente, autant qu'il nous a été permis de l'observer en suivant l'entraînement de Kodes et de Hrebec face à Pala et à Zednik.

Cependant, les joueurs français, rencontrés un peu plus tard au cours d'une réception dans les salons de l'ambassade de France, dans le vieux quartier de Mala Strana, ne font pas cas des conditions de jeu qui les changent singulièrement de Roland-Garros et se sont montrés résolument optimistes.

OLIVIER MERLIN.

NATATION

Aux championnats du monde à Cali

Kornelia Ender bat le record du monde du 100 mètres papillon

A Cali, en Colombie, l'Allemande de l'Est Kornelia Ender a amélioré, jeudi 24 juillet, son record du monde du 100 mètres papillon de 9/100. *C'est le deuxième record mondial battu à Cali depuis le début des championnats.* Le compatriote de Kornelia Ender, Roland Matthes, a connu la défaite pour la première fois depuis neuf ans. Il s'est classé quatrième du 200 mètres dos dans un temps (2 min. 7 sec. 9/10) très éloigné de son record du monde (2 min. 1 sec. 9/10).

FINALES

MESSIEURS

400 mètres nage libre

1. Tim Shaw (E.-U.), 3 min. 54 sec. 88 ; 2. Bruce Furniss (E.-U.), 3 min. 57 sec. 71 ; 3. Frank Pfuetze (R.D.A.), 4 min. 1 sec. 10 ; 4. Graham Windeatt (Aust.), 4 min. 2 sec. 12 ; 5. Gordon Downie (G.-B.), 4 min. 2 sec. 88 ; 6. Rainer Strohbach (R.D.A.), 4 min. 5 sec. 18 ; 7. Peter Petterson (Suè.), 4 min. 5 sec. 39 ; 8. Andrei Krylov (U.R.S.S.), 4 min. 9 sec.

200 mètres dos

1. Zoltan Verraszto (Hong.), 2 min. 5 sec. 5 ; 2. Mark Tonelli (Aust.), 2 min. 5 sec. 78 ; 3. Paul Hove (E.-U.), 2 min. 6 sec. 49 ; 4. Roland Matthes (R.D.A.), 2 min. 7 sec. 9 ; 5. Zoltan Rudolf (Hong.), 2 min. 7 sec. 15 ; 6. Santiago Esteva (Esp.), 2 min. 9 sec. 21 ; 7. Abdul Karim Ressang (Pays-Bas), 2 min. 9 sec. 78 ; 8. James Carter (G.-B.), 2 min. 11 sec. 67.

200 mètres papillon

1. Bill Forrester (E.-U.), 2 min. 1 sec. 95 ; 2. Roger Pyttel (R.D.A.), 2 min. 2 sec. 22 ; 3. Brian Brinkley (G.-B.), 2 min. 2 sec. 47 ; 4. Greg Jagenburg (E.-U.), 2 min. 2 sec. 97 ; 5. Jorge Delgado (Equ.), 2 min. 3 sec. 28) ; 6. Michael Kraus (R.F.A.), 2 min. 3 sec. 47 ; 7. Folkert Meeuw (R.F.A.), 2 min. 5 sec. 88 ; 8. Bruce Rogers (Can.), 2 min. 7 sec.

200 mètres brasse

1. David Wilkie (G.-B.), 2 min. 18 sec. 23 ; 2. Rick Colella (E.-U.), 2 min. 21 sec. 60 ; 3. Nicolas Pankine (U.R.S.S.), 2 min. 21 sec. 75 ; 4. Walter Kusch (R.F.A.), 2 min. 22 sec. 68 ; 5. David Leigh (G.-B.), 2 min. 23 sec. 38 ; 6. Nobutaka Tagushi (Jap.), 2 min. 24 sec. 8 ; 7. Graham Smith (Can.), 2 min. 24 sec. 13 ; 8. Giorgio Lalle (It.), 2 min. 24 sec. 98.

DAMES

100 mètres papillon

1. Kornelia Ender (R.D.A.), 1 min. 1 sec. 24 (rec. du monde, anc. rec. 1 min. 1 sec. 33) ; 2. Rosemarie Kother (R.D.A.), 1 min. 7 sec. 80 ; 3. Camille Wright (E.-U.), 1 min. 2 sec. 79 ; 4. Jill Symons (E.-U.), 1 min. 3 sec. 51 ; 5. Maria Milagro Paris (Costa-Rica), 1 min. 3 sec. 86 ; 6. Barbara Clark (Can.), 1 min. 4 sec. 6 ; 7. Gudun Beckmann (R.F.A.), 1 min. 4 sec. 29 ; 8. Lynda Hansl (Aust.), 1 min. 4 sec. 33.

400 mètres quatre nages individuel

1. Ulrike Tauber (R.D.A.), 4 min. 52 sec. 76 ; 2. Karla Linke (R.D.A.), 4 min. 57 sec. 83 ; 3. Kathy Heddy (E.-U.), 5 min. 0 sec. 46 ; 4. Jenny Franks (E.-U.), 5 min. 3 sec. 15 ; 5. Elizabeth McKinnon (Can.), 5 min 3 sec. 81 ; 6. Susan Hunter (N.-Z.), 5 min. 3 sec. 85 ; 7. Cheryl Gibson (Can.), 5 min. 4 sec. 4 ; 8. Judy Hudson (Aus.), 5 min. 4 sec. 99.

AUTOMOBILE

Un nouveau « marché du siècle »

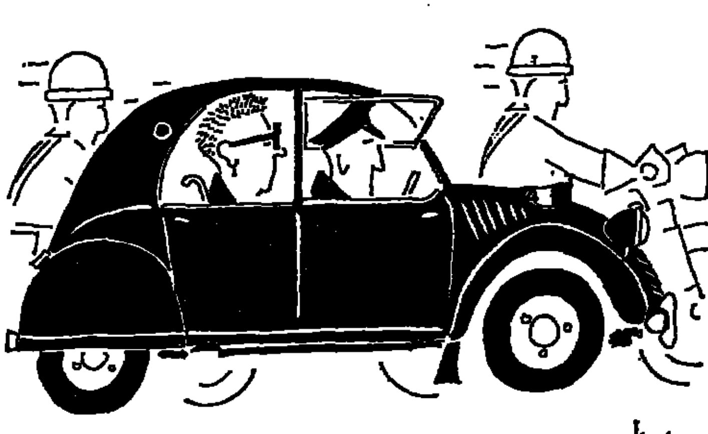
M. Jacques Chirac s'apprête à faire parvenir dans les différents ministères une liste « limitative » de voitures susceptibles d'être retenues pour remplacer les véhicules officiels atteignent dans un certain nombre de cas l'âge de la retraite. La couleur choisie pour ces voitures ne sera plus le noir mais le gris. Question de sécurité, dit-on. Une petite révolution.

Les émirs du golfe Persique — c'est bien connu — ne roulent qu'en Rolls-Royce et les chefs d'Etat africains ne se déplacent qu'en Mercedes. Les dirigeants des pays socialistes n'utilisent que les Zil moscovites et la Lincoln est le symbole de l'opulente Amérique. En quoi vont donc rouler nos Excellences ? quel sera le symbole de la France automobile et officielle ? Quel nom de marque pourra-t-on plaquer sur le fameux « long cortège de limousines » sans lequel il n'y a pas de véritable manifestation, inauguration, célébration ou visite officielle en France ?

Le parc automobile constitué par les prestigieuses DS noires à cocardes est, en effet, à bout de souffle. Il y a même une DS qui, bien que toujours soigneusement astiquée, n'arrive pas à dépasser le 100 à l'heure et que l'on affecte traîtreusement au dernier secrétaire d'Etat nommé, au plus jeune ou au plus inattentif. Toutes ont, et de loin, dépassé les 100 000 kilomètres, voire les 200 000 réels, même si les compteurs refusent par coquetterie à avouer leur âge véritable.

C'est pourquoi on vient d'assister à un curieux ballet sur les pavés des cours des ministères. Tour à tour, les directeurs des « services des relations extérieures » des grandes marques automobiles françaises viennent présenter aux ministres, à leurs collaborateurs choisis selon leur degré d'influence et aussi aux chauffeurs à casquette, les derniers modèles de ce que l'on appelle « le haut de la gamme ». Le succès est presque garanti lorsque le ministre lui-même accepte de conduire ou plutôt de se faire conduire pour un bout d'essai. Mais cruel dilemme : que choisir entre les trois modèles français qui font leur apparition sur le marché ? La 30 TS fabriquée par Renault a le chauvinisme pour elle. Mais le dernier produit de la Régie nationale est jugé par certains trop sportif, ou trop utilitaire ou encore pas assez cossu.

La CX peut se vanter d'être la fille de la DS. Mais si les chauffeurs qui la jugent trop basse de plafond se réjouissent de ne plus pouvoir porter la casquette, les inspecteurs de police chargés de la protection des VIP trouvent, paraît-il, que l'angle d'ouverture des portières est trop faible pour s'en « éjecter » avec promptitude. Reste la 604 de chez Peugeot, robuste et assez majestueuse pour provoquer le respect des populations rurales et la déférence des foules dans les voyages officiels. M. Chirac, qui l'aurait déjà lui-même conduite, aurait été séduit par ses qualités.



Ne pourrait-on pas voir là un présage et imaginer que les ministres, selon leur appartenance politique, optent pour une marque ou pour l'autre. Mais si les gaullistes, qui sont si attachés au prestige international de la France, peuvent revendiquer les Peugeot et leurs succès dans les rallyes africains, les républicains indépendants, adeptes d'un libéralisme avancé, pourraient, en Citroën, trouver une société privée qui a fait preuve d'imagination technique depuis des décennies. MM. Poniatowski et d'Ornano ont déjà acquis des CX d'un distingué gris perle et le ministre de l'intérieur a même fait équiper la sienne — fonction oblige — de trois lignes téléphoniques. Enfin les centristes, qui symbolisent une certaine tradition — grâce aux représentants du plus vieux parti de France, le radical, — trouveraient chez Renault le témoignage d'un classicisme bien français.

On pourrait aussi attribuer les voitures selon leur puissance ou selon leurs prix, dans l'ordre hiérarchique des membres du gouvernement. Le premier ministre et le ministre d'Etat auraient alors droit à une 604 Peugeot (41 700 francs et 15 chevaux, 135 DIN), les ministres à des 30 TS (36 120 francs et 15 chevaux, 131 DIN) et les secrétaires d'Etat à des CX (32 708 francs et 12 chevaux).

Quant au président de la République lui-même, il s'est fait présenter, il y a quelques jours, le futur modèle de Citroën, la « Prestige » qui pourrait être baptisée « Présidence » si elle lui convenait et dont le prix serait fixé à sa sortie à la fin de l'année à quelque 55 000 francs.

L'affaire est évidemment d'importance. Il est difficile d'évaluer l'ampleur du parc automobile des ministères en raison des astuces administratives et des combinaisons comptables auxquelles il donne lieu.

Ainsi l'hôtel Matignon, dans la cour duquel s'alignent de multiples voitures, n'en possède pratiquement aucune. Elles sont « détachées » à d'autres administrations. Le ministère des armées et celui des finances — bien sûr — sont, en revanche, les mieux dotés. Mais si l'on ne dénombre que les voitures qu'utilisent les membres du gouvernement et les collaborateurs de leurs cabinets — à l'exception des administrations centrales, — on arrive à quelque cinq cents véhicules à Paris. Ce marché a évidemment de quoi justifier la « guerre commerciale » que se livrent les constructeurs, même si dans un premier temps il ne doit porter que sur les voitures des quarante membres du gouvernement et de leurs directeurs de cabinet. On a les « marchés du siècle » que l'on peut.

De tous temps, les moyens de transport des « grands » ont été l'objet de leur attention méticuleuse et jalouse, car ils sont le signe de la noblesse, de la puissance ou de la richesse de son possesseur. Les ors et les décors des carrosses de jadis se sont réduits aujourd'hui à des carrosseries de série et les équipages se cachent sous des capots fabriqués à la chaîne. Mais discrète autant qu'impérative, la cocarde tricolore qui orne le pare-brise d'une limousine noire et que saluent avec déférence les agents en gants blancs est toujours le signe extérieur et, ô combien ! convoité du pouvoir.

On comprend que M. Valéry Giscard d'Estaing ait décidé d'évoquer à lui cet important dossier et de choisir personnellement et en dernier ressort comment rouleront ses ministres.

A. P.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

Le « sommet » d'Abidjan

L'indépendance financière n'exclut pas la coopération technique

déclarent les partenaires français d'Air Afrique

Les chefs d'Etat des onze pays francophones, membres d'Air Afrique ont décidé, le lundi 21 juillet à Abidjan, de renforcer l'indépendance financière de cette entreprise vis-à-vis de son partenaire français. A cette effet, M. Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire, a été chargé de négocier avec la Société pour le développement du transport aérien en Afrique (Sodetraf), qui possède 28 % des actions de la compagnie multinationale et dont la Caisse des dépôts (pour le compte d'Air France) détient le quart du capital et UTA les trois quarts (« le Monde » du 22 juillet).

Comment UTA allait-elle apprécier la volonté d'émancipation d'Air Afrique ? Apparemment du moins, elle a bien pris la chose. « *Cette mise à jour du protocole d'accord qui a fixé, il y a quinze ans, la participation de la Sodetraf au capital de la compagnie multinationale est tout à fait normale. Nous n'entendons pas cependant céder nos actions à vil prix, sous-estimer leur valeur de rachat*, indique M. Antoine Veil, directeur général d'UTA. *La réduction de la part française devrait être légère. Par ce geste, les Etats membres signifieraient simplement leur volonté de prendre à terme le contrôle total d'Air Afrique.*

» *Beaucoup de pays africains se plaignent du désengagement français au sud du Sahara. Il ne serait peut-être pas très judicieux de l'accentuer* », estime M. Veil. A ses yeux, « *un repli total et immédiat de la Sodetraf pourrait être interprété comme une volonté de rupture* ». A bon entendeur, salut.

« *Cela dit, on peut imaginer des formules d'association très étroites sans que pour autant nos compagnies aient entre elles des liens financiers* », admet le directeur général d'UTA. En toute hypothèse, il n'est pas question de modifier l'accord signé en 1962 pour cinq ans et renouvelé en 1968 pour dix ans, qui sert de cadre à la collaboration technique entre les deux transporteurs.

« *Air Afrique est pour nous un instrument de présence plus qu'un outil de rapport* », affirme M. Veil. UTA mesure tout le profit qu'elle retire de cette coopération et paraît résolu à la maintenir coûte que coûte. « *La mise en commun de nos flottes et la banalisation des équipages ont un effet de rationalisation considérable. Nos avions arrivent ainsi à voler de douze à quatorze heures par jour.* » UTA bénéficie, en outre, grâce au « patronage » d'Air Afrique, de la clause de la compagnie la plus favorisée. Cette position dominante sur une partie du marché africain l'aide à oublier un peu les déboires qu'elle rencontre, notamment en Asie, où sévit une concurrence acharnée entre transporteurs.

« *Nous avons également une vocation pédagogique*, souligne M. Veil. *Nous sommes en quelque sorte professeur de transport aérien. Il n'y a dans notre attitude aucune relent de néo-colonialisme.* » Pour l'heure, cent soixante et onze techniciens et cadres d'UTA, dont huit commandants de bord, sont détachés auprès d'Air Afrique, qui emploie quatre mille quatre-vingt-huit personnes. Ils étaient deux cent soixante en décembre 1970 : ils n'ont jamais dépassé trois cents.

La rétrocession des parts de la Sodetraf ne risque-t-elle pas de créer des tensions parmi les onze Etats membres d'Air Afrique ? Déjà, M. Omar Bongo, président de la République du Gabon, n'a pas caché son intention de racheter tout ou partie des actions de la société française. Le boom économique que connaît son pays nourrit ses prétentions. Pour l'heure, il a obtenu la création d'un poste de vice-président de la compagnie multinationale, qu'occupera l'un des siens.

Au demeurant, le Gabon doit compter avec la Côte-d'Ivoire et le Sénégal, qui ont également les moyens de récupérer un certain nombre de parts de la Sodetraf. Si, finalement, la règle de l'égalité était rompue — chaque Etat membre possède, pour le moment, 6,54 % du capital — les nations pauvres seraient tentées de faire sécession plutôt que de tomber sans défense sous la coupe de quelques « grands ». La formule « *une voix, un pays* » a-t-elle si mal réussi à Air Afrique qu'il vaille la peine d'en changer ?

JACQUES DE BARRIN.

FEUILLETON

NUMERO 17

le beau Solignac

DE JULES CLARETIE
de l'Académie française

Paris, été 1809. La guerre est déclarée entre Henri de Solignac, vaillant colonel de hussards, et Agostino d'Olona, jeune et perfide marquis italien qui séduisit la femme du commandant Rivière et s'apprête à conquérir la charmante comtesse de Farges. Solignac, qui vient de faire la connaissance de cette dernière, semble tout disposé à s'éloigner définitivement de sa maîtresse. Adréina, la sœur du marquis.

LE FAUSSAIRE

LE lendemain même de cette scène qui, dans les jardins du ministère, avait failli tourner à la provocation entre Solignac et les marquis, Agostino se faisait annoncer chez Andréina.

C'était le soir, avant la nuit tombée.

Il trouva sa sœur inquiète, troublée et penchée sur des cartes, avec un froncement de sourcils énergique, comme si elle eût voulu leur arracher leur secret.

— Andréina, di-il, le temps presse !

— Le temps ! Que veux-tu dire ?

— Si la fortune de la comtesse de Farges doit être à moi, il faut me hâter, car, dans quelques semaines, il se pourrait que je fusse mis dans l'impossibilité d'agir.

— Toi ?

— Je t'ai dit que l'argent me manquait. Il m'a fallu en trouver. Et j'en ai trouvé, ajouta l'Italien avec une expression ironique et singulière.

Andréina connaissait assez son frère pour deviner qu'il avait commis quelque infamie.

— Ah ! dit-elle. Et qu'as-tu fait ?

— Je connais assez la chimie pour avoir étudié l'art de faire mordre une planche par un acide. J'ai fabriqué les vignettes de fausses traites et j'ai falsifié les signatures. Je fais partie d'une association redoutable en apparence, faible et inutile en réalité, qui a pour but le renversement de l'Empire. Cette association d'hommes a ses chefs, ses auxiliaires, ses fonds tout prêts pour le cas où il faudrait agir. Une partie de ces fonds est déposée à Bordeaux. Sur la présentation d'une traite payable à vue, la maison de banque devait remettre au porteur 300 000 francs. Je le savais. J'avais tenu entre mes mains la traite. Mieux que cela, je l'avais prise, arrachée à celui des nôtres qui est trésorier de l'association.

— Le commandant Rivière !

— Oui. Ce papier une fois soustrait, il m'a fallu le remplacer. Je l'ai fait. J'ai fabriqué une traite semblable à la traite originale. J'ai substitué le billet faux au vrai billet, et celui-ci, je l'ai fait présenter par un intermédiaire qui ne se doute même pas qu'il a été mon complice : je l'ai fait toucher à Bordeaux, à vue, chez Michel Borde et Cazavan, les banquiers.

— Eh bien ? dit Andréina d'un ton glacial, tandis que Ciampi s'échauffait, s'exaltait avec une sorte de rage au récit de son crime.

— Eh bien ! toute cette belle combinaison est inutile, et cet argent, que j'ai tenu entre mes mains, je l'ai jeté niaisement, follement, au tapis vert. Dans un mois, dans quelques jours peut-être, à l'heure où l'association aura besoin de tous ses capitaux, elle fera présenter à Bordeaux la traite fausse que le trésorier garde entre ses mains, et ce jour-là !...

— Ce jour-là, dit Andréina avec lenteur, qui accusera-t-on, toi ou l'homme qui était chargé de conserver les traites ?

— Que veux-tu dire bien exactement ? demanda-t-il.

— Je ne veux pas dire autre chose que ce que je dis. Un vol est commis dans une caisse. Qui soupçonne-t-on tout d'abord ? L'homme qui en tient les clés.

— Le commandant ?

— Pourquoi pas ?

— Eh ! le commandant est l'honneur même ! dit Agostino.

— A-t-il toujours la traite entre ses mains ?

— Non. Celui qui la détient à cette heure est le chef même de l'association, *Varus*, le colonel Thévenot.

— Et lorsque le colonel Thévenot fera présenter à Bordeaux la traite fausse, et lorsque les banquiers auront refusé de payer, est-ce toi ou le commandant Rivière qu'on accusera d'avoir falsifié le mandat ?

— C'est lui, oui, tu as raison, c'est lui, dit Agostino.

— Alors, à quoi bon te soucier de l'avenir ? Tu crains le scandale inévitable dont l'éclat peut te rejaillir au visage ? Mais redouter la mort et mourir sont deux, dit le proverbe de chez nous. Ne t'inquiète que de la comtesse de Farges, et fais-en ta femme si tu peux !

— Oui, s'écria Ciampi, dont les yeux louches s'allumèrent, oui, voilà le but, voilà le rêve ! Ah ! sur ma foi, Andréina, la fortune de cette femme, il me la faut. Et je l'aurai, malgré les obstacles, malgré elle, malgré lui.

— Qui, lui ?

— Le colonel ! fit le marquis.

— Le colonel t'empêche-t-il donc de songer à la comtesse de Farges ?

— Peut-être.

Andréina prit Agostino par le poignet et, le serrant violemment :

— Ah ! je n'étais donc pas folle ! J'avais bien vu ! J'avais bien deviné ! Il l'aime ! Tu crois, tu sais, tu es certain qu'il l'aime ?

— Non, en vérité je n'en sais rien, répondit le marquis, dont les lèvres reprenaient leur sourire ironique. Mais je sais qu'aujourd'hui même, cette après-midi, aux Tuileries, la comtesse s'est longuement promenée au bras du beau colonel. Je sais qu'on a presque entouré ce couple souriant et qui passait superbe. Je sais que l'aventure du ministère fait grand bruit dans ce monde romanesque et vide auquel il faut chaque jour la pâture d'un scandale ou d'un drame ! Je sais encore que, il y a quelques heures, oui, aujourd'hui même, à la promenade, je me suis fait présenter à Mme de Farges par l'homme qui devait m'ouvrir les salons de la comtesse — je te l'ai dit, c'est Saint-Clair — et qu'après m'avoir accueilli avec son sourire charmant et son irrésistible amabilité j'ai vu cette femme se pencher vers le colonel et lui demander qui j'étais, ce que je fais et quelle est ma vie. Entends-tu cela, Andréina ? C'est lui qu'elle a interrogé. Solignac se dresse devant moi et me brave ! Solignac encore ! Solignac toujours ! Voilà ce que je sais, ma sœur, voilà ce qui me mord au côté gauche, ce qui me crispe les poings et ce qui pousse ma main vers une arme quelconque. Vois-tu ma rage ? La devines-tu ? Et comme ce Solignac est le danger vivant, eh bien ! *per Bacco*, les Ciampi sont des Ciampi et on sait chez nous comment on se débarrasse d'un rival et comment on écarte un danger !

— Encore ! dit Andréina. Tu songes à le frapper ?

— Eh ! folle que tu es, s'écria Ciampi, je te dis que ton amant pense à une autre ! Est-ce bien à toi de le défendre ? Aide-moi plutôt à le briser !

— Je l'aime, fit Andréina avec une expression profonde, presque déchirante. S'il l'aimait, cette comtesse, ce serait infâme ! Mais je te défendrais de le toucher, entends-tu, et pour t'empêcher d'arriver jusqu'à lui je te labourerais le visage avec mes ongles ! Ce ne serait pas lui que je frapperais, ce serait elle ; elle où moi ! ajouta la jeune femme d'un ton sombre.

***

Toute résolue qu'elle était, Mlle d'Olona ne put s'empêcher d'avoir un moment d'angoisse lorsque le marquis fut parti. Ciampi était de ces hommes qui ne raisonnent point avec leurs haines.

Elle attendait le *colonel Solignac*, qui avait, en effet, passé une partie de l'après-midi aux Tuileries, causant avec Louise de Farges et, se laissant doucement gagner par le charme pénétrant de la *petite comtesse*, se rendait auprès d'Andréina avec une sorte d'ennui, et cet ennui ou cette lassitude, chose étrange, ressemblait presque à du remords.

Le hasard, qui joue le rôle le plus important dans les affaires humaines, avait voulu, pour le dépit du colonel, que l'hôtel de la comtesse de Farges fût attenant à la demeure qu'avait louée, rue du Mont-Blanc, Mlle d'Olona. Ce simple rapprochement irritait le beau Solignac. Il lui semblait qu'il y avait dans cette promiscuité quelque chose de vraiment sacrilège. A moins que le destin n'eût souhaité présenter là une vivante antithèse : l'aventure et la passion respirant à quelques pas de la grâce honnête et de la vertu souriante.

— Une seule muraille les sépare, songeait le colonel, et il y a un monde entre ces deux femmes !

***

Martial Castoret avait remarqué que son colonel, si gai d'ordinaire, devenait soucieux et presque sombre.

— La femme brune ! La femme brune ! répétait Castoret en hochant la tête selon sa coutume.

— Voyons, lui dit Solignac, qu'est-ce que tu as ?

— Rien. Une idée comme ça. Une sottise, si vous voulez. Mais chaque fois que je vous vois aller chez cette... dame... eh bien, il me semble que j'aimerais mieux, mon colonel, vous voir charger sur une redoute !

— Ce qui prouve que tu n'as pas l'humeur aventureuse et le tempérament romanesque, mon bon Castoret ?

— Qui sait ?

— Ah bah !... Les amours ?

— Amours honnêtes, mon colonel. Ce qui ne les empêche pas d'être sincères. Et d'ailleurs nous sommes en pays de connaissance. Ma Catisson est la femme de chambre de Mme la comtesse de Farges que vous avez — elle me l'a appris — si joliment sauvée, l'autre jour.

— La comtesse ! dit Solignac en devenant légèrement pâle.

— Une vraie femme du monde, celle-là, et une vraie femme aussi, mon colonel ! Catherine l'adore ; tout le monde l'aime. Ah ! Dieu de Dieu ! si j'étais...

— Quoi !

— Rien.

Solignac allait sortir. Castoret le retint du geste.

— Un seul mot, colonel, dit-il, un seul.

— Encore ! que veux-tu ?

— Que vous preniez une arme, mon colonel, ce que vous voudrez, mais une arme

— Es-tu fou ?

— Pas si fou. Prudent, soit, mais fou, certes non ! Ignorez-vous qu'on dit, dans le quartier du Mont-Blanc, que l'Italienne est une femme dangereuse, perfide, envoyée à Paris par la cour de Naples pour...

— Assez, dit Solignac. Les menus propos de Mlle Catherine Magnac ne m'importent guère ; et quant aux dangers que je puis courir, tu dois savoir mieux qu'un autre que je suis de taille à les braver !

***

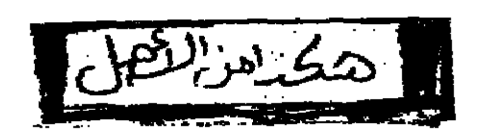
Agostino Ciampi ne s'était pas retiré depuis longtemps quand le beau Solignac entra chez Andréina. La nuit cependant était tout à fait venue.

Le jardin, maintenant plongé dans l'ombre, apparaissait vaguement comme un ténébreux décor, détachant les masses sombres de ses arbres, semblables à de larges taches d'un vert noir, sur un ciel profond mais sans étoiles.

Il y avait quelque chose de mystérieux, d'attristé et d'inquiétant dans ce grand salon où se tenait Andréina, pâle et silencieuse, et au-delà, dans le vide et les ténèbres du jardin, on eût dit que quelque chose d'invisible et de sinistre guettait et se tenait tapi.

Andréina put d'ailleurs s'assurer que les prévisions et les craintes d'Agostino n'étaient point vaines. Solignac devait sans nul doute songer à une autre, car il se montra réservé, préoccupé, presque froid, et ses regards semblaient interroger la profondeur vague du jardin, comme si sa pensée eût franchi l'espace et eût voulu pénétrer dans l'hôtel de Louise de Farges.

(A suivre.)



Le Monde du TOURISME et des LOISIRS

e temps des vacances

QUATRE OBJECTIFS POUR UNE POLITIQUE DES LOISIRS

par GÉRARD DUCRAY,
secrétaire d'Etat au tourisme

ARLER d'une politique des loisirs peut paraître singulier, voire choquant, alors que des entreprises s'interrogent sur leurs possibilités de survie et que des salariés sont traints, pour un temps, au chômage. Alors même que nous échissons aux grandes orientations autour desquelles va poursuivre notre développement, nous nous devons de ter une attention toute particulière aux problèmes posés en ière de loisirs.

Les raisons de cette affirmation sont claires : l'horizon des ons industrielles s'est, en effet, profondément transformé tivement à ce qu'on imaginait pendant la dernière décennie. n'est pas cette transformation elle-même qui justifierait à seule qu'on s'intéresse aux loisirs, car les questions ées dans ce domaine sont largement antérieures au bascu- ent qu'on observe aujourd'hui. Bien au-delà, en effet, mer la nécessité d'une politique des loisirs consiste sim- ment à rappeler l'existence d'une composante essentielle la vie.

Une estimation pour l'année 1970 chiffrait à 119 milliards francs le montant des dépenses consacrées par les ménages leurs loisirs, ce qui représentait près du quart de leurs enses totales et un peu moins d'un cinquième du produit rieur brut. Il faut ajouter que le poste « loisirs » s'est , pendant les dernières années, parmi ceux qui croissaient lus rapidement dans les dépenses des ménages.

Ne nous hâtons cependant pas de crier victoire ! L'effet de se ainsi observé ne saurait masquer les grandes disparités l'on connaît et auxquelles il convient désormais de aquer.

Des services collectifs

Le premier objectif consiste à créer les conditions favo- s à un développement très ouvert des loisirs pour tous. caractère de fonction collective, qui serait ainsi affecté loisirs, supposerait en particulier le développement de rvices » collectifs capables de répondre à des besoins s.

La question de la mise à disposition d'espaces peut être e en ces termes. L'existence d'un espace vert urbain diennement accessible, l'ouverture pour la sortie domi- e d'espaces d'accueil proches des villes et reliés par des ports en commun, l'entretien de cheminements constituent, exemple, un premier type de services collectifs liés à ace. Le besoin est suffisamment évident pour qu'il suffise iquer qu'il devra bénéficier d'un niveau de priorité . On ajoutera seulement qu'une approche en termes pace ne peut ignorer la notion de paysage : rien ne serait que des oasis de loisirs dans un paysage dévasté.

On observe, d'autre part, que se développe une demande tivités extrêmement diverses, particulièrement en fin de aine et pendant les vacances. Pour ce qui concerne es-ci en particulier, le tourisme de séjour — on allait quel- part — connaît maintenant la concurrence de formes plus es — on va faire quelque chose quelque part. Les ges se trouveront ainsi de plus en plus conduits à pro- r à des arbitrages entre les poids respectifs à affecter différents postes de leur budget loisirs : transport, héber- ent, activités. A l'échelle du plus grand nombre, cela fie que la part de l'hébergement et des transports devrait nuer dans leurs dépenses, le coût des activités devant lui- e être contenu dans des limites relativement étroites.

Malgré les difficultés rencontrées pour établir des bases es de prospective en ce domaine, il reste cependant clair la limitation des coûts des hébergements, comme de ceux activités, passe par un large développement de formules ctives devant lesquelles devront reculer les utilisations à ctère privatif des potentiels d'accueil.

Parmi les services collectifs qui seront à promouvoir, il enfin citer ceux qui seront liés à l'information du grand ic et mentionner les services incorporant une animation. animation de qualité est essentielle pour qu'une politique oisirs prenne sa pleine valeur.

onction collective particulière, les loisirs appellent ainsi formes très diverses de services collectifs dans lesquels eur public et secteur privé à but lucratif ou non auraient naturellement leur part séparément ou conjointement. Dans domaine et sauf exceptions, le rôle des pouvoirs publics oit pas consister à gérer mais à créer la dynamique propre développement, en concertation étroite avec toutes les les prenantes.

Le deuxième objectif qui peut nous être proposé, lorsque cherche à préciser le constat établi ci-dessus, est à recher- cher dans un meilleur équilibre entre le temps contraint et le temps libre. A l'heure actuelle, la plupart d'entre nous conçoivent les loisirs comme un moyen d'échapper aux contraintes du temps de travail. Pour le citadin, par exemple, le besoin se concrétise par un désir de fuir à la moindre occasion, hors d'un milieu urbain mal adapté à l'exercice des loisirs.

Cette réalité ne permet pas de faire reposer une politique des loisirs sur une approche qui se contenterait de lier l'ac- croissement des besoins à l'augmentation du temps libre. Bien au contraire, nombre d'indices montrent que les loisirs ne sont qu'une caractéristique d'un ensemble nouveau d'aspirations réelles de la part de chacun d'entre nous.

Des faits sociaux récents, l'évolution qualitative de la consommation des ménages ou les méthodes utilisées par une publicité dont l'efficacité dépend de son aptitude à saisir les motivations profondes sont là pour en témoigner. L'objectif social s'est pour l'essentiel exprimé en termes de recherche d'un minimum pour l'habitant, le salarié ou l'usager anonymes ; c'est l'expression des exigences de la personnalité qui s'affirme aujourd'hui. Aussi n'est-il pas possible de développer un contenu du temps libre susceptible d' « équilibrer » n'importe quel contenu du temps contraint : l'amélioration de la qualité de la vie implique d'agir simultanément dans les deux domaines.

Lutter contre la ségrégation

Le troisième objectif, qui est peut-être le plus important, consiste à prévenir l'inégalité d'accès aux loisirs.

En effet, en dépit d'actions multiples engagées tant par l'Etat que par les collectivités publiques ou privées, l'exercice des loisirs constitue encore un terrain « privilégié » d'expres- sion des inégalités sociales.

Celles-ci découlent notamment d'une forte disparité dans les revenus, mais aussi de différences d'attitude entre les diverses familles socio-culturelles. La conjugaison de ces causes peut conduire à de véritables formes d'exclusion : que l'on songe, par exemple, à la faible disponibilité pour les loisirs d'un grand nombre de femmes ainsi qu'à la situation des agriculteurs ou des personnes âgées.

L'efficacité d'actions spécifiques visant à prévenir ou à réduire ces inégalités est largement conditionnée par l'enga- gement de mesures à prendre dans d'autres domaines, tels l'amélioration des revenus, du cadre de vie et des conditions de travail, un nouvel aménagement du temps contraint ou la lutte contre les diverses formes de ségrégation sociale ou spatiale. Il faut ici insister sur le rôle de la formation initiale et permanente qui peut non seulement permettre la découverte d'activités multiples de loisirs mais qui doit aussi développer le sens de la recherche et de la création, ainsi que l'aptitude à choisir.

Mais réduire les inégalités d'accès est également affaire d'information. Les loisirs relativement coûteux peuvent incor- porer dans leur prix la charge d'une action commerciale. Pour les autres, la collectivité, sous ses diverses formes, assure déjà une certaine information, qu'il s'agisse du tou- risme, des activités sportives ou socio-éducatives : cette action doit être développée en tenant compte des caractéristiques des diverses familles socio-culturelles pour que tous soient effec- tivement touchés.

Enfin, réduire les inégalités d'accès consiste aussi à lutter contre la ségrégation spatiale ; celle-ci accroît, en effet, les risques de rupture de la société et cela est particulièrement vrai dans le domaine des loisirs, tant en ce qui concerne les zones de résidence que les zones d'accueil.

Dans les premières, la ségrégation accumule les inégalités, que celles-ci proviennent de l'insuffisance de possibilités pour les loisirs quotidiens ou de la distance et de la difficulté d'accès pour les loisirs de fin de semaine chacun se trouve pénalisé par le cadre de vie, les pertes de temps et la majo- ration du coût d'accès liée au transport.

Dans les zones d'accueil, une activité touristique par trop dominante peut perturber la vie locale. On ne saurait tolérer plus longtemps le maintien de ces sortes de ghettos sur les lieux mêmes des vacances.

En conséquence, une saine politique des loisirs ne saurait être conçue hors du cadre d'une politique d'aménagement du territoire ; c'est notre quatrième objectif.

Il convient ainsi d'insister sur deux séries de décisions intéressant les espaces de loisirs : celles qui portent sur les espaces rares et celles qui sont relatives au choix des politiques d'aménagement.

Une politique foncière particulièrement attentive aux espaces rares est indispensable. Il s'agit non seulement d'ouvrir de nouveaux espaces, mais parfois d'en reconquérir. Cette politique intéresse en priorité les zones urbaines et péri-urbaines, le littoral et à un moindre degré, la montagne.

Dans les premières, l'action est déjà engagée en un certain nombre de points (région parisienne notamment), elle doit être poursuivie et élargie.

Vers de nouvelles formules d'accueil

Sur le littoral, il reste à mettre en œuvre une politique dont les germes existent et qui doit amener à définir le champ de liberté des agents locaux de l'aménagement face à un espace rare sollicité par tous les types d'équipements et dont la collectivité nationale ne peut négliger le devenir. Les problèmes découlant d'une fréquentation concentrée se posent de manière moins aiguë en montagne, mais il reste, pour chacun des massifs montagneux, à imaginer des inno- vations en matière d'organisation et d'institutions.

Le développement d'un certain nombre d'activités de loisirs va se poursuivre d'autre part dans des zones d'accueil qui ont déjà une vie propre. Préserver l'équilibre interne de ces zones et même, chaque fois que possible, profiter de l'oppor- tunité offerte par ce développement des loisirs pour le conforter doit constituer une préoccupation permanente. Il suffira dans certains cas de pousser au maximum l'intégration dans le tissu local ; il pourra dans d'autres être également nécessaire d'équilibrer le développement des loisirs, lui-même par celui d'autres activités.

De la même façon, il faudra rechercher à atteindre une nouvelle forme d'équilibre par une meilleure diffusion des capacités d'hébergement sur le territoire. Ceci, bien sûr, devra être accompagné d'une recherche de nouvelles formules d'accueil. Ainsi l'encouragement à la découverte lente des sites par la randonnée pédestre, équestre ou cyclotouriste, par exemple, l'invitation à la connaissance de l'homme, la recherche d'une diversification des activités et la définition de critères de qualité pourraient prendre le pas sur la réali- sation d'infrastructures lourdes, dont la réalisation resterait essentiellement liée à la simple poursuite des opérations en cours. Les réponses aux questions ainsi posées sont déjà partiellement connues par le développement des loisirs en espace rural, dans l'arrière-pays du littoral ou dans la moyenne montagne.

Notons cependant que cette recherche de « diffusion » ne doit pas être synonyme de désordre. Aussi, pourquoi ne pas imaginer, en accord avec les collectivités concernées, l'élabo- ration de schémas régionaux de développement des loisirs ?

En définissant ainsi les quatre objectifs vers lesquels pourrait tendre une politique globale des loisirs, nous avons soulevé nombre de questions de fond auxquelles se trouve confrontée notre société. Les loisirs ne pourront donc qu'évoluer avec elle.

Il aura fallu plus d'un siècle pour assurer au plus grand nombre la disponibilité d'un temps libre, par la diminution du temps de travail et la création des congés payés notamment. Quarante ans après 1936, il vous appartient maintenant de donner à ce temps libre un contenu, un statut social.

CROISSANCE ZÉRO

L'ORGANISATION de coopé- ration et de développe- ment économiques (O.C.D.E.) vient de publier le rapport annuel de son comité du tourisme. 1974 a été, après 1973, une mauvaise année pour le tourisme international. Cela s'explique ; cela suppose que les pays européens modifient leurs objectifs et rectifient leur poli- tique.

Les arrivées de touristes étran- gers dans les quinze pays euro- péens faisant partie de l'organisa- tion (elle en compte vingt-quatre) n'avaient augmenté que de 4 % en 1973 ; elles ont diminué de 7 % en 1974, année au cours de laquelle les recettes touristiques de l'ensemble des pays membres n'ont progressé que de 6 %, ce qui, compte tenu du taux moyen de l'inflation, représente en réa- lité une baisse. Ce sont surtout les Américains qui ont renoncé aux voyages. Résultat : le tra- fic sur les lignes régulières de l'Atlantique nord a diminué de 7 %, le trafic par vol d'affrète- ment (charter) de 17 %. Cette diminution de la clientèle tou- ristique a entraîné un peu par- tout dans le monde des difficul- tés pour les hôteliers qui ont continué de s'équiper et de se moderniser.

Si, au cours des premiers mois de 1975, les arrivées de touris- tes aux frontières des pays eu- ropéens paraissent avoir été « nettement » plus nombreuses, la situation a continué de se dé- grader pour les transporteurs aériens.

«Détente proche »

Les raisons de ce marasme sont connues. L'O.C.D.E. les reprend : alourdissement de la conjoncture économique internationale après la crise du pétrole, réduction du pouvoir d'achat, hausse des coûts du transport, dépréciation des taux de change, notamment aux Etats-Unis, réactions psychologi- ques des candidats au voyage de- vant ces événements...

Plus neuves sont les constata- tions de l'organisation sur les progrès et les changements du tourisme national. Est-ce qu'ils ne peuvent pas, ou ne veulent plus si volontiers, chercher leurs vacances loin de chez eux ? Les Européens, par exemple, ont, en 1974, fait beaucoup plus de tou- risme dans leur propre pays. Sur- tout, « on a constaté au cours des dernières années dans divers pays membres un développement des déplacements touristiques de courte durée, notamment au cours des week-ends ou des jours fé- riés prolongés, qui répondent prin- cipalement aux besoins de « dé- tente proche » des habitants des grandes agglomérations.

D'où la suggestion de l'O.C.D.E., qui voudrait que les pouvoirs publics protègent et équipent de façon cohérente (pla- nifiée) les espaces nécessaires à ces touristes nouvelle manière, plus modestes pour leurs déplace- ments mais plus exigeants pour leur environnement, ces touristes, en somme, de la croissance zéro.

VÉCU

es mystères de la menthe à l'eau

DE tous les circuits que Paris propose aux touris- tes, du Paris by night au aris des musées, celui que les siteurs hésitent le plus à entre- endre est celui du Paris des enthes à l'eau et des cafés à la rrasse des bistrots. Et pour use. « Les prix sont de plus en lus fous », se plaignait l'autre ur un touriste anglais, pourtant moureux d'un Paris qu'il vient siter régulièrement. Le célèbre petit noir » par exemple, pour- nt affiché presque partout au bleau des boissons-pilotes à ,90 F voire 0,80 F, saute dès qu'il quitté le zinc pour s'aventurer ur les guéridons de la terrasse 2 F, et même 2,85 F (au Quick- lysées, sur les Champs). Gare u Nord, au Curveur, le café at- rrit en terrasse à 2,30 F service ompris, ce qui ne manque pas e surprendre notre Anglais.

Quant au mystère des menthes l'eau, seuls les connaisseurs euvent l'éclaircir. Car il ne faut as confondre la menthe à l'eau, queur de menthe légèrement al- oolisée (12° à 16°) et additionnée 'eau du robinet à volonté, et le ittel ou le Vichy menthe, sirop e menthe qui sera étendu d'eau minérale. S'il ne sait pas faire la différence — et préciser son choix — le béotien se verra ser- vir, selon l'humeur du garçon ou les coutumes de la maison, l'une ou l'autre de ces combinaisons.

En revanche, ce qui ne variera pas, ou très peu, c'est le prix de la menthe à l'eau : de 4 F (boule- vard Poissonnière) à 4,50 F (bou- levard Saint-Michel), ou 4,60 F (place du Tertre), tandis que le Vichy menthe plafonnera au Dôme (boulevard du Montpar- nasse) à 5,20 F. S'il se dirige vers les terrasses fameuses et bon- dées de Saint-Germain-des-Prés ou des Champs-Elysées, le buveur de menthe à l'eau paiera 5,35 F pour déguster sa boisson favorite à la terrasse des Deux-Magots, où, il est vrai, un simple apéritif coûte déjà 7,85 F (service compris). Au Fouquet's, il connaîtra sa dernière surprise : une menthe à l'eau pré- parée avec le même sirop, trop sucré, que le Vittel menthe de sa compagne, les deux pour 11,50 F, service compris.

Faut-il s'étonner si bien des tou- ristes traversent désormais la capitale leur bouteille d'eau miné- rale à la main et ne s'y attardent guère ? — G. P.

TAUROMACHIE

Vive la novillada !

DU temps que le roi Louis IX, levant le camp dressé tout près de là, à Aigues-Mortes, choisit d'y embarquer sa fortune de chasseur d'infidèles, les quais du Grau-du-Roi n'avaient, assurément, pas autant de charme qu'aujourd'hui : l'odeur forte des Frères prêcheurs le cède désormais à celle des pêcheurs de crevettes et l'on y croise, enfin, moins de hérauts d'armes que de personnages de Pagnol. Les temps de l'histoire y semblent révolus. Une certaine chronique retiendra pourtant qu'une bataille y fut livrée, sous le règne de Georges Pompidou, et conclue par une victoire occitane et tauromachique.

Depuis des années, un conflit faisait rage à propos de l'application de la loi Grammont, protectrice de la vie des animaux « domestiques ». La dérogation consentie en faveur des villes où se perpétuait une longue et constante tradition tauromachique pouvait-elle être étendue au voi- sinage, à la région ? Autrement dit, s'il est permis de tuer des taureaux à Beaucaire, peut-on ou non en faire autant, dans l'esprit de la loi, à Tarascon ?

Choisissant l'interprétation libérale de la loi, la municipalité du Grau- du-Roi avait décidé, voici quatre ans, d'organiser sa première corrida avec mise à mort — ce qui lui valut d'être condamnée à une lourde amende par le tribunal de première instance. Mais la cour d'appel de Toulouse fit droit aux arguments des aficionados du Grau, qui sont ceux de la grande majorité des Méridio- naux : en quoi l'aficion française vit une victoire. Ainsi, le petit port créé par le grand pourfendeur d'Oc- citans que fut le roi Louis — fils, il est vrai, d'une reine espagnole — est vu désormais comme le champ d'une bataille et d'une victoire déci- sive par les tenants d'une tauro- machie sans complexe. C'est en cette terre de mission que se dérou- lait cette année le congrès des so- ciétés taurines françaises : ainsi les jésuites aimaient-ils célébrer l'office en quelque province péruvienne ré- cemment arrachée à l'Inca récalci- trant...

L'office prit, cette année, l'allure d'un oral d'examen de passage. Il s'agissait de savoir si le jeune Chris- tian Montcouquiol, dit Nimeño II (le Monde du 31 mai) est bien le torero français qu'attendent depuis des générations les aficionados du Languedoc et de Gascogne. Trois ou quatre fois déjà, on avait loué sa belle allure, son franc savoir, sa bravoure alerte, et reconnu chez lui ce qu'on appelle la « planta torera », une certaine façon d'être bien situé entre le sable et le ciel des arènes, entre le taureau et les barrières.

(Lire la suite page 10.)

JEAN LACOUTURE.



Tourisme

TÉMOIGNAGE

ARGENTON A TOUTE ALLURE

ARGENTON-SUR-CREUSE, 8 heures du soir, le samedi 5 juillet. « *Une chambre pour deux personnes et une place au garage ? Mais oui, monsieur, certainement.* » Petit sourire satisfait du client à celle qui l'accompagne. Cette fois encore, ça a marché : une chambre d'hôtel, visiblement pas trop minable, malgré la foule des vacanciers et l'itinéraire fréquenté (la N. 20). Pour la majorité des Français, Argenton, c'est d'abord cela, un hôtel sur la route du Sud-Ouest. La nationale se rétrécit, sinue et tout à coup se borde de maisons — ou plutôt de façades — plantées de quelques panneaux lumineux : restaurant, hôtel. On se croirait dans une de ces rues de carton-pâte chères aux studios d'Hollywood : peu importe qu'il y ait ou non de vraies maisons avec des chambres, des portes et des escaliers ; seules comptent les devantures.

Ce que cherche le vacancier saturé de routes à quatre voies et de dépassements difficiles n'a rien à voir avec le petit bistrot animé qu'il aimera trouver, le soir, dans sa ville de vacances. Non, ce qu'il scrute, c'est le nombre d'étoiles qu'affichent les hôtels : une, pas plus, car pour une nuit ce n'est pas la peine de faire de grands frais. Une fois trouvés la chambre et le petit menu pas trop cher et *pas trop lourd (il faut bien dormir pour « récupérer »)*, le pèlerin des vacances oublie qu'il est dans une ville, entouré d'hommes qui subissent, comme lui, le chômage et la récession, qui s'intéressent, comme lui, aux grandes affaires du moment. Il n'est plus qu'à 400 kilomètres de ses vacances : c'est l'essentiel. Et il s'endort...

Argenton-sur-Creuse, 5 heures *du matin, le lendemain.* Il pleut. La voiture, chargée de bagages, a été remisée dans un petit garage appartenant à l'hôtel, à l'écart de la rue principale. La veille, il ne s'était pas aperçu que c'était si loin ; *il est de mauvaise humeur,* il perd du temps et puis ses espadrilles ne sont pas faites pour balayer les flaques.

Et, brusquement, c'est la révélation. Il lève les yeux et s'aperçoit que, dans les villes qui bordent les grandes routes, il n'y a pas que des hôtels et des restaurants. Un immeuble comme le sien s'allume : dans une cuisine, des gens prennent leur petit déjeuner sous une lampe orange pareille à celle qui l'éclaire, le matin, à Paris. Quelques clients sortent de la boulangerie avec les croissants du dimanche...

Révélation de courte durée : pressé par les kilomètres qui lui restent à faire, le vacancier reprendra rapidement sa voiture et s'en ira vers le Midi. Mais elle aura peut-être servi à lui faire sentir l'absurdité des vacances telles que notre société les conçoit. Loin d'être le temps de la découverte, du contact, de la disponibilité, elles nous jettent sur les routes, indifférents à ce que *nous rencontrons,* pressés de reconstituer, dans notre lieu de vacances, l'univers fermé qui est le nôtre pendant les onze mois d'activité.

Si notre vie quotidienne était suffisamment mêlée de loisirs, si on ne nous persuadait pas que, pendant un mois, tous les combats et toutes les curiosités doivent laisser la place à un « farniente » alangui, peut-être pourrions-nous nous intéresser aux villes et aux gens qui nous entourent...

Mais, au fond, ces vacances où l'on nous promet que, trente jours durant, la société et ses inégalités disparaîtront, que sont-elles, sinon une coupure de plus dans notre vie ? Coupure à l'égard du travail, certes, mais aussi à l'égard des autres, à l'égard de la réalité.

Plus indisponible encore que pendant les mois de travail, chacun de nous, lorsqu'il est en vacances, vit en marge, absent et replié sur lui-même, malgré tous les itinéraires touristiques.

A quand les vraies vacances où nous serions, tout simplement, vacants ?

JEAN-FRANÇOIS GIANNECCHINI.

● *Le Jérusalem Hilton,* le nouvel hôtel Hilton construit à Jérusalem, ne comprend pas huit cents chambres, comme nous l'avons écrit par erreur dans « le Monde du tourisme » du 19 juillet, mais huit cents lits répartis dans quatre cent vingt chambres.

SON, LUMIÈRE ET MINUTIE

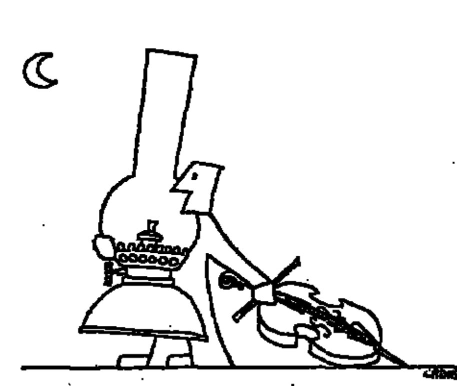
LE 28 juin dernier, vers 21 h. 30 — l'heure où, d'habitude, elles s'apprêtent à sombrer lentement dans l'épaisseur de la nuit corrézienne, — les tours de Merle, qui dominent du haut de leur éperon la Maronne et le petit village de Saint-Geniez-O-Merle, s'illuminaient l'une après l'autre, comme les ruines de la châtellenie... Un nouveau « son et lumière » commençait.

Après tant de hauts lieux qui s'appellent Chambord, Versailles, les Pyramides, le Parthénon ou Chenonceaux, un modeste bourg venait de découvrir, stupéfait d'admiration, les sortilèges qu'engendre la lumière savamment dosée, répartie, maîtrisée.

Pour arracher à l'ombre ces vieilles pierres et le site alentour, il avait fallu pas moins de trois cents projecteurs groupés en soixante-trois points-clés, 4 kilomètres de câbles, soixante-trois circuits lumineux contrôlés par soixante-dix gradateurs permettant d'obtenir cent vingt-huit effets différents. Et, pour que le texte de Jean-François Noël et la musique de John Hotchkis soient parfaitement audibles, huit colonnes sonores, six haut-parleurs, un dérouleur de bande magnétique à six pistes avaient été mis en place.

L'homme — on pourrait dire le « magicien » — qui orchestre depuis près de vingt-cinq ans ces spectacles (et ne cesse plus de courir le monde, son carnet de projets sous le bras) est un Aveyronnais de soixante ans. Ingénieur en chef d'E.D.F. de son état, et chef du service technique illuminations de la SODEL (Société pour le développement de l'électricité, filiale à caractère non commercial d'Electricité de France), M. Alfred Cayssials a fait ses premières armes dans la spécialité à Chambord. Comme examen d'entrée, on ne pourrait imaginer plus difficile... Pourtant, l'élève sera reçu haut la main, avec une mention « très bien ». A partir de là, l'émulation gagnera peu à peu un grand nombre de châteaux, d'églises, de cathédrales, et même d'édifices inattendus, comme la raffinerie de Shell-Berre, ou même des paysages, comme le bord de mer à Biarritz, quand la municipalité décida de lancer ses Nuits de l'Océanide.

Une fois choisi le site, pour des raisons qui peuvent être historiques, archéologiques, architecturales ou confessionnelles, la première tâche du réalisateur consistera à déterminer les emplacements où évoluera le public, les accès à ces lieux, les meilleurs angles de vision à retenir, etc. Viendra ensuite l'étude technique proprement dite. Car « on n'éclaire pas la statue équestre de Louis XIV comme on



éclairera, l'instant d'après, les allées de Versailles, ou tel angle du château ». *Il faut donc établir le « catalogue » des effets lumineux à retenir, puis, cela fait, calculer les câbles et les jonctions entre les batteries d'éclairage et le poste central de commande, d'où un seul homme dirigera le spectacle.*

Nous avons vu le roi...

L'installation sonore va, à son tour, faire l'objet d'une étude fouillée, tandis que les auteurs des textes travaillent déjà sur leur manuscrit, de même que le musicien chargé d'écrire la partition d'ensemble. Tous ces travaux menés à terme, la mise en scène — lumineuse et sonore à la fois — sera réglée de façon « à susciter cette possibilité d'évocation qui est la caractéristique même des spectacles son et lumière ». *A la fin du spectacle* A toutes les gloires de France, *programmé au château de Versailles, des spectateurs n'affirmaient-ils pas* avoir vu *le roi traverser la galerie des Glaces ?* « Mais si, *répond M. Cayssials,* et c'est tant mieux : il faut laisser au public l'entière possibilité de créer à sa guise, jusqu'à voir évoluer dans le décor les personnages que nous nous contentons d'évoquer... »

Mais ces évocations, ces retours dans l'histoires, ces rêves qu'on va faire les yeux ouverts sous les étoiles, ne doivent pas excéder quarante-cinq minutes : « Au-delà de trois quarts d'heure, la lassitude pourrait s'emparer de la « salle », d'autant que nous préconisons de laisser le public debout : debout, on reste attentif ; assis, l'attention se disperse. Mais si le spectacle est réussi, les gens auront toujours l'impression que cela a été trop court... »

La mise sur pied du spectacle des tours de Merle a exigé près de trois ans de travail et coûté environ 700 000 francs, tout compris, sauf les aménagements divers (comme les parcs de stationnement, par exemple). Cher ? « Peut-être, *répond M. Cayssials,* mais sait-on que, d'une façon générale, les frais d'investissement sont vite remboursés dans les années qui suivent ? Et que la publicité qui se fait autour du seul spectacle nocturne relance, immanquablement les visites diurnes du site et de ses alentours ? »

Chaque année, M. Cayssials fait examiner avec ses services quelque trois cents dossiers de demandes d'études. Un maire, retour des châteaux de la Loire, qui a envie d'illuminer, lui aussi, sa halle du treizième siècle, un syndicat d'initiative qui aimerait bien savoir combien il en coûterait pour embraser chaque nuit ses remparts, une préfecture soucieuse de relancer le tourisme en un point donné, ou même, parfois, un particulier voulant s'éblouir, et ses amis avec lui... Chaque fois, cet enchanteur qui se nomme Cayssials, mais pourrait s'appeler Merlin, se met en route, histoire de voir s'il peut décemment donner rendez-vous à la fée Electricité.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

★ Sodel, service technique illuminations : 336-340, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. 260-31-80.

Mairie de Saint-Geniez-O-Merle, 19220 Saint-Privat, tél. le 28-06 Argentat. (Tous les soirs, du 1er juillet au 30 septembre.)

VIVE LA NOVILLADA !

(Suite de la page 9.)

Nîmes, sa ville natale, l'avait salué. Ici, passant des garrigues à la Camargue, il allait affronter des adversaires d'une autre trempe, issus de l'élevage fameux de Gardiola Fantoni, réputés pour leur « caste », leur combativité (au point que, plus « tendre » que Nimeño II, le jeune Espla, en qui certains d'entre nous ont cru découvrir le nouveau génie des arènes, avait préféré ce jour-là *s'abstenir,* se réservant provisoirement pour des tâches moins rudes).

On a vu, dans le soleil de Provence, des images plus belles que celles offertes ce dimanche-là par les bêtes de cuir noir et le jeune torero nîmois. Mais peu de combats en dirent plus sur l'essence même de cet art dévorant. Le troisième taureau, premier adversaire de Nimeño, n'est pas résigné au sacrifice. Sa tête bouge, les cornes cherchent, les pattes *creusent* le sable. Et voilà notre Nimeño désuni, cherchant sa voie, déconfit : ce qu'il a appris, ce champion-là, noir, buté, vicieux du vouloir-vivre, le lui conteste raidement. Il va jusqu'à mourir debout, *rétif aux descabellos,* vainqueur des hommes autour de lui.

On a vu les limites de Nimeño II. Il n'a pas su imposer sa *loi* face à un délinquant de haut lignage. Le beau style s'est effrité, la science évaporée. Ne serait-il qu'un amateur doué et voué aux parodies aimables, aux gesticulations complices ?

Sort le sixième Gardiola, avec du poids, des cornes, la charge un peu *plus longue,* et *un peu plus de* bonasserie dans l'œil. Mais guère plus conciliant. De nouveau, on voit Nimeño perdre pied, balbutier sa leçon ; le petit visage se crispe, verdâtre. Il va renoncer. Les taureaux lui auront donné la leçon. Mais quoi ? Il vient de se ressaisir, de se souvenir que le pouvoir, ici comme ailleurs, s'ajuste aux risques pris, et que, pour s'en rendre maître, il faut entrer dans le terrain du Gardiola, « *se croiser* » avec lui. Il vient de faire basculer le combat, d'imposer soudain sa loi. La charge du taureau, c'est lui, désormais, qui la conduit dans un rythme et sur une trajectoire qu'il a négociés d'abord, puis imposés. Il a conquis le pouvoir parce qu'il a osé ne plus subir, et pénétrer sur le territoire physique et mental de l'autre. Au moment de renoncer, quelque chose s'est produit qui a fait de Christian Montcouquiol, dit Nimeño II, un vrai torero, celui qui apaise, conduit, maîtrise une bête plus forte que lui. Son visage guetté par la peur, puis tordu par la colère, s'est ouvert.

Le jury qui lui attribue le trophée *du meilleur torero était-il mal défendu* contre les tentations du nationalisme ? L'était-il en attribuant une récompense parallèle au solide Michael Bonix, fils d'un célèbre gardian camarguais, qui, pique en main, fit acclamer la fermeté de son bras, et s'apprête à imposer, aux côtés de Nimeño II, l'image d'un picador de charme, arraché à l'enfer de ce *prolétariat* mal aimé ?

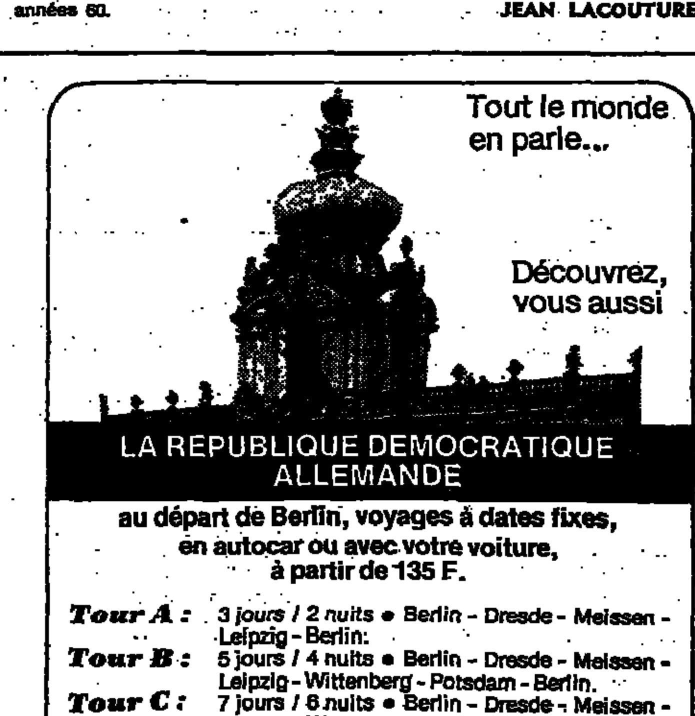
Les jeunes *gens n'ont pas l'ambition* de proclamer qu'il n'y a plus de Pyrénées. Tout au plus d'apprendre la franchise. Ils sont sur la voie.

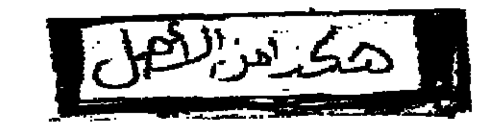
Derrière nous, une dame attentive au détail déplorait que Nimeño fut, pour le troisième dimanche de suite, revêtu du même costume de lumière, groseille et or : « *Y pourrait pas en changer, comme les autres ?* » « *C'est le seul qu'il ait pu encore s'acheter, peuchère,* dit son voisin. *Mais rassurez-vous, Madame, il va pouvoir maintenant s'en payer d'autres...* » Il va surtout devoir, le faire, le jeune Christian, s'il continue à prendre les risques qui lui permirent ce jour-là d'assurer son pouvoir d'homme sur le taureau de Gardiola. Pour imposer ainsi la loi au taureau, il ne faut pas qu'un torero songe à *préserver son beau costume de quelques déchirures.*

On entend souvent dire que la tauromachie se *meurt,* faute de taureaux, faute de grands toreros. Pour ce qui est des taureaux, les indices actuels sont plutôt favorables et, à condition de ne pas faire une confiance aveugle aux élevages fameux, on voit, nous semble-t-il, depuis qu'est appliquée la loi réglementant l'âge des taureaux, des combattants plus respectables que dans les années 60.

Pour ce qui est des toreros, l'absence de « *grande figure* » du type Ordonez ou El Cordobès prive, il est vrai, la tauromachie d'un de ses prestiges. Alors, il faut aller voir les jeunes gens de dix-huit ans qui ont tout à prouver et tentent passionnément de s'affirmer. C'est face aux taureaux novillos de moins de quatre ans qu'ils tentent de le faire. C'est là qu'il faut aujourd'hui vivre la tauromachie, non plus celle qui tente, enchantée de s'imposer. Ce ne sont plus les émules malheureux de Camino et du Viti qu'il faut voir, mais les jeunes loups qui sont Espla et Garbancito, Sébastien Cortès, et Nimeño II. Vive les novilleros, et la novillada !

JEAN LACOUTURE.





Tourisme

IL ÉTAIT UNE FOIS LA COTE D'AZUR

Les promoteurs de la mer

ONTRAIREMENT à ce qu'a cru le Paul Valéry du *Cime- tière marin*, la mer court le ue de ne pas être « *toujours mmencée* » et, par la faute des mes, le « *stable trésor* » reflé- ; « *le calme des dieux* » peut dilapidé.

s bâtisseurs de la Côte ur (voir « le Monde du tou- e et des loisirs » du 19 juil- ont, avec une imagination able, des techniques élabo- et, le plus souvent, une indif- nce coupable vis-à-vis de la re, modifié la géographie ique du littoral et en ont rbé parfois l'équilibre écolo- e.

and on regarde la carte de ôte méditerranéenne qui met évidence les progrès qu'a mplis l'urbanisation depuis les es 50, on est frappé par la faction des espaces verts ou s. Entre les agglomérations ont tendance à se rejoindre es zones en voie de construc- , on ne compte plus que quel- avancées de verdure, quel- maquis intacts, quelques fa- s vierges. Là où, il y a vingt- ans à peine, les oliviers et cultures descendaient jusqu'à mer (autour de l'embouchure Var, par exemple), on découvre aujourd'hui des constructions plus ou moins esthétiques. Là où les roches rouges de l'Esterel accro- chaient les jeux de l'ombre et du soleil, dans la promiscuité des vagues rarement violentes, on rencontre de faux troglodytes qui ont coulé leur béton dans les anfractuosités de la pierre, par- fois avec respect et bon goût, comme l'a fait l'architecte Jac- ques Couelle, à Port-la-Galère, mais trop souvent avec désinvol- ture.

Et, comme le terrain commence à manquer, on constate que l'on conquiert de plus en plus sur la mer au moyen de digues et rem- blais de surfaces rectilignes qui détruisent l'harmonie d'un golfe ou d'une baie, alourdissent le des- sin élégant d'une presqu'île, sur- tout quand elles se hérissent de parallélépipèdes importants.

Comme il faut bien importer de la terre et de la pierre pour façonner ces terrasses, on ouvre au plus près, dans l'arrière-pays, des carrières (comme au Mont- Revel ou à Saint-André), quand on ne sabote pas des collines entières ainsi qu'il est prévu de le faire dans l'arrière-pays niçois pour trouver les 500 000 mètres cubes de matériaux nécessaires à l'extension de l'aéroport de Nice.

Réglementation, dérogations et indulgences

est tout le paysage qui peu u se modifie et, si lord Bou- n revenait, un siècle après mort, sur le rivage qui le dsit, il ne le reconnaîtrait . Colonisée, la mer s'accom- e des nouvelles frontières n lui impose, mais se venge itôt et, par ses courants urnés, grignote ici une plage elle engraissait jusqu'alors, oie aux hommes les déchets ls lui injectent par les longs ssaires — terme hypocrite r désigner un tuyau d'égout. — vide de ses poissons, oppose himie à celle des aseptiseurs estitue de sournois virus dans eaux faussement limpides.

l'échelon gouvernemental, on t inquiété, bien sûr, de ces traintes imposées à la nature. n ministre survole en héli- tère ou en avion le littoral eux et aussitôt la réglemen- on se durcit. Mais le mal mine sur les sentiers des déro- ions abusives, des autorisa- s de circonstance, des indul- ces politiques. Entre l'atti- e intransigeante de ceux qui lent qu'on ne construise rien le part et les préoccupations affairistes, qui entendent loiter au mieux de leurs inté- s le gisement touristique azu- , il y a un moyen terme qui propose de fournir aux hommes r place au soleil sans compro- ttre définitivement les sites. is il est, chacun le sait, diffi- à atteindre.

On en est arrivé aujourd'hui, rs que l'irrémédiable a déjà accompli en quelques points la côte, à envisager un soutien l'agriculture, non pas pour ourager des productions de tabilité aléatoire, mais parce l'agriculteur est le meilleur servateur des espaces natu- s.

Dans le même temps où l'agri- culture perdait du terrain — et ce n'est pas une image, — le pourcentage des emplois du bâti- ment et des travaux publics pas- sait entre 1954 et 1968 de 10,3 % à 16,5 %, et celui des emplois du secteur tertiaire de 56,6 % à 59,8 %. Les emplois industriels diminuaient également, ce qui, dans une région où seules les activités du tourisme et des loisirs, plus sensibles aux fluctua- tions économiques, sont en expansion, est le signe d'un dés- équilibre certain.

Ces données traduisent bien les mutations économiques et socio- logiques du littoral en tant que conséquence des transformations physiques que les hommes lui ont déjà fait subir.

L'automobile en tant que phé- nomène de civilisation est à son apogée, semble-t-il, mais, avec l'élévation du niveau de vie et l'allongement des temps de loi- sirs, le bateau se démocratise. Aujourd'hui, les milliardaires ne sont plus les seuls à posséder voiliers ou cabines-cruisers. En 1975, la flotte de plaisance fran- çaise compte trois cent cinq mille unités de toutes tailles. En 1965, on ne dénombrait que cent vingt mille propriétaires de bateaux, et vingt mille seulement en 1950. Si la tendance se maintient, et pour peu que le niveau de vie des Euro- péens progresse encore, il faut s'attendre d'ici à la fin du siècle à un développement considérable de la flotte de plaisance, la mer offrant encore le luxe de l'isole- ment aux citadins autant à l'étroit dans leurs villes que dans leurs stations balnéaires.

Or, ces bateaux, il faut les hé- berger, puis les mettre à l'abri pendant la mauvaise saison, leur offrir des escales et des points de ravitaillement. Voilà pourquoi depuis dix ans on a construit sur les côtes françaises cent cin- quante-trois nouveaux ports re- présentant cinquante-deux mille postes à flot. Naturellement en- core la Côte d'Azur est privilégiée, puisque d'Hyères à Menton on peut amarrer plus de trente mille bateaux.

Le plaisancier consommateur

Le département des Alpes- Maritimes totalise à lui seul 45 % des immatriculations de la flotte de plaisance française, et offre actuellement douze mille places environ aux capitaines de toute envergure. Disons tout de suite que bon nombre d'investisseurs ont acheté des anneaux, certains de les revendre trois ou quatre fois plus cher qu'ils ne les ont payés, et sans avoir à supporter l'impôt sur la plus-value qui frappe les spéculations immobi- lières.

Cette expansion portuaire en- tamée à Cannes en 1965 avec la réalisation du Port-Canto, qui reste un modèle du genre, doit se poursuivre, et les services de l'ODEAM (Organisation des étu- des des Alpes-Maritimes) mon- trent quelque inquiétude devant les difficultés que l'on rencontrera à servir les plaisanciers. En matière d'équipement de loisirs, disent les spécialistes de l'ODEAM, « *il apparaît que dans la plupart des cas l'offre ne pourra répondre à la demande prévisible. Dans le département, l'offre possible des ports de plaisance prévus sera de dix-neuf mille places à quai en 1985, pour une demande déjà éva- luée à vingt-neuf mille places* ».

Le rivage ne risque-t-il pas de devenir un grand parc de station- nement à bateaux ? Les baies, les criques, les moindres zones abri- tées font l'objet de convoitises et l'on peut imaginer le jour où il sera aussi difficile d'amarrer son bateau sur la Côte d'Azur que de garer sa voiture à Nice ou à Cannes...

Ces constructions de ports ont été, au cours des dix dernières années, l'occasion d'opérations fort rentables pour les promo- teurs. En effet, les communes voulant se doter d'un nouveau port — le plaisancier est un consommateur intéressant — n'avaient pas souvent les moyens financiers nécessaires à assumer de coûteux travaux d'endigage. D'où la floraison de ports privés, de havres construits par des so- ciétés d'économie mixte, des collectivités locales regroupées au sein de syndicats, etc. On a même vu la municipalité — communiste — de Golfe-Juan-Vallauris entrer en pourparlers avec la banque Rothschild pour obtenir le finan- cement d'un nouveau port.

Dans la plupart des cas, les investisseurs, banques ou promo- teurs, qui ne sont pas des philan- thropes uniquement soucieux d'encourager les sports nautiques, obtinrent des autorisations de construire sur les terre-pleins afférant au port. Jusqu'au 3 jan- vier 1973, date de la parution d'une circulaire, considérant que ces derniers appartiendraient au domaine public maritime et ne pourraient accueillir que des équi- pements collectifs. L'engouement des promoteurs privés devait du coup baisser à proportion des de- vis réalisables. Mais en certains points de la côte le mal était déjà fait.

C'est ainsi qu'ont été réalisées, en dépit de toutes les garanties de protection des sites, des installa- tions portuaires souvent de qua- lité, mais assorties d'opérations immobilières peu esthétiques, quand elles ne sont pas scanda- leusement laides. Un bon exemple de ces abus dont on affirme qu'ils ne sont plus désormais possibles est Port-Mandelieu-La Napoule (permis de construire n° 24753, juin 1970), au bout de la jolie baie de La Napoule, qu'abritent du mistral les collines à mimosas de Tanneron. On a bâti sur le terre-plein du nouveau port des immeubles, cubes blancs hauts de six niveaux, sans aucune recher- che architecturale, qui plaquent leurs silhouettes sans classe de H.L.M. prétentieuses sur le velum de l'arrière-pays. Il y a là quatre cent soixante-quatre logements, dont un certain nombre ont le privilège d'ouvrir sur une des plus belles baies de la région. Malgré les pelouses et les buissons de lauriers, leur masse alignée dé- truit pour longtemps — ils ne seront tout de même pas éternels — le joli décor de La Napoule. Qu'on vienne de Cannes par le bord de mer ou de Saint-Raphaël par la Corniche d'Or, ces immeu- bles sont là, importunes verrues blanches.

Ces verrues de béton sont nom- breuses au long de la côte, excroissances latérales bordées de plages artificielles au gravier rou- lant, que les ingénieurs, quoi qu'ils en disent, ont beaucoup de difficultés à maintenir en place.

Et puis il y a les « marinas », ces résidences pieds dans l'eau pour possesseurs de bateaux plus ou moins fortunés. Quand l'archi- tecte a du talent, comme à Marina-Baie-des-Anges, près de Saint-Laurent-du-Var, il construit des tranches de pyramides aux courbes élégantes qui veulent rap- peler le mouvement des collines. Quelle que soit la valeur archi- tecturale d'un tel ensemble, c'est sa situation qui choque, comme choquerait la présence de la plus belle cuisinière électrique dans un salon Louis XV. Mais il y a bien pire. Et pour revenir à Mande- lieu-La Napoule (un site qui déci- dément n'a pas de chance), on ne peut manquer de s'émouvoir de la présence de l'ensemble bap- tisé Cannes-Marina avec son haut immeuble alvéolé reposant sur des piliers plus propres à supporter des installations indus- trielles que des résidences de vacances. Ce sont, au mètre carré, les marinas les moins chères de la côte et bizarrement situées à l'intérieur des terres. Les promoteurs ne pouvant com- promettre la mer se sont servis ici d'un cours d'eau, la Cians, pour alimenter un bassin à bateaux. Le résultat est catastro- phique. Les ponts et chaussées maritimes n'ayant pas été consul- tés ne sauraient avoir dans cette affaire la moindre responsabilité. La rivière est impuissante à renouveler l'eau de ce bassin qui a pris la couleur verte des mari- gots ; des algues gluantes pen- dant aux amarres des petits voiliers, et des colonies de moustiques trouvent là une ambiance qui leur permet de prospérer. Un technicien nous a affirmé avec sérieux que c'était « *la première tentative de reconstitution d'un marécage arti- ficiel sur la côte* ».

Du rêve à la rumeur...

Par comparaison, Port-la- Galère et Port-Grimaud sont des réalisations qu'on ne peut blâmer. Intégrées au site, discrètes et élé- gantes, ces marinas démontrent qu'avec un peu d'imagination et de talent (et aussi peut-être beau- coup d'argent), des promoteurs intéressés mais scrupuleux peu- vent bâtir en accord avec le site des lieux de séjour agréables au bord d'une mer complice.

Mais le littoral, au sens strict du terme, n'a pas subi des agressions que de la part des bâtisseurs de ports et de marinas. L'automobile, l'avion, l'industrie hôtelière, la promotion immobilière urbaine ou dans l'arrière-pays, les pollutions nées du surpeuplement périodique des villes de la côte corrompent insidieusement le site. Si l'on ne peut nier que les équipes munici- pales de Cannes, derrière M. Cor- nut-Gentille, ou de Nice, derrière M. Jacques Médecin, se préoccu- pent d'embellir leur cité, d'y aug- menter la qualité de la vie en limitant les dégâts, on doit cependant constater quelques erreurs ici ou là, dont la répétition inquiéterait les observateurs les mieux disposés.

Et puis il y a tous les projets en cours d'étude, toutes les néces- sités de l'expansion touristique, tous les hasards des fluctuations économiques, tous les jeux occultes de l'argent et de la politique, dont la Côte d'Azur devra tant bien que mal s'accommoder d'ici à la fin du siècle.

Valéry n'avait sans doute pas prévu, face aux vagues sétoises gardiennes du cimetière marin, le « *changement des rêves en ru- meur* »...

MAURICE DENUZIÈRE.

Sports

Même au fond, la peur du gendarme...

LE plongeur sous-marin, pourvu qu'il ait la possibi- lité d'atteindre de bonnes profondeurs, a encore l'occasion d'aller de découverte en décou- verte. Les fonds, pour la plupart inexplorés dès que l'on s'éloigne des côtes, ont mille richesses à proposer. D'abstraites quand le plongeur, simple touriste, trouve un bonheur de badaud, elles peuvent devenir concrètes lorsque, par hasard, il s'y ajoute quelques souvenirs à serrer de près.

Au gré des plongées, on peut ainsi découvrir, avec un peu de chance, des restes de naufrages qu'il convient d'aborder avec prudence pour demeurer en conformité avec la législation pro- tégeant les fonds sous-marins. Il ne sert pas à grand-chose de déployer beaucoup d'énergie, des semaines durant, pour dégager et remonter une petite pièce d'ar- tillerie du XVIe siècle, ou un lot d'amphores, dès qu'on sait qu'au- cun droit de propriété n'attend ceux qui se livrent à ces entre- prises. Bien sûr, on peut ima- giner que l'adresse et que la détermination dont il faut faire preuve pour arriver à de telles fins peuvent ensuite faire place à autant d'habileté pour tourner les lois. Au fond — sans jeu de mot, — ce qui compte, c'est de ne pas se faire prendre. Le plus simple, si on veut éviter les ennuis, est donc de regarder sans toucher ou, du moins, de l'af- firmer par la suite...

Il est midi. Les contours de la Corse sont sur la ligne d'horizon. Par beau temps — une toute petite houle, — le soleil au-dessus des têtes, c'est un plaisir de plonger au mois de mai. La veille, on a repéré, par 50 mètres de fond, les restes d'une épave. Sur un fond de rochers, avec des tapis de sable qui aboutissent, au sud, à un tombant. C'est ce tombant qu'il convient d'explorer, histoire de voir si l'essentiel de l'épave du navire n'a pas glissé plus bas. A — 30 mètres, l'eau a déjà perdu le charme de ses couleurs : les rayons du soleil, pourtant à son zénith, ne percent plus assez. Dans un univers de plus en plus glauque, à domi- nante verte, la descente se pour- suit.

Au hasard du chemin, quelques poissons viennent jouer dans le sillage vertical que forment les bulles dégagées par les bouteilles d'air comprimé. Voilà les rochers, la plage de sable, le promontoire en forme de dôme. Les repères de plongée ont été bien pris, la descente s'est effectuée à pic sur l'objectif. Ceux qui, au grand large, ont eu à connaître les dif- ficultés qu'on rencontre à tomber pile apprécieront. D'ailleurs, le responsable de la plongée, après quelques politesses faites à un mérou bien paisible, lève le pouce, geste bien significatif de la satis- faction, admis par n'importe quel code.

Dans l'axe de la pièce de bois qui émerge du fond de sable, le tombant est là, sombre à souhait. On s'en rapproche à petits coups de palmes pour faire une première découverte, qui provoque quelques rires — qui se traduisent sous le masque par d'énormes borboryg- mes. Pour ceux qui partent à la chasse au trésor ouverte, la pre- mière prise est une vieille valise reposant entre deux rochers. Na- turellement, la valise est d'époque. Au bathymètre, le haut du tom- bant est à 48 mètres. Il va falloir descendre vite pour éviter, à la remontée, de trop longs paliers de décompression. On voit encore assez nettement à une quinzaine de mètres, puis au fur et à me- sure de la pénétration, les choses prennent forme à toucher le mas- que. La *fosse* comporte plusieurs terrasses, et c'est dans la troisième que l'on touche enfin au but. C'est à n'en pas douter une partie d'épave, cassée au gaillard d'ar- rière. Les poissons sortent et en- trent dans ce gruyère de bois, pas apeurés du tout par les plongeurs.

On recevra la récompense de notre quête, sur le gaillard d'ar- rière. Recouvert par tout ce que la mer dépose sur les objets, voici un canon trapu, sur son affût. Le temps de le graver dans le sou- venir — il semble que ce soit une bombarde, — d'en noter les détails pour l'identifier avec cer- titude, et il faut se presser de remonter. Ce n'est que la première plongée dans cette fosse, et la patience est la première vertu du plongeur.

Retour à la surface. Le masque enlevé, les visages sont un peu marqués, comme vieillis de dix ans. La houle s'est levée, sans pour autant devenir gênante. Cap sur la terre. Nous croisons deux bateaux pneumatiques, pleins à ras bord de plongeurs. Décidé- ment, l'endroit est connu.

FRANÇOIS JANIN.

Plaisirs de la table

GRANDE TRUANDERIE

CE n'est plus une rue mais, si je puis écrire, une éthique. Un art de vivre sur le dos des zozos et autres snobs, autour du, hélas ! trop fameux trou des Halles ! Le décrochez-moi-ça et l'antiquaille de méchant aloi font florès... Cela ne serait rien si ne s'ajoutait chaque semaine un nouveau restaurant, ou plutôt une nouvelle mangeoire à prétentions gastronomiques.

Aussi, lorsque l'on retrouve, dans sa pérennité, une maison comme *Pharamond*, peut-on se réjouir. Avec *l'Escargot Montorgueil* ressuscité et *Clovis*, avec aussi *Chez Pierrot* venu de *Chez Monteil* livré aux bulldozers pour s'installer rue Etienne-Marcel, je ne vois que le *Grand Comptoir* pour maintenir une tradition de bonne humeur, de santé et d'honnêteté.

Je suis allé l'autre soir, donc, chez *Pharamond*. J'ai retrouvé l'admirable décor du restaurant d'autrefois, l'escalier en colimaçon montant à la salle du premier étage (qui aurait besoin d'un coup de peinture et peut-être d'un remplacement des lustres), l'ambiance familière et... un nouveau patron. Le cher Martin a pris sa retraite, bien gagnée. Il a passé la main à un jeune, né dans le métier, M. Hyvonnet, qui sait, le cas échéant, tenir sa place au piano. Et la carte ? Eh bien, elle reste immuable, et, autant cela serait détestable en certaines maisons, autant cela est ici rassurant. Oui, voilà le mot : une carte rassurante ! Avec ses deux étendards : les tripes et la pièce de bœuf aux pommes soufflées.

Les tripes sont celles de la Petite Normande, comme s'appelait autrefois la maison. On les amène dans un poêlon, sur un petit réchaud de braises. Elles mêlent toutes les viandes en bonnes proportions : le feuillet, le bonnet, la franche mule, la panse... Est-ce un hasard ? Je les ai trouvées meilleures encore que dans mon souvenir vieux de plus d'un an ! Et j'ai apprécié qu'on les serve sans pommes de terre. La viande ? Un pavé (pour deux) parfaitement cuit, goûteux, saignant à cœur mais chaud, et avec une béarnaise exceptionnelle où les herbes restaient craquantes et térébrantes. Sans oublier les pommes soufflées, ces croustillants et moelleux édredons d'or.

Les tripes sont à 15 F. La grillade au fois de bois à 48 F (pour deux). Avec des fraises pour terminer, j'avais là un simple et parfait repas de grande cuisine, mais oui ! Je le dis pour ceux, encore trop nombreux, qui croient que la cuisine est sophistication, sauces compliquées et fanfreluches décoratives. La carte certes propose autre chose que ces sommets. La gratinée (8 F), les escargots de Bourgogne (excellents), les saint-jacques au cidre (en saison, 22 F), l'andouillette de Jargeau (16 F) à laquelle l'A.A.A.A.A. se devrait de rendre un hommage officiel, un ongiet poêlé aux échalottes (20 F) et, ce soir-là, un pigeon en cocotte qui enchanta mon convive. Bons desserts.

Les vins sont, je crois, la chose d'un maître d'hôtel-sommelier fort avisé, fort occupé de sa cave (des caves voûtées datant probablement, comme la rue, du treizième siècle : sait-on que si *les numéros pairs sont rue de la* Grande-Truanderie, les impairs sont rue de la Petite-Truanderie, car il s'agissait de deux rues séparées par un îlot de maisons jeté bas en 1919 ? J'ai relevé un sancerre, un pouilly fumé de chez Pénard, un château Pierbone (37 F) qui, frais, fait merveille tout au long du repas. Et, notez-le, car c'est de plus en plus rare, le café est excellent.

Saluons M. Hyvonnet, remercions-le : grâce à lui, à Koulkette Terrail et à quelques autres, les Halles d'autrefois subsistent pour faire honte au grand trou d'aujourd'hui !

LA REYNIÈRE.

Pharamond : 24, rue de la Grande-Truanderie, tél. : 231-06-72. (Fermé le dimanche et ouvert en août).

TABLES D'AOUT (suite)

Voici une liste complémentaire (*le Monde* du 19 juillet) de bons restaurants parisiens ouverts en août.

1er arrondissement : *Bistro d'Hubert* (place du Marché-Saint-Honoré), le *Cabanon* (place du Marché-Saint-Honoré), *l'Escargot Montorgueil* (rue Montorgueil), *le Mercure galant* (rue des Petits-Champs) et *la Fontaine Gaillon* (place Gaillon), *le Soufflé* (rue du Mont-Thabor).

3e arrondissement : *l'Ambassade d'Auvergne* (rue du Grenier-Saint-Lazare).

4e arrondissement : *le Monde des chimères* (rue Saint-Louis-en-l'Ile), *Au Vieux Paris* (rue Chanoinesse).

5e arrondissement : *Chez Marius* et *le Petit Navire* (rue des Fossés-Saint-Bernard), *Ratfatin et Honorine* (bd Saint-Germain).

6e arrondissement : *Le Munich* et *Le Petit Zinc* (rue de Buci), *Tante Madée* (rue Dupin).

7e arrondissement : *Le Borvo* (rue Malar), *Les Champs d'or* (rue du Champ-de-Mars), *Le Récamier* (rue Récamier).

8e arrondissement : *Chez Edgard* (rue Marbeuf), *Chez Max* (rue de Castellane), *Androuet* (rue d'Amsterdam).

9e arrondissement : *Le Relais basque* (rue Saint-Lazare), *Jean l'Auvergnat* (rue Lamartine).

10e arrondissement : *Chez Casimir* (rue de Belzunce).

12e arrondissement : *Le Train bleu* (buffet de la gare de Lyon).

14e arrondissement : *Lous Landès* (rue G.-Saché).

15e arrondissement : *Le Gauloise* (av. de La Motte-Picquet), *Restaurant du Marché* (rue de Dantzig).

16e arrondissement : *Jamin* (rue de Longchamp).

17e arrondissement : *Guy-vonne* (rue de Thann).

19e arrondissement : *Le Cochon d'or* (av. Jean-Jaurès).

Dans les « grands » restent ouverts : *La Tour d'argent*, *Maxim's*, *Lucas-Carton*.

Dans les « étrangers », notez : *Les Iles Philippines* (rue Laplace), *Copenhague* (Champs-Elysées), *Munchner Pschorr Brau Hauss* (place de la Bastille), *Le Vieux Berlin* (avenue George-V).

Dans les restaurants d'hôtels : *Les Princes* (George-V), *Le Bristol*, *Le Royal-Monceau*.

Et enfin, au Bois de Boulogne, *Le Pavillon royal*.

L. R.

Photo-cinéma

L'œil sur la lumière

IL est loin le temps où le photographe tenait d'une main son appareil et de l'autre une cellule photo-électrique... Les Japonais fabriquent depuis maintenant vingt ans des appareils qui mesurent la lumière en même temps qu'est prise la photographie. Un avantage que les appareils allemands, vedettes de l'après-guerre — Voïgtländer et Leica — n'offraient pas. Mais l'appareil « à cellule incorporée » peut pourtant réserver encore quelques surprises désagréables...

La cellule photo-électrique incorporée est un perfectionnement à la fois précieux et capricieux dont il faut apprendre à se méfier. Les mesures de lumière sont souvent entachées d'erreurs : erreurs fréquentes quand les conditions d'éclairage sont très contrastées, mais aussi erreurs provenant de l'insuffisance du matériel. Les photos trop claires ou trop sombres sont, hélas ! nombreuses. Dans beaucoup de cas elles sont pourtant faciles à éviter. Quand existent d'importants contrastes (pleine lumière ici et ombre là) il suffit de mesurer la lumière le plus près possible du sujet principal, celui qui doit être le plus correctement éclairé. Même méthode quand il s'agit d'éliminer l'influence d'un fond à dominante trop marquée : la clarté d'un ciel, le sombre d'une forêt. Si l'appareil est doté d'une cellule sensible seulement en un point du viseur *(type spot)* il est indispensable d'effectuer la mesure sur le point très précis qui devra être éclairé correctement, la partie claire du visage, par exemple, s'il s'agit d'un portrait.

Ces cellules qui ne balaient qu'un champ très étroit ont des « précisions » redoutables : l'indication donnée sera différente selon que le champ de la cellule balaiera les sourcils ou la joue. En revanche, les cellules « *à mesure intégrale* » dont la sensibilité s'étend à tout le champ du viseur sont plus « confortables », parce qu'elles opèrent des moyennes, ce qui évite bien des erreurs. Dans le cas d'un portrait, mieux vaut quand même approcher l'appareil du sujet jusqu'à ce que le visage occupe tout le champ. Avec les appareils totalement automatiques, débrayez le système automatique si la photo est délicate et mesurez avec prudence.

Prépondérances

D'une façon générale, pour les paysages et les vues d'ensemble, il est indispensable de déterminer l'exposition en fonction des parties claires s'il s'agit de photos en couleurs : sable au bord de la mer, neige à la montagne, murs clairs dans une ville... Seules exceptions : si les parties claires *font miroir* (reflets dans l'eau, rayons réfléchis par un mur très brillant, ciel). De même, si vous photographiez une personne sur fond de neige, ne réglez pas sur la neige mais sur le visage du sujet. Dans le cas de photographies en noir et blanc, réglez sur les tonalités moyennes. C'est uniquement avec des sujets ne comportant ni contrastes d'éclairage ni contrastes de couleurs qu'on peut laisser faire l'appareil et son automatisme.

Une seconde source d'erreurs provient de l'incorporation du posemètre dans le système de visée des appareils reflex. Cette intégration pose des problèmes techniques que les constructeurs n'ont pas encore bien maîtrisés. L'étalonnage des cellules de ces appareils est fait pour les objectifs les plus courants (50 mm. et focales voisines en 24 × 36 ; 75 ou 80 mm. en 6 × 6). Mais si on utilise des objectifs moins courants (grands angulaires et téléobjectifs) les mesures obtenues peuvent être différentes pour un même sujet placé dans les mêmes conditions. Les meilleurs appareils 24 × 36 nous ont fourni, pour des mesures *faites sur des surfaces de couleurs* et d'éclairage exactement semblables et pour un même champ ouvert, des indications s'écartant de deux ou même trois diaphragmes avec des focales de 24 mm. ou de 200 et 300 mm. par rapport aux expositions exactes obtenues avec un 50 mm.

Selon la position, le posemètre mesure un faisceau lumineux étroit issu directement de l'objectif, ou mesure ce même faisceau sur le dépoli, ou encore mesure l'ensemble du faisceau atteignant ce dépoli avec une prépondérance tantôt au centre, tantôt sur un côté. La structure de ces faisceaux varie avec la focale et le type d'objectif monté sur *le boîtier*.

Si les constructeurs n'ont pas encore résolu ces problèmes, ils ont tout de même cherché à en limiter les conséquences. Pour ce faire, ils ont mieux choisi l'emplacement des cellules et leur champ de sensibilité. Avec les appareils à *mesure intégrale*, dont les cellules balaient tout le champ de visée, ils ont choisi le centre du dépoli : c'est, en effet, au centre que les pertes de lumière sont le plus faibles et, partant, les variations peu importantes, les rayons atteignant le dépoli perpendiculairement.

Apprentissage

Le succès d'un appareil comme le Konica Autoreflex T 3 repose sur l'efficacité des pondérations réalisée pour éviter les grandes différences de mesure avec les focales courantes. La position et le champ des deux cellules sont déterminés de façon à permettre une certaine variation du champ mesuré en fonction de la focale. Alors que la mesure couvre pratiquement tout le dépoli lorsqu'un télé-objectif est utilisé, elle est limitée au centre — et donc *sélective* — avec les grands angulaires.

D'une façon plus générale, les systèmes de *mesure spot* (champ de cellule très étroit) sont moins sensibles aux changements de focales que les systèmes à *mesure intégrale* (sur tout le champ), car le posemètre ne reçoit que le faisceau central qui atteint perpendiculairement le dépoli ou la cellule : c'est le cas d'appareils comme le Leicaflex (ainsi que les Leica M5 et CL, qui n'ont pas de visée reflex), le Mamiya Auto X 1000, le Miranda Auto Sensorex EE et le Yashica TL Electro AX. Les appareils à *mesure sélective* (à mi-chemin entre la *mesure spot* et la *mesure intégrale)*, comme les Canon F 1 et FT b ou le Ricoh Auto TLS 401, sont plus sensibles à ces changements de focales lorsqu'elles sont importantes. Une période d'apprentissage s'impose donc quel que soit l'appareil choisi.

ROGER BELLONE.

Hippisme



RECOLLER AU PELOTON

LE temps aussi galope : deux semaines à se détacher des choses de la piste, et la plume se trouve distancée.

Si elle essaie de recoller au peloton, il lui faut d'abord mentionner les noms de *Un Kopeck*, *Free Round* et *Nobiliary*.

Le premier représente le type de cheval vers lequel la dureté des temps devrait orienter le choix des écuries. Il n'est pas de ces artistes évanescents, admirables un jour, mais qui, aussitôt, rentrent dans l'ombre. Cheval de courses, il court. A peine empoché un Grand Prix d'Evry, on le retrouve à Saint-Cloud, puis à Longchamp. Un picotin — au *demeurant somptueux* — s'offre-t-il en Italie ? Le voici à Milan. Y ayant raté son affaire, vite il revient à Saint-Cloud. Cette fois, c'est la réussite. Et véritablement à la force du boulet : il prend la tête dès les premières foulées du grand prix et ne la quitte plus, gardant, sur le poteau, une demi-longueur d'avance sur *Ashmore* et une sur *On My Way*. Un brave cheval.

Sans être de la catégorie des artistes évanescents, *Free Round* avait eu, cette année, une carrière clairsemée.

« *Quelque chose n'allait pas* », reconnaît son jeune entraîneur, Gilles Delloye.

Il faut croire que, dimanche, ce quelque chose allait pour le mieux : *Free Round*, dans le prix Eugène Adam, a nettement battu l'Anglais *Anne's Pretend*, quatrième du Derby d'Epsom et troisième du Derby irlandais. Performance déjà méritoire mais qui prend encore davantage de relief quand on considère que son auteur n'avait pas couru depuis trois mois.

On voudrait avoir gardé *Nobiliary* pour la bonne bouche. Mais la bouche, en l'occurrence, garde un goût d'amertume. La pouliche, en qui on voyait l'héritière d'*Allez France*, est battue, en Angleterre, dans les Eclipse Stakes. Soit. Elle y était opposée à des mâles, et plus âgés qu'elle. Mais samedi, au Curragh, elle connaît à nouveau la défaite, dans les Oaks d'Irlande, contre les seules pouliches de son âge.

Essai d'explication : peut-être sa principale qualité, qui est la puissance, ne fait-elle toute la différence avec les adversaires que dans les terrains lourds. Dans ce cas, il faut prendre rendez-vous avec *Nobiliary* dans le prix Vermeille.

Vivre dans du coton

Mais on peut faire confiance à son propriétaire, l'Américain Nelson-Banker Hunt : elle reparaîtra en piste avant. Dans cette écurie aussi, les chevaux de courses sont faits pour courir. L'attitude heurte parfois nos conceptions européennes, dans lesquelles le pur-sang est voué à vivre dans du coton. Elle est, à coup sûr, efficace : une vraie sélection ne se fait pas à l'eau de rose. *Dahlia* en sait quelque chose. Elle est, d'évidence, sur le déclin et le manifeste : elle ne veut plus accepter de jockey. Celui qui lui est destiné doit se mettre en selle à la dérobée, presque par traîtrise, quand la jument est déjà sur la piste et que l'horizon de liberté que celle-ci lui offre lui fait, quelques secondes, oublier sa méfiance à l'égard des hommes.

Avec l'équivalent de 1 208 979 dollars de gains, elle vient au second rang, juste après *Allez France*, dans le classement des juments de pur sang les plus « riches » de toute l'histoire des courses. Un propriétaire européen, en tout cas français, renoncerait, après tant de gloire, à imposer tant d'évidentes épreuves. Nelson-Banker Hunt ignore cette sensiblerie : de gré ou de force, *Dahlia* doit encore être, ce samedi, au départ des King George.

Probablement est-ce le *propriétaire américain qui a raison* : quand la jument entrera au haras, elle aura montré non seulement qu'elle fut, un temps, la meilleure, mais que ses jambes étaient d'acier et qu'elles continuaient de tenir quand la bonne volonté, elle, avait abdiqué.

Chez les hommes, une élection, une venue, une éclipse. L'élection est celle de Guy de Rothschild à la tête du syndicat des éleveurs. De jeunes éleveurs entendent dégager leur activité *de tout* amateurisme et en faire une profes*sion* à part entière. Encore qu'en matière de chevaux Guy de Rothschild ne se soit jamais éloigné des idéaux de l'amateurisme, son élection est révélatrice de la jeune tendance : le pur-sang s'intègre dans le monde des affaires.

Mais, pour faire des affaires, il faut être deux, et le problème n'est pas résolu de savoir qui les éleveurs trouveront en face d'eux lors des prochaines ventes de Deauville.

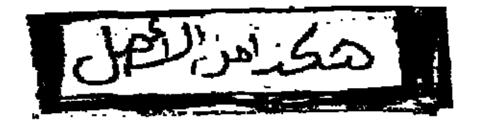
La venue est celle du jeune jockey panaméen Nicanor Navarro, délégué depuis Dallas par Nelson Hunt pour monter — ou *essayer de monter dans* le cas de *Dahlia* — ceux de ses chevaux basés en Europe.

Il a d'abord fait grincer les dents du côté des vestiaires et sourire du côté des tribunes. Mais les sourires s'estompent, ce qui, bien sûr, aiguise les grincements de dents : ce garçon, maladroit au début sur nos pistes, si différentes de celles d'outre-Atlantique, ne monte pas mal du tout. Il l'a montré, dimanche, avec *Guarantor*.

L'éclipse est celle d'Yves Saint-Martin : trente-six d'« écart » — c'est-à-dire trente-six courses de suite sans une victoire — à la date de mardi matin. Dans les tribunes, les huées — excessives — ont succédé aux louanges extasiées. Il est vrai que Saint-Martin offre, sinon des verges, du moins des sifflets pour se faire huer. Pourquoi s'obstine-t-il à poursuivre avec un si évident insuccès — qui ferait sourire à propos d'un autre, mais qu'on ne pardonne pas à un jockey vedette — une malheureuse carrière de pseudo-pronostiqueur ?

Il faudrait encore évoquer une nouvelle agitation dans les écuries et la première réunion du comité consultatif des courses. Mais ce sera pour le prochain tour de piste : le cheval qui vient de recoller au peloton a droit à une pause.

LOUIS DÉNIEL.



Mode 

LES NOUVELLES COLLECTIONS

effets de tunique, jambes fuseaux et superpositions

ERGE LEPAGE affine sa silhouette une jolie collection dont les nes s'inspirent de la statuaire or- t les portraits des cathédrales : ses nnequins sont coiffés de voiles pés à la gothique, voire d'un nail crocheté couvrant un col onnoir court. Cependant sa collec- est moderne et fluide, avec de mbreux effets de tunique sous des ntois à capuchon pour le jour, des robes longues souples, cha- les ou à taille marquée, en jersey soie doublé d'un plombant su- be.

ous avions déjà parlé la saison nière de ses carrés (écharpes) seront mis en vente à la rentrée ; nouvelle gamme met en vedette oncorde », en camaïeu de bleus avec les violets, les blancs sés et le poil de chameau, sont honneur dans sa palette d'hiver.

ANIEL LE BRET a pris un brevet r une méthode de coupe à cou- unique qui, dit-il, permet d'éco- iser plus d'un tiers du tissu par ort à la coupe classique.

ette recherche se traduit par des ments enroulés qui doivent beau- à l'élasticité du drap ou de la ile utilisés. Ayant réalisé cette ure, LE BRET en grossit l'effet une application de satin gansé ontraste. Sa garde-robe se limite jambes fuseaux pour le jour, aux teaux enroulés et aux robes ues pour le soir. Pas de bouton, des fermetures en velcro ! tons que son couvre-chef est un et de police et son soulier un ot » verni, au talon décalé sous ôte plantaire, découpé en « pince omard ».

st une nouvele et astucieuse de s'habiller que nous propose Ganga chez JACQUES ESTE- Sa garde-robe « multi-temps » est taillée en superpositions de tis- sus poids plume et chauds à porter en pelures d'oignon : imperméable sur un vêtement de fourrure sans manches, s'ouvrant à son tour sur une robe ou un ensemble à casaque aux emmanchures basses et arron- dies ou une jupe droite. Il est exé- cuté en camaïeu de tons bruyère, en vigogne et noir, en poil de cha- meau et dans d'autres tons, neu- tres ceux-là.

A l'inverse, ses robes du soir brillent dans un froufrou de faille, de moire ou de taffetas de soie dont les formes rappellent celles en vogue à l'époque de la guerre d'in- dépendance des Etats-Unis : décol- letés profonds et arrondis, plus de moulés et jupes longues gon- flantes parfois matelassées ou bro- dées en bleu, rouge, vert ou blanc cassé. — N. M.-S.

★ Voir le Monde des 24 et 25 juillet.



(Croquis de MARCQ.)

LE BRET : Manteau en flanelle de laine noire extensible de Schwartzen- bach à ganse de satin blanc soulignant l'unique couture en trans- versale, sur une combinaison de même coupe, bonnet de police en laine blanche, « boot » à talon en « pince de homard ».

ESTEREL : Modèle « multi-temps » de C.-L. Ganga à imperméable en soie laquée vigogne et noire de Beaux-Valette sur un vêtement de marmotte ceinturé et sans manches.

LEPAGE : Ensemble à capuchon en poil de chameau bordé de boules de laine sur tunique à grosses côtes en marron et beige chiné, jupe droite.

Maison 

Quatre-vingts yaourts par an

LES Français consomment, en moyenne, quatre-vingts yaourts par an, mais les consommateurs assidus sont sur- tout des jeunes, employés ou ca- dres. Un yaourt naturel est vendu environ 0,65 F ; or, un écono- miste a calculé que, si une femme sur six faisait ses yaourts à la maison, ce marché assez floris- sant risquerait de s'effondrer.

Depuis quelques mois, les ven- tes de yaourtières électriques se multiplient. Ces appareils de fai- ble puissance, qui valent entre 110 et 145 F, permettent de réus- sir sans difficulté des yaourts naturels ou aromatisés. Leur prix est amorti assez vite si la consom- mation quotidienne de yaourts est d'au moins quatre pots.

A partir d'un litre de lait froid et d'un sachet de ferment (ou d'un yaourt naturel) on obtient de six à huit pots, selon leur contenance. Parmi les principales yaourtières actuellement vendues, nous avons noté :

Huit pots contenus dans une cuve de forme carrée ; puissance 120 watts, temps de chauffage : une heure (SEB, 109 F).

Sept pots dans un appareil de 8 watts, à laisser branché envi- ron huit heures ; abonnement pos- sible pour le ferment (Méllor, 118 F).

Six pots de verre pour une yaourtière de 20 watts fonction- nant pendant cinq heures, à par- tir de trois quarts de litre de lait porté à 45 °C (AEG, 130 F).

Huit pots dans une étuve élec- trique qui se branche pendant une heure et consomme 60 watts (Feyaourt, Fémoka, 145 F).

Un grand pot d'un litre s'in- troduit dans une yaourtière cylin- drique (Yao, 65 F sur les cata- logues de La Redoute et de Manu- france. Vendu 77 F, avec en plus cinq petits pots, sur le catalogue Club-Coop).

J. A.

Dans l'autocuiseur

AVEC ou sans appareil, les yaourts ne peuvent pren- dre qu'à une température de 40 à 50 degrés, maintenue de trois à six heures, selon les méthodes et le ferment. Au-dessus, le fer- ment risque de cuire. Si vous disposez de 1 litre de lait entier cru et de ferment, portez-en la moitié à ébullition. Pendant ce temps, fouettez dans un récipient en plastique le reste du lait avec le ferment lyophilisé, auquel vous pouvez ajouter deux cuillers à soupe de lait en poudre écrémé pour le rendre plus compact. Ajou- tez le lait bouillant et mélangez bien. Mettez-le au chaud dans un seau isotherme que vous rem- plirez à moitié d'eau chaude.

Une autre méthode est parti- culièrement adaptée aux climats chauds et au camping. Il faut une boîte de lait concentré sucré, 85 centilitres d'eau bouillie tiède, un demi-yaourt nature et un au- tocuiseur. Mettre à bouillir la valeur de deux doigts d'eau dans l'autocuiseur jusqu'à la mise en rotation de la soupape. Enlever du feu, mais laisser fermé. Mélan- ger vivement les ingrédients et remplir neuf pots en verre. Ou- vrir rapidement l'autocuiseur, le vider et poser rapidement les pots dans le fond. Refermer, bien vis- ser le couvercle et laisser reposer douze heures.

N. M.-S.

TRUCS

● *Pour lire confortablement sur la plage*, un repose-tête en lattes de plastique se glisse sous un matelas de plage en mousse. Son inclinaison est réglable par plusieurs crans (75 F environ). Pour se protéger du vent, un panneau de toile à deux volets, avec montants en tube plastifié, muni de poche fourre-tout, 110 F (*Sauvagnat*, aux Galeries Lafayette, et dans les « garden-centers »).

● *De nouvelles bougies pour l'été :* coulées dans des œufs en verre dont le couvercle forme éteignoir, elles mesurent de 15 à 25 centimètres et coûtent de 35 à 65 F (*Kaprika*, 17, avenue Bugeaud, 75016 Paris, et à Deauville). Des bougies « trompe l'œil » : en tartes aux fruits, à appor- ter chez des amis dans un carton de pâtissier (11 F la tartelette, 44 F le carton de quatre, chez *Topka*, 5, rue d'Arcole, 75004 Paris), ou des bougies-glaces, présentées dans une coupe en verre, 39 F (*Etamine*, 13, boulevard Raspail, 75007 Paris).

● *Pour réussir l'« opération-confi- ture » :* des paniers — en métal ou en osier — pour ramasser les fruits au jardin, une bassine en cuivre, un grand lécheron de bois pour remuer la confiture et la verser dans les pots (16 F). Un presse-fruits à la vapeur, pour faire des jus « maison », traite 7,5 litres ou 10,5 litres de jus à la fois, 170 F et 195 F (*Culinarion*, 9, rue des Mathurins, 99, rue de Rennes, 26, rue de l'Annonciation à Paris ; à Lyon, 69, quai Saint-Antoine).

Échecs N° 616

UN COUP MEURTRIER

(Tournoi international de la Paix, Zagreb, juin 1975.)

Blancs : Minic.
Noirs : Planinc.
Partie espagnole

é5	16. Cd6×(n) F×d6
Cç6	17. T×é8 Th×é8 (o)
a6	18. Ff4 (p) d2! (q)
Cf6	19. Tf1 (r) Té1
b5 (a)	20. F×d6 Td68! (s)
Fb7 (b)	21. f3 Fd5 !! (t)
(c) C×d4! (d)	22. Df4 (u) Fç4! (v)
×d4 é×d4	23. h4 T×f1+
(é) Cé4	24. Rh2 Té2
! (f) d3 !	25. F×ç7 Tf1 f2
f3 (g)	26. Dd6 (w) T×g2+
Dé7 ! (h)	27. Rh3 Th2+
12 (i)	28. Rg3 Té2-g2+
0-0-0 ! (j)	29. Rf4 T×h4+
×é4 D×é5	30. R×f5 (x) Th3
1 f5 (k)	31. abandon (y).
g3 (l) Dé8 ! (m)	

Le système assez rarement joué rapport aux défenses habituel- ..., Fé7 et 5..., C×é4, mais au- Planinc a volontiers recours, out lorsqu'il se trouve en posi- difficile ; or, dans ce grand noi remporté par le grand maî- tre hongrois Sax suivi de Kovacevic et du seul maître national Niko- lac, les Noirs venaient de perdre six parties de suite.

b) Rabinovitch poursuivait par 6..., d6 sans craindre 7. Cg5, d5 ; 8. é×d5, Cd4! ; 9. Té9, Fç5! ; 10. T×é5, Rf8! 11. Ç3, Cg4 : 12. Ç×d4, F×d4 ; 13. Cf3, F×é5 ; 14. h3, h5 ; 15. d4, Fd6 ; 16. h×g4, h×g4 ; 17. Cg5, Dé7 avec une forte attaque: Après 6..., Fé7, la réponse 7a4 est forte. Egalement 7. d4, sur quoi une faute grave serait 7..., é×d4? à cause de 8. é5, Cé4 ; 9. Fd5, Cç5 ; 10. C×d4 comme d'ailleurs 7..., C×d4? à cause de 8. C×d4, é×d4 : 9. é5, Cg8 ; 12. Df3. Netschmetdinov ai- mait le coup du texte 6..., Fb7 qui, malgré des analyses approfondies, reste irréfuté.

c) Comme dans la variante de Rabinovitch, l'attaque 7. Cg5 reste prématurée : 7..., d5 ; 8. é×d5, Cd4! D'autres possibilités sont 7. Té1 ; Fç5 ; 8. Ç3, 0-0 ; 9. d4, Fb6 ; 10. Fg5 ou 7. d3 ou 7. Ç3, C×é4 ; 8. d4. A. Wijkaan-Zée 1974, la partie Browne-Planinc fut : 7. d3, Fé7 ; 8. a4, 0-0 ; 9 Té1, d6 (si 9..., d5 ; 10. é×d5, Cd4 ; 11. ç4!) ; 10. Cç3, Ca5 ; 11. Fa2, b4. La rupture bru- tale 7. d4 serait peu dangereuse pour les Noirs.

d) Cette réplique énergique mé- prise la perte du roque, possible après 8. F×f7+, R×f7 ; 9. C×é5+, Rg8 ; 10. D×d4, ç5 ; 11. Dé3, Dé8 ou 11. Dd1, Dé7 ; 12. Cf3, D×é4, ce qui laisse aux Noirs la paire de F.

e) Et non 9. D×d4, ç5 ; 10. Dd1, ç4.

f) Un excellent gambit qu'il faut refuser : si 10..., d×ç3 ; 11. Df3, Dé7; 12. C×ç3, Cç5 ; 13. Cd5 et ç.

g) Après 11. D×d3, les Noirs dispo- sent de la forte réponse qui leur assure l'initiative 11..., d5. Dans la partie Zaitzev L.-Pinter (Champion- nat de l'U.R.S.S. 1974), la suite fut 11. D×d3, Cç5 ; 12. Dg3, C×b3 ; 13. a×b3, Dé7 (ou 13..., h5) ; 14. ç4 (si 14. Fg5, Dé6 ; 15. f4, f6! ; 16. é×f6, Fç5+ ; 17. Rh1, g×f6 ; 18. Té1, 0-0-0!) et au lieu de 14...,b×ç4, les Noirs pouvaient tranquillement jouer 14..., b4. A considérer est 11. Fé3, ç5 ; 12. ç4, d5 ; 13. D×d3.

h) Menace 12..., Cç5.

i) Prévoyant peut-être 12..., Cç5 ; 13. Fd5, ç6 ; 14. Cé4, C×d5 ; 15. Cd6+.

j) Une suite hardie qui comporte le sacrifice du C et qui demandait un calcul précis.

k) Menaçant de regagner la pièce avec deux pions de plus.

l) En se déclarant, les Blancs ont apparemment réfuté la statistique de leur adversaire (si 15..., D×g3 ; 16. C×g3).

m) Clouant le C au prix de la D! Les Noirs semblent avoir vu très loin.

n) Que faire d'autre ? Si 16. Fg5, f×é4 (et non 16..., Fé7 ? ; 17. Cç5 !) ; 17. F×d8, D×d8 avec deux pions pour la qualité, un fort centre, la paire de F et une attaque prometteuse commençant par 18..., Fd6. Pourquoi ne pas gagner la D ?

o) Et non 17..., F×g3 à cause de 18. T×d8+ et 19. h×g3 et les Blancs ont gagné une pièce. La position est étonnante : les Noirs ont T+ deux P pour la D et menacent mat sur é1.

p) Si 18. f4, Té2 ; 19. D×d3, Th-é8 suivi de 20..., Fç5+, etc.

q) Menace 19..., Té1+.

r) Cette défense naturelle manque, rétrospectivement, de solidité. Après 19. Rf1 les Blancs pouvaient forcer leur adversaire à entrer dans une finale aboutissant, selon toutes pro- babilités, à la nullité ; par exemple, 19..., Té4 ; 20. F×d6, Th-é8 ; 21. f3, Te1+ ; 22. T×é1 (si 22. Rf2 ?, Té8-é2 mat), d×é1=D+ ; 23. D×é1, T×é1+ ; 24. R×é1, C×d6. Dans cette position, les Noirs ne peuvent guère faire va- loir leur pion de plus, qui est doublé. 25. Fç2, g6 ; 26. Fb3 (menaçant 27. Fg8 et 28. Fh7), h6 ; 27. Fb7, g5 ; 28. Fg6, f4 ; 29. Ff5 et l'on voit mal les raisons de perte des Blancs.

s) Menace 21..., T×f1+ ; 22. R×f1, Té1 mat.

t) Un coup meurtrier. Le F est tabou en raison de la promotion du pion d2 sur d1. Cette pointe tactique comporte deux menaces : 22..., F×b3 et 22..., Fç4.

u) Après la partie, l'analyse dé- montra que 22. Ff4 était préférable, bien que les Noirs conservassent pour 22..., Fç4 un avantage décisif : A/23. Df2, T×f1+ ; 24. D×f1, F×f1 ; 25. R×f1, Té1+ suivi de 26..., d1=D ou bien 25. F×d2, Fç4. B/23. F×ç4, d1 = D ; 24. Fd3 !, T×f1+ ; 25. F×f1, Té1 ; 26. Df2, D a 1 ! et les Noirs menaçent Tb1 et T×b2 suivi de Tb1; tout en conservant leur terrible clouage, les Noirs s'emparent des pions de l'aile D, laissant leur adversaire paralysé.

v) Supprimant toute défense. La fin se passe de commentaires.

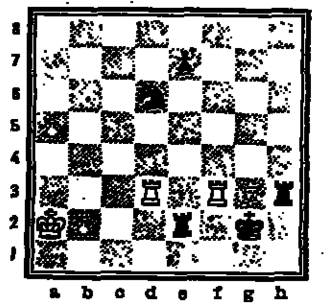
w) Si 26. Dg3, T×g2+ ! ; 27. D×g2, T×g2+ ; 28. R×g2, F×b3 et 29..., d1 = D.

x) Si 30. Ré3, Té2 mat et si 30. Ré 5, Th6.

y) 31. Df8+, R×ç7 ; 32. Dç5+, Rb7 ne change rien.

ÉTUDE

G. KASPARIAN



BLANCS (6) : Ra2, Td3 et f3, Fg8, Pa5, b2.

NOIRS (5) : Rg2, Té2 et h3, Cd6, Pé7.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 615

L. KATZNELSOV

(1974 - Mémorial Petrov 1974.)

(Blancs : Rç6, Fd8, PKb2, ç2, d6. (Blancs : Rç6, Fd8, Pb2, ç2 d6,

1. Ff6, ç×b2 ; 2. F×b2, ç3 ! (et non 2..., f2 ; 3. d7, f1 = D ; 4. d8 = D, Dg2 + ; 5. Dd5, D×ç2 ; 6. Df3 +, Rh2 ; 7. Fé5 +, Rg1 ; 8. Fd4×, Rh2 ; 9. Dh5 +, Rg2 ; 10. Dg4 +, Rh2 ; 11. Fé5 +, Rh1 ; 12. Dh3 +, Rg1 ; 13. Fd4 +, et les Blancs gagnent) ; 3. F×ç3, f2 ; 4. d7, f1 = D ; 5. d8 = D, Dg2 + ; 6. Rb5 ! (si 6. Dd5 ?, D×ç2 et le F est cloué), D×ç2 ; 7. Dç8+, forçant le R ennemi à rester sur cases blanches, Rg2 ; 8. Dç6 + !, Rf1 ; 9. Dh1 +, Ré2 ; 10. Dg2 +, Rd3 ; 11. Df2 mat.

CLAUDE LEMOINE.

Dames

Le fond du gouffre

5 | 45 | 25 | 35 | 45

J.-V. TOL et Th.-O. PROOYEN
(1er Prix F.F.J.D. 1958)
Les Blancs jouent et gagnent

e thème de ce problème repose une succession de six coups cés, imposés à la dame noire paremment bien protégée.

a manœuvre stratégique des ancs s'identifie ainsi à un forcing » dont la remarquable ginalité est constituée par le mbre de « temps » qu'il comporte par le fait que la dame noire, aissant la loi de la dame blanche, être conduite au fond d'un uffre.

Solution : 10-4 !! [1er harcèle- nt] (8-13 forcé) 24-19 ! (23×14 cé) 39-34 (18×45 forcé) 4×1 (45-50 cé) 1-12 ! [1re phase du 2e harcè- ent] (50×28) 12-26 ! [2e phase du harcèlement] (28-19 forcé) 38-32 ×46 forcé et la dame noire se uve désormais au fond du gouf-) 31-27 (22×31) 26×5 ! +-.

JEAN CHAZÉ.

● La Coupe de France inter-clubs 4-1975 *a été remportée, pour la xième saison consécutive, par le mier parisien, qui a battu, en ale, le club damiste de Nîmes par oints à 3.*

● Le Championnat de France aura u à Gaillac (81600), du 20 au août. *Les nouveaux adeptes pour- nt suivre le déroulement des rties et assister à des démonstra- ns pratiques (étude de phases de rties) et théoriques (étude de mpositions ayant pour auteurs s maîtres-problémistes).*

Bridge N° 612

Les champions de Brighton

Brighton, station balnéaire sur la Manche, a dû attendre... un quart de siècle avant de pouvoir organiser pour la seconde fois un championnat d'Europe. En effet, en 1950, le troisième championnat d'Europe d'après guerre s'y était déroulé, et l'Angleterre avait rem- porté sa troisième victoire consé- cutive.

Le chelem préféré des journa- listes a cependant été joué dans le championnat des dames et c'est une Française qui en a été l'héroïne.

Ouest	Nord	Est
	♠ R 9 8 ♥ R D 8 ♦ A 9 6 ♣ A R 5 4	
♠ 10 4 3 ♥ 3 ♦ 10 5 4 ♣ V 10 9 7 3 2	N / O E / S	♠ D V 6 2 ♥ V 10 9 6 2 ♦ D V 2 ♣ 6
	♠ A 7 5 ♥ A 7 5 4 ♦ R 8 7 3 ♣ D 8	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♥	passe	3 ♣	passe
3 SA	passe	5 SA	passe
6 SA	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le valet de trèfle, *comment Christiane Mar- tin, en Sud, a-t-elle gagné* ce PETIT CHELEM A SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse :

Christiane Martin comprit que sa tâche allait être difficile. Il y avait dix levées sûres et il sem- blait nécessaire de trouver un partage 3-3 à cœur et également à carreau pour le chelem. Il fal- lait cependant *essayer de gagner avec un seul des deux partages.* Or, s'il manque une levée, un squeeze est souvent la meilleure façon de la trouver...

Après avoir pris avec la dame de trèfle, Sud donna un coup à blanc à carreau. Est prit le 9 de carreau du mort avec le valet et contre-attaqua aussitôt le valet de cœur. Comment Christiane Martin a-t-elle ensuite joué ?

Après l'entame, Ouest avait cer- tainement une *longue* à trèfle et, d'après sa contre-attaque, Est devait détenir une longue à cœur. Il fallait, en tout cas, voir si les carreaux étaient partagés en tirant l'as, puis le roi. Tout le monde ayant fourni, il restait à choisir l'adversaire à squeezer... Or, en pareil cas, le mieux est d'agir sur les deux à la fois...

Après avoir joué roi et as de cœur et constaté la mauvaise ré- partition, la déclarante réalisa as et roi de trèfle, puis elle reprit la main avec l'as de pique pour aboutir à cette position de *double squeeze.*

Ouest	Nord	Est
	♠ R 9 ♣ 10	
♠ 10 4 ♣ 5		♠ D V ♥ 10
	♠ 7 ♥ 7 ♦ 8	

Sur le carreau maître, Ouest dut défausser le 4 de pique, le mort jeta le 5 de trèfle devenu inutile et Est fut à son tour obligé de jeter un pique pour ne pas libérer le 7 de cœur. Alors Chris- tiane Martin fit le roi et le 9 de pique.

DANGER DE LA FACILITÉ

Même quand une solution sim- ple apparaît immédiatement, il est bon de vérifier s'il n'existe pas une ligne de jeu plus sûre. La donne suivante, qui a été dis- tribuée au cours d'un duplicate d'entraînement, en est une illus- tration.

Ouest	Nord	Est
	♠ A 6 ♥ 8 7 6 5 ♦ 8 6 4 ♣ A R V 4	
♠ R ♥ V 9 4 ♦ A D 10 9 3 ♣ 10 9 6 3	N / O E / S	♠ D V 10 9 8 7 2 ♥ D 10 ♦ V 5 2 ♣ 5
	♠ 5 4 3 ♥ A R 3 2 ♦ R 7 ♣ D 8 7 2	

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Ohana	Gubert	Guérin	Ficot
—	—	3 ♠	passe
passe	contre	passe	4 ♥...

Ouest ayant entamé le roi de pique, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères :

L'ouverture de « 3 cœurs » d'Est est particulièrement laide, mais elle n'est pas dangereuse, car, si le partenaire est faible, une chute de quatre levées contrées (700) sera... une bonne opération si les adversaires ont la possibilité de réussir un petit ou un grand che- lem dans leur ligne.

PHILIPPE BRUGNON.

Philatélie

N° 1391

MONACO : « La loi Grammont ».

Parmi les vingt-cinq timbres com- prenant l'émission de novembre pro- chain figure une série commémorant le cent vingt-cinquième anniver- saire de la loi Grammont (1850- 1975 protégeant les animaux.



0,60 franc, brun-rouge, gris et noir ; le chien ;



0,80 franc, brun orange, gris et noir ; le chat ;



1,20 franc, carmin lilas, vert et bleu-noir ; le cheval.

Les maquettes et gravures sont de Pierre Gandon.

Impression taille-douce : Atelier du Timbre de France.

— La loi fut votée le 2 juillet 1850 grâce au général de cavalerie J.-P. Delmas de Grammont, député de la Loire.

MAURITANIE : « Gravures ru- pestres ».

Suivant les dessins de Seguin, des gravures rupestres — Zemmour — sont représentées sur les trois va- leurs d'une série « poste » émise dernièrement par la République isla- mique de Mauritanie.

4 UM, bistre rouge et ocre jaune ; gravé par Larrivière ;



5 UM lilas ; gravure de Didier Guedron ;



10 UM, bleu roi ; réalisé pour la taille-douce par Claude Jumelet.

Imprimées par l'Atelier du Timbre de France, en taille-douce.

ADALBERT VITALYOS.

JUSTICE

L'énigme du meurtre de M. François Renaud reste entière

(Suite de la première page.)

Pendant dix ans, *face à un* maire de Lyon « apolitique », l'U.D.R. va donc dominer sans partage le département, bénéficiant du concours de préfets dévoués.

Des relations surprenantes

Les premières années de la Vᵉ République vont voir ce personnel politique nouer des relations surprenantes, non seulement pour asseoir le nouveau régime mais pour venir à bout du problème algérien. Comme en de nombreux autres endroits, les liens nés de la Résistance sont restés vivaces. M. André Jarrot, aujourd'hui ministre de la qualité de la vie, avait connu dans le maquis M. François Renaud, mais Jean Augé aussi avait participé à *quelques coups de mains dans* la Résistance avant de devenir un spécialiste des agressions à main armée. Dans la clandestinité, il a connu beaucoup de monde, et peut-être M. Henri Guillermin, alias « le Pacha », ami de M. Jacques Chaban-Delmas, devenu député de Lyon en 1962.

Pour en faire un responsable régional du Service d'action civique, on redécouvre alors les mérites d'Augé. Jusqu'en 1962, celui-ci assurera diverses missions en Algérie pour le compte des services secrets. Il travaille sous les ordres du commandant Post — tué par la suite par l'O.A.S. — avec l'aide d'un autre truand, un certain Soliveau, lui aussi assassiné en 1962 à Bouc-Bel-Air, près de Marseille, par un commando Delta de l'O.A.S. Sous les noms de Carbuccia et d'Angeli, les deux hommes accomplissent en Algérie plusieurs opérations, dont on n'aura connaissance que deux ans après la fin du conflit, au hasard d'un procès.

Au domicile d'un ami d'Augé — redevenu truand entre-temps — on retrouve, en effet, une malle lui appartenant, qui, entre autres armes et explosifs, renferme un nombre impressionnant de fausses cartes d'identité. Appréhendé, Augé révèle des faits que le juge, incrédule, éprouve le besoin de vérifier. Le commissaire principal Simoni, de la sûreté nationale, est contraint de venir reconnaître que les documents sont de vraies cartes d'identité fabriquées par la préfecture de police dans des séries particulières à l'usage des agents « spéciaux » employés pendant la guerre d'Algérie. Le 2 juin 1965, le colonel André, de la sécurité militaire, vient devant le magistrat juger le travail de ses deux anciens collaborateurs : « *Bien entendu, ces deux agents ont été recrutés dans un milieu assez spécial. Ils paraissaient faire équipe et menaient grand train. J'ai l'impression très nette que leur idée était de mettre à profit leur mission en Algérie pour y faire quelques affaires personnelles — drogue, proxénétisme — mais j'ignore s'ils l'ont fait.* »

Des échanges de services

Avec la fin de l'affaire algérienne, loin de se faire oublier, les truands dont la collaboration fut si précieuse établissent sur la région lyonnaise un véritable pouvoir parallèle. « *Personne ne pouvait plus rien contre personne* », explique-t-on aujourd'hui. En même temps que le système politique qui verrouille *la ville et le département, le* milieu lyonnais va ancrer ses assises. Les exploitants des jeux, loisirs nocturnes et autres industries du plaisir franchissent sans difficultés les obstacles des autorisations nécessaires à leurs commerces, la police comprenant très vite l'intérêt d'éviter tout heurt avec certaines féodalités.

Les échanges de services seront, bien entendu, réciproques, notamment lors des campagnes électorales. L'âge d'or prendra fin avec l'élection à la présidence de la République de M. Georges Pompidou, *qui* manifeste sa volonté de mettre fin aux débordements du S.A.C. et des polices parallèles les plus agitées. Cette décision va se traduire à partir de 1971, à Lyon, par une succession d'affaires retentissantes *qui vont en peu de temps remettre* en cause le pouvoir installé depuis dix ans tout comme le pouvoir parallèle des truands.

La première affaire qui éclate, en 1972, est celle des « maisons ». Des policiers sont compromis jusqu'à un niveau élevé. La carrière d'un député U.D.R., M. Edouard Charret, y trouve un terme brutal. Un autre parlementaire paraît menacé, M. Henri Guillermin — à qui on reproche ses liens d'amitié avec un tenancier d'établissement louche, M. Joanny Mermet, — mais il garde le silence... et il sera réélu en *1973*.

L'affaire des ferrailles et des fausses factures suit de près celle des « maisons ». Un autre parlementaire est impliqué, M. André Chazalon, député de la Loire (non-inscrit), en même temps qu'un industriel, M. Raymond Temporel, ancien officier de parachutistes et ami intime de M. Guillermin.

La mort de Jean Augé, en juin 1973, est révélatrice, chez les truands en cour, d'un changement d'époque similaire à celui que connaît le monde politique. Celui qui passait pour le juge de paix du milieu et qui, malgré une « classe internationale », n'avait jamais été confondu dans une affaire sérieuse est abattu de huit balles de 11,43 devant son club de tennis. *On soupçonnera tour à tour chacun* de ses lieutenants, mais presque tous trouveront une mort violente avant de pouvoir être accusés : André Condemine, le trafiquant de drogue, dont le cadavre fut retrouvé le 27 juillet 1973 dans une malle flottant sur la Seine ; Simonelli et Renard, attirés dans un sanglant traquenard à Champigny. Survivant à l'hécatombe, Edmond Vidal vit alors converger sur lui les pressentiments sans que l'énigme puisse en définitive être élucidée.

Pourquoi Augé est-il mort ? Trahison envers le trafiquant de drogue André Labay, ainsi que l'insinuèrent — comme pour dédouaner les assassins aux yeux de leurs troupes — certains personnages influents du milieu ? Irrégularité du « *juge de paix* » lors du partage du butin d'une expédition de drogue, ou, pourquoi pas, du hold-up de la poste de Strasbourg commis deux ans plus tôt ? Ou bien a-t-on simplement *déguisé en meurtre de truands la* disparition d'une barbouze devenue encombrante ?

La silhouette de Jean Augé est revenue en filigrane dans la dernière en date des « affaires de Lyon », : l'arrestation peu avant Noël 1974 d'Edmond Vidal, son successeur, et de ses complices du nouveau « gang des *Lyonnais* ». Non seulement le motif de leur capture paraît mineur — le juge Renaud espérait peut-être, à la longue, et après avoir pratiquement mis ses prisonniers au secret, obtenir autre chose, — mais Vidal et son équipe disposent d'un atout qu'ils abattront certainement en temps utile devant le successeur du magistrat assassiné : leur collaboration très active à certains services d'ordre, à certaines campagnes électorales et même, semble-t-il, à quelque actions de provocation politique.

Point final de cette suites d'intrigues et de violences, la *mort* du juge Renaud peut-elle s'expliquer comme sa fin logique ? Les révélations qu'aurait pu lui faire Vidal — jusque-là d'un mutisme absolu au cours des auditions — menaçaient-elles certains intérêts au point de justifier son exécution, comme si la suppression du magistrat instructeur devait mettre un terme à l'enquête ?

L'impossibilité de découvrir le moindre indice permettant d'accréditer l'une ou l'autre des hypothèses les plus simples incite à se demander si, pour dénouer l'écheveau lyonnais — une tâche qui le passionnait au point de l'amener parfois à déborder de ses propres dossiers. — M. Renaud ne disposait pas d'éléments plus précis que ceux que lui aurait jamais *fournis* Vidal, *et qu'il* aurait pu devoir, lui aussi, à des amitiés passées étrangement proches de celles de la faune à laquelle il s'attaquait.

Hormis sa vie professionnelle très stricte et sa vie privée brillante et sans retenue, on connaissait assez peu de choses de lui, notamment son passé. Résistant sous l'occupation, il avait aussi *effectué une partie de sa carrière* en Afrique pendant les années troubles qui précédèrent et suivirent immédiatement la fin de l'ère coloniale.

Aujourd'hui, ceux qui pensaient le connaître se demandent si ses séjours africains ne l'avaient pas conduit à des contacts avec certains réseaux de services spéciaux. « *Lors du putsch des généraux, en avril 1961 à Alger, il ne s'est pas contenté de toucher un treillis et des godillots dans la cour du ministère de l'intérieur* », remarque un de ses amis. Pourtant aucune mémoire officielle ne paraît avoir gardé trace d'une telle activité.

Des amitiés forgées dans des années troubles auraient-elles permis au juge de comprendre mieux que tout autre certaines réalités des rapports existant entre ses « clients » d'aujourd'hui, d'approcher une vérité intolérable aux yeux de certains ? « *Fin juillet, des gens vont avoir de mauvaises surprises* » annonça-t-il un jour à des confrères quelques semaines avant sa mort. Touchant au but, devenait-il pour certains l'homme qui en savait trop ?

JAMES SARAZIN.

Destin du juge unique

(Suite de la première page.)

Il faudrait alors porter le débat sur un autre terrain que l'égalité devant le juge. Il faudrait rappeler, par exemple, que le préambule de 1958 renvoie au préambule de la Constitution de 1946, qui, lui-même, se réfère aux « *principes fondamentaux* reconnus par les lois de la République ». On pourrait, alors, tenter de soutenir que la collégialité est un de ces « principes fondamentaux », reconnu par *plusieurs lois* de nos républiques successives qui ont organisé l'autorité judiciaire.

Mais cet argument ne serait pas invincible. Car diverses lois — et certaines de longue date — ont déjà introduit le juge unique dans notre organisation judiciaire. D'abord pour les procès civils de peu d'importance comme pour les infractions pénales les moins graves.

Au civil, le tribunal d'instance, héritier du juge de paix, « *statue à* juge unique ». Récemment, la loi du 10 juillet 1970 a même instauré le juge unique civil, la collégialité restant cependant de droit si elle est demandée par l'une des parties. Au pénal, le tribunal de police, qui connaît des contraventions, se compose de même d'un magistrat unique. Enfin, la loi du 29 décembre 1972 admet le juge unique pour de petits délits. Et *l'on* n'évoque même pas ici le référé civil ou commercial et l'instruction pénale, assurés par un seul magistrat.

L'opportunité

Ainsi, la collégialité souffre déjà tant d'exceptions qu'on peut difficilement voir en elle un principe et, de surcroît, un « principe fondamental reconnu par les lois de la République ». Une loi généralisant le juge unique ne semblerait donc pas inconstitutionnelle.

Au-delà du droit, de la légalité, reste le problème de l'opportunité. En d'autres termes, quel est le système qui garantit la meilleure administration de la justice ?

« *Juge unique, juge inique* », assure un adage. Au contraire, la collégialité comporterait, dit-on, trois avantages. La qualité supérieure de la sentence, prise après échange de vues *entre trois magistrats de science* et d'expérience. L'impartialité, chacun d'eux se sentant soumis au contrôle de ses collègues. L'indépendance : délibérée secrètement et *collégialement, la sentence ne peut* être attribuée à tel ou tel magistrat. D'où moins de vulnérabilité aux sollicitations ou aux rancunes des plaideurs, comme aux pressions du *pouvoir*.

Ce dernier argument ne convainc guère. Les magistrats affrontent avec courage des risques, qui font la grandeur de leur état. De plus, statuant seul face à l'opinion, le juge aurait encore une conscience plus claire et plus forte de sa responsabilité. Au demeurant, d'autres pays, comme le Royaume-Uni, pratiquent ce système. Sans inconvénients.

Collégialité ou unité de juge ? Le choix reste donc ouvert. Et c'est un choix d'opportunité. Quel peut être le meilleur système pour le peuple français ? C'est à ses élus, c'est aux parlementaires de répondre et de trancher. Dans la clarté. Ce n'est pas à une instance juridictionnelle, si élevée soit-elle.

Le Conseil constitutionnel a donc eu raison de rester strictement dans son rôle, de juger strictement en droit. Sans confondre légalité et opportunité. Sans instituer un « *gouvernement des juges* », qui substituerait sa volonté à celle du Parlement.

Le juge constitutionnel n'a pas à remplacer le législateur. Pour décider, à sa place, ce qui est bon et ce qui est mauvais pour la collectivité. Mais il peut — et doit — le rappeler au respect de la Constitution et à *une* meilleure conscience *de ses devoirs*. C'est ce qu'il vient de faire.

Ainsi le Conseil constitutionnel poursuit son œuvre. Constructive et légitime. Il s'impose comme une institution efficace. Au service du droit. Et sans complaisance pour quiconque. C'est un fait assez rare, en notre République, pour qu'on le note. Avec satisfaction.

R.-G. SCHWARTZENBERG.

● *Prison avec sursis pour transport d'explosif.* — M. Jean-Claude Driant, vingt-huit ans, et Mlle Dominique Monti, vingt-quatre ans, ont été condamnés mercredi 23 juillet à un an d'emprisonnement dont six mois avec sursis par le tribunal correctionnel d'Albi pour détention et transport d'explosif. Le 21 janvier dernier, une explosion s'était produite dans leur voiture alors qu'ils manipulaient une bombe près du palais de justice d'Albi *(le Monde* du 23 janvier). Les deux jeunes gens avaient affirmé qu'ils devaient remettre cet engin à un antifasciste espagnol. *(Corr.)*

● *Le commandant René Guillaume*, commandant la garde républicaine au Palais de justice de Paris a été promu officier de la Légion d'honneur au conseil des ministres du 23 juillet.

Le commandant Guillaume avait été grièvement blessé le 8 juillet dernier lors de l'évasion d'un malfaiteur, Jean-Charles Willoquet, qui comparaissait devant la 14ᵉ chambre correctionnelle. L'état du commandant Guillaume est stationnaire.

FAITS DIVERS

Après le naufrage de la « Vénus des îles II »

Le secrétaire d'État aux transports va faire multiplier les contrôles sur les petites embarcations

Après le naufrage, mercredi 23 juillet, au large de Carqueiranne (Var), de la vedette « La Vénus des îles II », qui assurait la liaison entre Toulon et les îles d'Or, des équipes de plongeurs de la marine nationale ont continué, jeudi 24 juillet, leurs recherches en rade de Toulon pour retrouver d'éventuelles victimes de la catastrophe. Ces recherches n'ayant pas donné de résultats, le bilan du naufrage reste donc actuellement de onze morts, huit blessés graves et une cinquantaine de blessés légers.

Dans une déclaration rendue publique, M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, a annoncé qu'il avait ordonné de faire renflouer l'épave de la vedette, « *afin de faire toute la lumière sur les circonstances de l'accident et de vérifier notamment si le navire a subi des modifications depuis la visite réglementaire annuelle effectuée le 12 juin dernier, qui n'avait pas fait apparaître de défauts ni dans les structures ni dans les équipements du bateau* ».

D'autre part, après avoir souligné que « *le nombre de passagers embarqués mercredi 23 juillet à bord de la* Vénus *dépassait la limite réglementaire de trois cents personnes fixée pour ce bateau* », M. Marcel Cavaillé a rappelé « *la nécessité pour les exploitants des sociétés de transport de respecter sans défaillance les règles de sécurité* », notamment « *de ne pas hésiter à arrêter les navires si une quelconque défectuosité exige une vérification, ou de refuser l'embarquement de passagers supplémentaires lorsque la limite de chargement autorisée est atteinte* ». « *De plus, les passagers doivent accepter de leur côté les contraintes imposées par le respect des règles de sécurité* », a ajouté M. Marcel Cavaillé avant de préciser qu'il avait donné des instructions à ses services pour « *qu'ils multiplient les contrôles de ces petites embarcations touristiques* ».

A Toulon, les deux enquêtes menées simultanément par la gendarmerie maritime et par l'inspection des affaires maritimes ont permis d'établir que le nombre des passagers embarqués le mercredi 23 juillet sur *la Vénus des Iles II* était de trois cent soixante-cinq personnes. M. Pujet, premier juge d'instruction, a demandé aux plongeurs de la marine de récupérer dans la mesure du possible sur l'épave du bateau différentes pièces du moteur, du réseau électrique, ainsi que les quatre extincteurs qui étaient placés à bord du bâtiment.

Les autorités maritimes de Toulon sont parvenues à identifier de manière formelle huit des onze victimes de la catastrophe. Il s'agit de : Mme Suzanne Etienne, soixante-huit ans, de Vienne (Isère), Mmes Andrée Joffroy, soixante-cinq ans, et Yvonne Arthur, cinquante et un ans, MM. Joseph Verouve, quarante-neuf ans, Armand Verouve, douze ans, de Toulon (Var), Mme Thérèse Lehoux, de Plancher-Bas (Haute-Saône), Mme Marthe Piermay, de Reims (Haute-Marne), M. Charles Ramos, soixante-douze ans, de Sanary (Var).

L'ORDRE ALPHABÉTIQUE

La radio a annoncé la catastrophe depuis plusieurs heures. Dans l'angoisse qu'on devine — sachant qu'une amie devait emprunter ce jour-là la Vénus des îles *entre Porquerolles et Toulon, un de nos collaborateurs téléphone au numéro de la marine à Toulon indiqué aux familles en quête de renseignements. Il parvient enfin à l'atteindre. Voici le dialogue :*

— Pouvez-vous me dire si Mlle G... figure sur vos listes ?

— Non monsieur, nous n'avons que les noms commençant par A, B, C...

— Mais ce n'est pas possible, que dois-je faire ?

— Rappelez dans une heure, nous en serons peut-être à G...

Le repêchage des morts et blessés s'effectuait-il par ordre alphabétique ?

POLICE

L'escroquerie de la Banque de Paris et des Pays-Bas

« AVEC LÉGÈRETÉ ? »

« Le directeur de l'agence a agi avec légèreté », tel est l'avis émis par les policiers chargés de l'enquête sur l'escroquerie de près de 30 *millions* de francs dont a été victime la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Alors que les quatre coupables désignés, MM. Claude Deschamps, André Barquet, Maurice Golberg et Jean Decloux, sont introuvables, comment ne pas s'étonner de cette confiance qui s'est établie entre certains dirigeants de la banque d'affaires et les directeurs de sociétés plus ou moins fictives de récupération de métaux ? D'autant que ces sociétés étaient soupçonnées depuis plusieurs années par le ministère des finances pour leur participation à un trafic de fausses factures. La société de M. Barquet était ainsi surveillée depuis 1968 et celle de M. Deschamps, la S.R.M.R., depuis 1971 (note interne du ministère citée par Dossier F... comme fraude fiscale »).

La banque a-t-elle pu ignorer ces soupçons ?

● *M. Joseph Schmit, substitut du procureur de la République à Nancy, a fait appel,* mercredi 23 juillet, d'un jugement du tribunal des flagrants délits de la ville laissant en liberté, en raison de leurs bons antécédents, deux jeunes gens âgés de dix-huit ans, MM. Michel Paumovic et Pascal Grisoni, qui avaient frappé deux policiers, samedi dernier au cours d'un bal à Maidières (Meurthe-et-Moselle). « *L'exemplarité doit primer l'individualisation de la sanction et les circonstances atténuantes doivent passer au second plan dans des affaires comme celle-là* », a déclaré le magistrat.

La fusillade de Charenton

DEUX EMPLOYÉS DES P.T.T. PRIS POUR DES MALFAITEURS ONT ÉTÉ BLESSÉS PAR LES POLICIERS

Deux jeunes employés des P.T.T., MM. Armand Payet, vingt ans, et Jean-Pierre Vives, dix-neuf ans, ont été victimes de la fusillade de la rue Valmy à Charenton, au cours de laquelle, le 23 juillet, un inspecteur de police, M. Jacques Pottier, a été tué par un autre policier, membre de la brigade antigang (*le Monde* du 25 juillet). Les deux jeunes gens circulaient à moto lorsqu'une voiture de police leur a coupé la route au moment où la fusillade éclatait. Déséquilibrés, ils ont chuté sur la chaussée. Alors que les premiers coups de feu éclataient, l'un d'eux a été *atteint par une balle*. L'autre a été blessé dans sa chute. Selon certains témoins, les deux jeunes gens auraient été pris pour des complices des deux malfaiteurs que les policiers poursuivaient.

Après la mort de l'inspecteur Pottier — cité à l'ordre de la nation, — le syndicat C.F.D.T. de la police nationale a publié un communiqué dans lequel il déclare que par respect pour leur collègue, il « *taira ses sentiments à l'encontre d'une administration qui envoie sur le macadam parisien de jeunes policiers armés, la tête pleine de récits héroïques et les mains moites d'émotion (...). La fatalité ne tue plus depuis le Siècle des lumières, et seule subsiste la responsabilité des « responsables »*. Pour sa part, la fédération professionnelle de la police nationale déclare « *qu'il est toujours possible de réduire les risques de méprise auxquels sont plus spécialement exposés les personnels de la police judiciaire en raison de leurs interventions pratiquées en tenue civile* ».

Selon le bilan annuel de la préfecture de police

995 INCENDIES VOLONTAIRES et 45 attentats par explosifs ont été signalés en 1974 dans la région parisienne

Dans sa revue mensuelle « Liaisons », la préfecture de police de Paris établit le bilan de ses activités au cours de l'année 1974, activités centrées sur un « objectif prioritaire : la sécurité du citoyen face au déferlement des violences de tout ordre » (1).

Au premier rang des préoccupations de la préfecture de police : l'action contre la délinquance, une action préventive qui a été rendue plus efficace par l'augmentation du parc de cyclomoteurs opérant des rondes dans la capitale mais surtout par la mise en place des opérations « coups de poing ». Dans l'enceinte du métro *(le Monde* du 23 juillet) notamment, la police a procédé à plus de 175 000 interpellations (contre 19 000 en 1971). Plus de 20 000 personnes ont été mises à la disposition de la police judiciaire pour des délits allant de la tentative de meurtre (32) au vol simple (2 240).

La police *judiciaire a eu affaire* à 434 assassinats, meurtres ou tentatives, chiffres qui n'est en augmentation que de 3,6 % par rapport à 1973. Le nombre des hold-up (598 en 1973) a subi un fléchissement de 205 ; d'autre part, grâce à des « opérations anti-drogue », la P.J. a permis le démantèlement de 54 petits réseaux et la saisie de stupéfiants divers. Enfin, ses services ont dû se préoccuper de 995 incendies volontaires et de 45 attentats par explosifs. Une soixantaine d'autres auraient été signalées depuis le début de l'année 1975.

Face aux difficultés qu'entraîne le trafic croissant dans la capitale, la préfecture de police a dû prendre un certain nombre de mesures parmi lesquelles une baisse dans l'attribution des permis de conduire, l'augmentation de 11 kilomètres de couloirs d'autobus et la mise en place de 5 500 nouveaux emplacements de stationnement payant.

Sur les 6 300 000 contraventions, la plupart ont été dressées pour des infractions de stationnement : 48 019 véhicules ont fait un séjour à la *fourrière et* 6 020 permis de conduire ont été suspendus.

Autre tâche de la préfecture de police, la protection publique : parmi les nombreux services qui s'y rattachent, celui des explosifs a dû effectuer, en 1974, 1 764 interventions au cours desquelles 1 163 engins ont été enlevés. Le service des pollutions pour sa part a vérifié 2 735 installations thermiques et effectué 111 contrôles de salubrité de l'atmosphère.

Au cours de l'année 1974, police-secours qui a reçu 241 679 appels téléphoniques est intervenue pour des *motifs divers allant de l'accident* de la circulation (36 283) aux personnes malades sur la voie publique (21 637) ou blessées au cours de rixes (12 565). En outre, deux cars de service médical d'urgence (SAMU) véritables antennes mobiles de réanimation viendront prochainement s'ajouter aux quatre déjà en service. Enfin, dans leur mission d'assistance, les services de police ont instruit 4 350 demandes de recherches.

(1) La compétence territoriale de la police judiciaire de la préfecture de police s'exerce sur Paris, les *départements des Hauts-de-Seine*, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

La réorganisation de l'administration centrale au ministère de l'intérieur

« UNE MEILLEURE APPROCHE DE LA DÉFENSE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES DES FRANÇAIS »

Le conseil des ministres a approuvé mercredi 23 juillet une réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur pour obtenir « *une meilleure approche de la défense des libertés individuelles des Français et de leur sécurité ainsi qu'une plus large adhésion du public à l'action de l'administration* », souligne-t-on dans l'entourage de M. Michel Poniatowski.

La direction de la réglementation, rattachée jusqu'alors à la direction générale de la police nationale, dépendra désormais de l'autorité directe du ministre de l'Intérieur. Chargée du contentieux général et des affaires juridiques en plus de certaines attributions anciennes (police administrative des étrangers, circulation aux frontières, réglementation en matière de sûreté de l'Etat, ordre, salubrité et tranquillité publique, réglementation relative à la circulation) cette direction devra assurer la protection des libertés individuelles des Français.

Quant à la sécurité de la vie quotidienne elle sera prise en charge par la nouvelle direction de la sécurité civile — héritière de la protection civile — placée elle aussi sous l'autorité directe de M. Poniatowski. Elle aura pour directeur M. Christian Gérondeau et aura pour mission principale d'animer et de coordonner les services chargés de la prévention et des secours en matière d'incendies et d'accidents.

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 210

I. Il y a en elle quelque chose qui n'est pas clair ; Est dans note. — II. Tourne à la fin d'un engagement ; Coups de bâtons ; llet. — III. Fait appel à la générosité d'autrui ; Ne répandit pas hasard. — IV. entuellement ap- clé (inversé) ; nent la mort en chant ; Fin de de. — V. Passe ir être peu intel- ente (inversé) ; nom ; Mauvais, peuvent mener 1. — VI. N'est ic pas parti (épe- ; Saint ; D'un iliaire. — VII. ment de sou- 1 ; Il est normal leur accorder la lorité. — VIII. nom ; A de quoi prendre !. — IX. livrer à un par- e plus ou moins itable ; Eminen- — X. D'un auxi- .ire ; Apparus ; re dans la chi- e. — XI. Existe- ; Fut atteint par un trait ; r le prendre, il faut le couper. XII. Sacrifice périodique ; Si- . — XIII. Pour ce faire, il est vent nécessaire de chercher ; plus résister. — XIV. Fabrique cristaux ; Capables de faire ber de très haut. — XV. Spé- ltés de certains guerriers ; Il it qu'ils réussissent pour de- ir tragiques.

VERTICALEMENT

Il est vivement déconseillé es vider sur la voie publique ; it sensible. — 2. N'est pas tou- s très bien vu par les gens s'adressent à lui ; Coule en ice ; Rigole au début, mais rouble facilement par la suite. Sort de l'eau ; Dissipa ; Sont denses. — 4. Préfixe inversé ; resse la S.N.C.F. ; Communi- s. — 5. Ne se déplaçait guère rafraîchir peu ou prou ceux rencontrait ; En dernier lieu. Se nourrit à bon compte ; que ; Localité de France. — 'est jamais au premier rang ; passant par. — 8. Points dans emps ; Manière d'alléguer. — obustes campagnards ; Tient ois compagnie à la jardi- e. — 10. Logé et nourri pour certain temps ; Orientation ; de participe. — 11. Titre gé ; Dans un ancien alpha- ; Un ordre qui s'exécute (par- l) à la lettre ; Ses pommes sont pas comestibles. — 12. er ou lourd ; Chantaient ; me de jeu. — 13. Coule à flots ondres ; Mis au point ; S'en f à la clémence du sort. — 14. Peut être mis entre toutes les mains ; Joue un rôle protecteur. — 15. Roi triste ; Ne durent qu'un temps.

Solution du problème n° 1 209

Horizontalement

I. Camp ; vans. — II. Idiotes. — III. Mètre ; toc. — IV. Elée ; pl. — V. Ni ; souche. — VI. Têt ; amour. — VII. Ussat. — VIII. Crépis ; pi. — 9. Liras ; pré. — X. Ira ; main. — XI. Cassoulet.

Verticalement

1. Ciment ; clic ! — 2. Adèle ; rira. — 3. Mite ; tueras. — 4. Pores ; Spa. — 5. Te ; oasis. — 6. Vé ! pumas ; mu. — 7. Asticot ; pal. — 8. Hu ; prie. — 9. Sacreraient.

GUY BROUTY.

Visites, conférences

SAMEDI 26 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 11 h., entrée, Mme Legregeois : « La Sorbonne, la chapelle et l'université ». — 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Garnier-Ahlberg : « Les décors Louis-XV de l'hôtel de Soubise ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Hôtel de Sully ». 15 h., métro Sully-Morland, Mme Pajot : « Les salons de l'Arsenal ». — 15 h., 9, place des Vosges, Mme Zujovic : « Hôtel de Chaulnes, place des Vosges ». — 15 h. 30, hall gauche du château, Mme Philippe : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 21 h., marches de l'église Saint-Gervais, Mme Vermeersch : « Le Marais illuminé ».

Réunion des musées nationaux. — 10 h. 30 et 15 h., Musée du Louvre : « Visite des chefs-d'œuvre des collections » (Français et Anglais).

13 h., Orangerie : « Exposition Corot » (Association française des arts).

CONFERENCE. — 21 h., 54, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie : « Renaissance et transfiguration » (Ecole internationale de la Rose-Croix d'or).

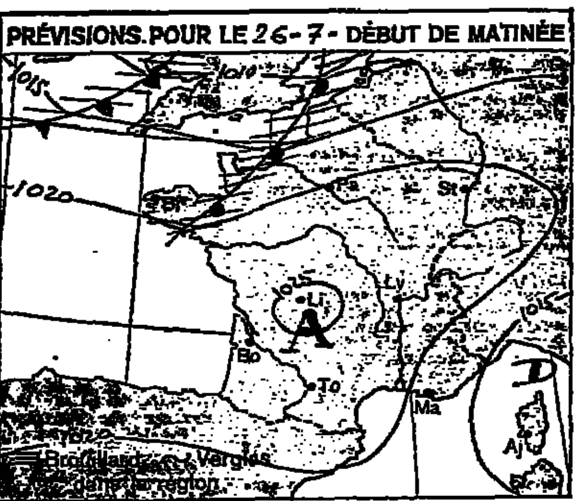
DIMANCHE 27 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 15 h., gare Robinson, Mme Pajot : « La vallée des Loups et la maison de Chateaubriand ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Philippe : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 296, rue Saint-Honoré, Mme Thibaut : « Des clubs révolutionnaires à la guillotine ». — 15 h., entrée, Mme Vermeersch : « La Sainte-Chapelle ». — 15 h. et 16 h. 30, hall gauche du château, Mme Zujovic : « Le château de Maisons-Laffitte ».

10 h., Musée du Louvre : « Art et religion en Egypte » (L'art pour tous). — 16 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers - Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h., métro Rambuteau : « Au nord du plateau Beaubourg » (M. Banassat). — 14 h. 35, 83, rue de l'Université : « Le Palais-Bourbon » (Mme Barbier). — 15 h., métro Père-Lachaise : « Tombes célèbres du Père-Lachaise » (Mme Camus).

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses orages ➞ Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 25 juillet à 0 heure et le samedi 26 juillet à 24 heures.

Les basses pressions centrées en mer de Norvège continueront de diriger sur l'Europe occidentale un flux d'air océanique, mais une crête anticyclonique protégera la moitié sud de notre pays.

Samedi 26 juillet, sur la moitié nord de la France, après quelques belles éclaircies matinales dans les régions de l'Est, le ciel sera généralement nuageux, passagèrement couvert, avec quelques pluies ou averses. Ces précipitations seront toutefois plus fréquentes près de la Manche, où les vents de secteur ouest seront assez forts par moments. Les températures maximales seront du même ordre que celles de vendredi.

Dans la moitié sud, après quelques formations brumeuses matinales sur l'Aquitaine, de belles périodes ensoleillées entraîneront une hausse assez sensible des températures. Le mistral et la tramontane faibliront, mais un flux modéré de secteur nord-ouest persistera dans le Midi méditerranéen.

Vendredi 25 juillet à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 013,9 millibars, soit 760,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 24 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 24 au 25 juillet : Biarritz, 23 et 16 degrés ; Bordeaux, 24 et 11 ; Brest, 19 et 13 ; Caen, 19 et 12 ; Cherbourg, 18 et 13 ; Clermont-Ferrand, 23 et 9 ; Dijon, 23 et 14 ; Grenoble, 26 et 12 ; Lille, 19 et 11 ; Lyon, 25 et 14 ; Marseille-Marignane, 32 et 21 ; Nancy, 21 et 14 ; Nantes, 22 et 10 ; Nice-Côte d'Azur, 27 et 18 ; Paris-Le Bourget, 22 et 12 ; Pau, 22 et 15 ; Perpignan, 28 et 19 ; Rennes, 21 et 13 ; Strasbourg, 23 et 13 ; Tours, 22 et 11 ; Toulouse, 26 et 13 ; Ajaccio, 28 et 17 ; Boulogne, 17 et 13 ; Deauville, 18 et 13 ; Granville, 19 et 14 ; Saint-Nazaire, 22 et 12 ; Royan-La Coubre, 21 et 15 ; Sète, 30 et 20 ; Cannes, 27 et 21 ; Saint-Raphaël, 32 et 22 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 19 et 11 ; Athènes, 33 et 23 ; Bonn, 21 et 11 ; Bruxelles, 20 et 10 ; îles Canaries, 25 et 21 ; Copenhague, 19 et 11 ; Genève, 24 et 12 ; Lisbonne, 27 et 16 ; Londres, 20 et 11 ; Madrid, 36 et 19 ; Moscou, 24 et 18 ; New-York, 28 et 21 ; Palma-de-Majorque, 32 et 18 ; Rome, 28 et 20 ; Stockholm, 23 et 13 ; Alger, 31 et 18 ; Tunis, 35 et 20 ; Casablanca, 23 et 19 ; Barcelone, 29 et 19 ; Dakar, 28 et 25 ; Eilath, 41 et 27.

urnal officiel

nt publiés au *Journal officiel* 25 juillet 1975 :

DECRET

Portant classement du cap at parmi les sites pittores- .

LISTES

D'aptitude aux fonctions specteur d'académie à compé- e pédagogique ;

D'aptitude aux fonctions de cteur de foyer et centre de fance.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

ois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. -COMMUNAUTE (sauf Algérie)			
99 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE			
115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE			
125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par èque postal (trois volets) vou- ont bien joindre ce chèque à ur demande

Changements d'adresse défi- tifs ou provisoires (deux maines ou plus), nos abonnés nt invités à formuler leur mande une semaine au moins ant leur départ

Joindre la dernière bande envoi à toute correspondance

Veuillez avoir l'obligeance de diger tous les noms propres caractères d'imprimerie.

dité par la S.A.R.L. le Monde.
érants :
ues Fauvet, directeur de la publication.
ués Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1974

VU

Mystère et boule de neige

Si seulement on pouvait nous faire peur, vraiment peur, à la télé, de temps en temps, pour s'amuser, ce qu'on serait content. Difficile évidemment. De plus en plus difficile même. Frankestein ou King Kong ne perdaient pas grand-chose à passer de la salle obscure à la salle à manger. Seulement, depuis, on a fait mieux. Ou pis. Les films-catastrophes nous ont donné le goût — le mauvais goût, d'accord — des émotions fortes, immédiates. Cette grande frousse là, on ne peut l'éprouver qu'au cinéma. A partir du moment où chacun est libre de baisser le son et d'allumer l'abat-jour, un incendie en noir et blanc ou un naufrage sur guéridon ne peuvent faire trembler que l'image.

Quelle importance dira-t-on ? Pourquoi vouloir comparer, calquer le petit écran sur le grand ? Chacun son genre, ses limites et ses possibilités. Vrai. Reste que la surenchère de l'épouvante n'est pas sans action sur notre sensibilité — elle l'atténue — et sur nos exigences — elle les augmente.

Très révélatrice à ce titre, l'expérience de Franju. Il a tourné au même moment et sur le même sujet un film, les Nuits rouges, *et un feuilleton,* l'Homme sans visage. *La semaine dernière, le premier épisode, très mal joué, très lent, très compliqué — il s'agissait évidemment de nous présenter les faits, les gens — augurait mal de la suite. On a été heureusement surpris jeudi. Cela allait déjà beaucoup mieux et surtout beaucoup plus vite. Moins de temps morts, de passages à vide. Il y en a encore ; ce cadavre enfoui dans un tonneau ; ce tonneau que l'on roule, que l'on hisse dans un camion ; ce camion que l'on suit jusqu'au chantier où on sort le tonneau, d'où on sort le cadavre, etc. Bien sûr, c'est exprès. Franju a assez de talent, assez de métier pour savoir distinguer un tunnel d'une échappée. C'est un cruel, pas un brutal. A la fois simple et contourné, il pratique ce que les Anglo-Saxons appellent, parlant de lui, l'« horreur gothique ».*

Avec Jacques Champreux, le petit-fils de Feuillade, son scénariste, son interprète — déjà son complice quand il s'est agi de nous amener Judex *à domicile (tâche aisée et réussie), — il a beau musarder, prendre des chemins de traverse, multiplier les fausses pistes, on voit très bien où il veut en venir. L'ennui c'est qu'on ne veut pas le suivre. On préfère maintenant aux détours le raccourci. Une impatience nouvelle nous est venue. Une fébrilité qu'apaiserait peut-être la découverte de ce monde de violence que chacun porte en soi. Il y a là des continents de mystères inexplorés. Cette terreur-là, le cinéma l'exorcise. A la télévision de l'expliciter.*

CLAUDE SARRAUTE.

LETTRES

Nouvelle grève du personnel des bibliothèques

La grève du personnel des bibliothèques, jeudi 24 juillet, semble avoir été aussi largement suivie que la précédente, qui avait eu lieu le 9 juillet. Par cette journée d'action et d'information, les syndicats autonomes, FEN, F.O., C.F.D.T., C.F.T.C. et C.G.T. du personnel communal, entendaient manifester de nouveau leur hostilité au « *démantèlement* » de la direction des bibliothèques, décidé en conseil des ministres le 2 juillet.

La Bibliothèque nationale, à Paris, était le théâtre d'une activité fébrile et joyeuse ; un forum avait été organisé l'après-midi et des stands d'information avaient été disposés tout autour de la cour, avec des affiches, des photos et des banderoles. Des lecteurs s'enquéraient de la situation des bibliothèques en France, se faisaient expliquer les revendications. Ce que l'on voyait le plus cependant, c'étaient des bibliothécaires, venus en délégations de Paris et des environs.

Les syndicats, de manière unanime, continuent d'exiger « *l'annulation de la décision du 2 juillet, ainsi que l'ouverture immédiate de négociations avec le personnel, concernant l'organisation générale des bibliothèques et le renforcement des moyens mis à la disposition de la direction des bibliothèques et de la lecture publique.* » Si ces revendications n'aboutissent pas, « *l'action, à la rentrée, pourrait être très dure* ».

Le secrétariat national du Syndicat C.G.T. des affaires culturelles nous a fait parvenir de son côté le communiqué suivant :

« *Le Syndicat C.G.T. des affaires culturelles condamne le démantèlement de la direction des bibliothèques et de la lecture publique et son éclatement en trois parties. Il s'élève contre les méthodes du gouvernement visant à brader le service public* (...).

» *Elles traduisent la volonté de l'Etat de canaliser le savoir et la culture par un clivage renforcé entre le peuple et l'élite, d'utiliser les besoins culturels à des fins mercantiles et de se soustraire à ses responsabilités financières.* »

RADIO-TÉLÉVISION

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

VENDREDI 25 JUILLET

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Au théâtre ce soir : la Complice, de J. Rémy, avec G. Barray, H. Manesse, C. Morin, J. Ardouin.

L'auteur d'un crime parfait se retrouve à la merci des deux femmes qui ont été ses complices.

22 h. 5, Emission artistique : Ricardo Bofill. « Taller d'arquitectura », réal. R. Cordier.

23 h., IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

17 h. 45, Championnats du monde de natation à Cali ; 20 h. 35, Documentaire : L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau, « les Fous du corail » ; 21 h. 25, Dramatique : « Amédée ou comment s'en débarrasser », d'Ionesco, avec G. Fontanel, J. Manclair, D. Bernard.

Un couple vit enfermé depuis quinze ans dans un appartement en compagnie d'un cadavre qui le terrorise. L'absurde de cette situation observée par Ionesco.

23 h., Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. 25, Série : la Vie filmée, premier épisode : « 1925-1930 », réal. M. Pamart et C. Ventura.

Une chronique des Français, filmés par eux-mêmes.

21 h. 25, (R.) Les dossiers noirs : Edgar J. Hoover et le F.B.I.

22 h. 30, FR 3 Actualités.

FRANCE-CULTURE

20 h., Avignon : Portrait de Betsy Jolas ; 22 h. 30, Mémoires improvisés de Paul Claudel ; 23 h., Histoires de brigands ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

22 h. 5 (S.), En musique avec... Franck, d'Indy, Debussy, Fauré ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.

SAMEDI 26 JUILLET

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Variétés : les magiciens sont parmi nous.

Quelques grands noms de la prestidigitation.

21 h. 35, Série : Van der Valk ; 22 h. 25, Les comiques associés.

22 h. 55, IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

20 h. 35, Feuilleton : la Jeunesse de Garibaldi, réal. F. Rossi, avec M. Merli.

Garibaldi repart pour le Rio Grande du Sud où il est nommé capitaine de la flotte républicaine.

21 h. 30, Variétés : Tiens, il y a de la lumière !

Emission présentée et animée par Claude Villers.

22 h. 40, Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. 25 (R.), Feuilleton : la Famille Boussardel « les Noces de bronze », d'après Ph. Hériat, réal. R. Lucot.

22 h. 40, FR 3 Actualités.

FRANCE-CULTURE

De 13 h. 30 à 24 h. (R.), Journée Dante, par R. Jentet, avec la participation de R. Barthes, M. de Gandillac, U. Eco, J. Madaule, H. Masson, A. Pézard, P. Renucci, E. Sanguinetti, Ph. Sollers (Fragments de « la Divine Comédie » ; d'« Ulysse », de Joyce ; de « Laborinthus II », de Berio).

FRANCE-MUSIQUE

15 h. 55 (S.), Bayreuth 1975 : « Tristan et Isolde » (Wagner), avec H. Brilioth, K. Moll, C. Ligendza, Y. Minton ; 22 h. (S.), Cette année-là... 1921 : Fauré, Schoenberg, Stravinski ; 23 h. (S.), Musique légère ; 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle : Tout commence avec le piano et le termine aussi (Debussy, M. Emmanuel, Satie) ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 27 JUILLET

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Film : les Maudits, de R. Clément (1946), avec P. Bernard, H. Vidal, M. Auclair, Fl. Marly.

Au printemps 1945, un groupe d'hommes et de femmes, nazis ou compromis par le nazisme, cherchent à gagner l'Amérique du Sud, à bord d'un sous-marin.

22 h. 10, Variétés : Au fil des rues, réal. J. Kerchbron.

22 h. 40, IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

16 h. 45 (R.), Film : Chérie, recommençons, de St Donen (1959), avec Y. Brynner et K. Kendall.

Un chef d'orchestre insupportable entreprend de reconquérir sa femme sans laquelle il ne peut réparer les scandales causés par son mauvais caractère.

20 h. 25, Jeux sans frontières (à Maastricht) ; 21 h. 50 (R.) Feuilleton : la Dame de Montsoreau « Le guet-apens » ; 22 h. 45, Sport : Catch.

23 h. 5, Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. 30, Essai : « Deux mois d'un été », de Ch. Exbrayat, réal. E. Tyborowski, avec G. Darrieu, L. Barjon, S. Chanez.

La déclaration de guerre, en 1914, bouleverse la vie d'un petit village français.

21 h. 25, Emission littéraire : la Cervelle d'autrui, de P. Dumayet, avec Michel Tournier (rediffusion).

21 h. 55, FR 3 Actualités.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, « Le Veau gras », de B. Zimmer, interprété par les comédiens-français ; 16 h. 5, « A. et H. Mahler », texte de M. Butor, musique de R. Koering, avec E. Ross, M. Butor, A. Meunier, C. Lavoix. Direction P. Stoll ;

20 h., Poésie ininterrompue : Dominique Rouche ; 20 h. 40, Avignon. Théâtre musical : « Dieu le veut », création de G. Couroupos, Y. Kokkos et J.-M. Ribes ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « Concerto pour piano et orchestre n° 23 », de Mozart ; 15 h. 55 (S.), En direct de Bayreuth 1975 : « les Maîtres chanteurs de Nuremberg » (Wagner), avec K. Ridderbusch, H. Sotin, H. Steinbach, M. Egel, K. Hirte. Orchestre et chœurs, direction N. Balatsch ; 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui ; 24 h., La semaine musicale à Radio-France ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

ARTS ET SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. : Ariane et Barbe-Bleue.
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Bourgeois gentilhomme.

Les salles municipales

Nouveau Carré, 20 h. : Cirque à l'ancienne.

Les autres salles

Biothéâtre, 21 h. : l'Ombre isocèle, théâtre musical.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 45 : Dommage qu'elle soit une putain. — Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : l'Age d'or.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : le Troisième Témoin.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Bœing-Bœing.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h. : Viens chez moi, j'habite chez une copine.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : La golden est souvent farineuse; 22 h. : *Elle, elle et elle*.
Daunou, 21 h. : Monsieur Masure.
Galerie 55, 21 h. : On purge bébé; Bonjour Monsieur Courteline.
Gymnase, 20 h. 30 : le Saut du lit.
Hebertot, 21 h. : l'Amour fou.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : les Chaises; 18 h. 30 et 22 h. 15 : Sade.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 16 h. 30, 18 h. 30 et 20 h. 30 : *Hommage à Pierre Fresnay* (films).
Mouffetard, 20 h. 30 : les Grandes Invasions barbares du Ve siècle; 22 h. : les Causeries de Sherlock Holmes et du Dr Watson.
Nouveautés, 21 h. : la Libellule.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Certains aiment le show.
Tertre, 20 h. 30 : Corruption au palais de justice.
Théâtre Campagne-Première, 20 h. 30 : le Presse-Purée des Destaing; 22 h. : Loretta Strong; 23 h. : Folk.
Troglodyte, 22 h. : l'Incroyable.

Les opérettes

Henri-Varna - Mogador, 20 h. 30 : Fiesta.

Les cabarets

Alcazar, 23 h. : Paris-Broadway.
L'Ange Bleu, 23 h. : Spectacle de Jean Marie Rivière.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : *Revue*.
Kiss me, 22 h. : Bons baisers de Paris.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand jeu.
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.

La danse

Cour Carrée, 20 h. 45 : la Belle au bois dormant, par le ballet de l'Opéra.
Jardin des Tuileries, 21 h. 30 : Danses de Bali.
Hôtel de Sully, 21 h. : Ballets historiques du Marais.

Vendredi 25 juillet

Le music-hall

Elysée-Montmartre, 20 h. 45 : Histoire d'oser.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Mayol, 18 h. 15 et 21 h. 15 : Revue.
Olympia, 20 h. 45 : la Magie.
Taverne de l'Olympia, 21 h. 30 : Lève-toi et viens.

Festival estival

Faculté de droit, 20 h. 30 : N. Yepes, guitare, et Orchestre de Radio-France, dir. O. Alonso (Albeniz, Milhaud, Rodrigo, etc.).
Bateaux-Mouches, 18 h. : F. Hardy, trompette, et E. de Villèle, orgue.
Jardin d'acclimatation, 15 h. 30 : Musique ancienne de Bruges.
Jardins du Palais-Royal, 20 h. 45 : Artisanat vivant.
Hôtel de Sully, de 11 h. à 17 h. : Musique - Peinture.
Conciergerie, 18 h. 30 : Animation-guitare.
Musée Guimet, 18 h. : Satyricon (film).

Animation

Esplanade de la Défense, de 11 h. à 19 h. : Picasso, vous connaissez ?

Concerts

Sceaux, orangerie du château, 20 h. 45 : Leicester School Symphony Orchestra (Dvorak, Elgar, Tchaïkovsky, Khatchatourian).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Orchestre de chambre Bernard Thomas (Haendel, Vivaldi, Telemann, Mozart).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Zoulou, de C. Endfield; 18 h. 30 : Marié pour mémoire, de P. Garrel; 20 h. 30 : l'Année dernière à Marienbad, d'A. Resnais; 22 h. 30 : les Contes de la lune vague après la pluie, de K. Mizoguchi.

Les exclusivités

AGUIRRE LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Murat, 16e (288-99-75). U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19); Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
ALICE N'EST PLUS ICI (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62); v.f. : Plaza, 8e (073-74-55).
ALLONSANFAN (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40); Marais, 4e (278-47-86).
ANTHOLOGIE DU PLAISIR (A., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA BALADE SAUVAGE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LA CAGE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97); Royal-Haussmann, 9e (770-47-55); Liberté, 12e (343-01-59); Normandie, 8e (359-41-18).
C'EST DUR POUR TOUT LE MONDE (Fr.) : France-Elysées, 8e (723-71-11); Maxeville, 9e (770-72-87); Quintette, 5e (033-35-40).
LA CLEPSYDRE (Pol., v.o.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. et 22 h. 15.
EFFI BRIEST (All., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
EXHIBITION (Fr.) (**) : La Clef, 5e (357-90-90); Miramar, 14e (326-41-02); Clichy-Pathé, 18e (522-37-41); Ermitage, 8e (359-15-71); Helder, 9e (770-11-24); Marotte, 2e (231-41-39); Napoléon, 17e (380-41-46); U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LA FAILLE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82); Quintette, 5e (033-35-40); v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LA GRANDE CASSE (A., v.f.) : Ambassade, 8e (359-19-08); Berlitz, 2e (742-60-33); Cluny-Palace, 5e (033-07-76); Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13); Clichy-Pathé, 18e (522-37-41); Gaumont-Convention, 15e (828-42-27); Fauvette, 13e (331-56-83); Nations, 12e (343-04-67).
KAFR KASSEM (Lib., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13), à 14 h., 18 h. et 22 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46); Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LENNY (A., v.o.) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67); Hautefeuille, 6e (633-79-38); Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LILY AIME-MOI (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38); Templiers, 3e (272-94-56).

Les films nouveaux

PARACHUTISTE MALGRE LUI, film américain de Norman Taurog, avec Dean Martin et J. Lewis (réédition). — (V.o.) Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14); Quartier-Latin, 5e (326-84-65) — (V.f.) Clichy-Pathé, 18e (522-37-41); Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13); Gaumont-Convention, 15e (828-42-27); Maxeville, 9e (770-72-87).
ECHEC A L'ORGANISATION, film américain de John Flynn, avec Robert Duvall. — (V.o.) Balzac, 8e (359-52-70). — (V.f.) Montparnasse 83, 6e (544-14-27); Caméo, 9e (770-20-89); Fauvette, 13e (331-56-86); Clichy-Pathé, 18e (522-37-41); Cambronne, 15e (734-42-96).
UN FLIC HORS-LA-LOI, film italo-français de Steno avec Bud Spencer — Moulin-Rouge, 18e (606-63-26); Max-Linder, 9e (770-40-04); Paramount-Gobelins, 14e (707-12-28); Lux-Bastille, 12e (343-79-17); George-V, 8e (225-41-46); Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17); Paramount-Opéra, 9e (073-34-37); Paramount-Orléans, 14e (580-03-75); Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
ORDRE DE TUER, film italien de José Maesso avec Helmut Berger. — (V.o.) Paramount-Elysées, 8e (359-49-34); Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80). — (V.f.) Marivaux, 2e (742-83-90); Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25); Passy, 16e (288-62-34); Paramount-Maillot, 17e (758-24-24); Paramount-Orléans, 14e (580-03-75).
THE GROVE TUBE, film américain de Ken Shapiro. — (V.o.) Paramount-Odéon, 6e (325-59-83); Biarritz, 8e (359-42-33); Montparnasse-Bienvenue, 15e (544-25-02).

LES ORDRES (Fr.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13), à 16 h. et 20 h.
PAS DE PROBLEME (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99); Mercury, 8e (225-75-90); Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70); Wepler, 18e (387-50-70); Danton, 6e (326-08-18); Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11); Gaumont-Sud, 14e (331-51-16); Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74); Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13); Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
PEUR SUR LA VILLE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97); Normandie, 8e (359-41-18); Rex, 2e (236-83-93).
PRESENCE DES EXTRA-TERRESTRES (All., v.f.) : Omnia, 2e (231-39-36); Montparnasse 83, 6e (544-14-27); Balzac, 8e (359-52-70); Panthéon, 5e (033-15-04).
PROFESSION REPORTER (It., v.o.) : Concorde, 8e (359-92-84); Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36); St-Michel, 5e (326-79-17); v.f. : Impérial, 2e (742-72-52); P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : V ang. : Marignan, 8e (359-92-82).
LA SANCTION (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71). V. f. : Rex, 2e (236-83-93), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Murat, 16e (288-99-75).
LE SHERIFF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LA TENDRESSE DES LOUPS (All., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
TITI SUPER-STAR (A., v.f.) : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03).
TOMMY (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Boul'Mich', 5e (033-48-29).
TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.f.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
TRINITA PREPARE TON CERCUEIL (It., v.f.) : ABC, 2e (236-55-54), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Nations, 12e (343-04-67).
UNE ANGLAISE ROMANTIQUE (An., v.o.) : Concorde, 8e (359-92-84), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Les Nations, 12e (343-04-67) V.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03).
VA TRAVAILLER, VAGABOND (Brés., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
VIOLENCE ET PASSION (It.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

Les rééditions

SPARTACUS (A., v.o.) Marignan, 8e (359-92-82), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72). V.f. : Caravelle, 18e (387-50-70), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Opéra, 9e (073-94-48), Diderot, 12e (343-19-29).
LES SEPT MERCENAIRES (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). V.f. : Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
VERA CRUZ (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22).

Les grandes reprises

AU CŒUR DE LA NUIT (A., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25).
CHERIE, JE ME SENS RAJEUNIR (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
DROLE DE DRAME (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
JULIETTE DES ESPRITS (It., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90), Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
LAUREL ET HARDY (v.f.) : République-Cinéma, 10e (208-54-06).
SENSO (It., v.f.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13), Montparnasse-83, 6e (544-14-27); v. o. : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59); Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
SHERLOCK JUNIOR (A.) : Quintette, 5e (033-35-40), Dragon, 6e (548-54-74), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Action-Lafayette, 9e (878-80-50), 14-Juillet, 11e (700-51-13), Jean-Renoir, 9e (874-40-75).

Les festivals

PROGRAMME JEAN VIGO : Le Seine, 5e (325-92-46), 12 h., 14 h. 10, 16 h. 20, 18 h. 30 : l'Atalante; 13 h. 20, 15 h. 30, 17 h. 40 : Zéro de conduite.
PANTHEON 75 : Olympic, 14e (783-67-41) : les Dernières Fiançailles.
QUARANTE CHEFS-D'ŒUVRE DU CINEMA FRANÇAIS : Artistic Voltaire, 11e (700-19-15), les Gauloises bleues.
PARIS EN FILMS, Hôtel de Sully : Haussmann et les transformations de Paris; la Collection Kahn, les boulevards, Paris, la Défense; Tour de Tours; Ile Saint-Louis, un village dans Paris; la Course au potiron.

Musique

MARIA-JOAO PIRES AU MINISTÈRE DES FINANCES

Le Festival estival de Paris varie chaque soir, avec ses programmes, le lieu de ses concerts. Il avait attendri, mercredi, le ministère des finances qui offrait ses grands salons, à l'angle du pavillon Turgot, d'où l'on savoure la plus belle vue des Tuileries et du Carrousel.

Enormes lustres, caryatides, pilastres dorés, lourdes tentures, canapés et fauteuils cramoisis, au plafond une fresque où Napoléon III reçoit une troupe de personnages mythiques, ce cadre cossu, moins froid que les foyers de l'Opéra, convenait pourtant au récital de Maria-Joao Pires, d'autant qu'elle jouait sur un bel instrument conservé en ce lieu, un des premiers Erard, de 1830, contemporain de Chopin.

Mais c'est surtout parce que la jeune pianiste portugaise, dans sa robe bleue du Premier Empire, est devenue une grande interprète qui captive les yeux et les oreilles sans leur laisser une minute de relâche. Très petite, la tête rentrée dans les épaules, symbolisant l'intériorité absolue du lyrisme et un peu de ce poids de l'existence qui affleure dans son jeu, le visage penché vers le clavier, elle prend l'auditeur dans les rets de la Partita en si bémol *de Bach, avec cette précision rigoureuse liée à une poésie souple et lumineuse qui mettaient hors de pair Dinu Lipatti.*

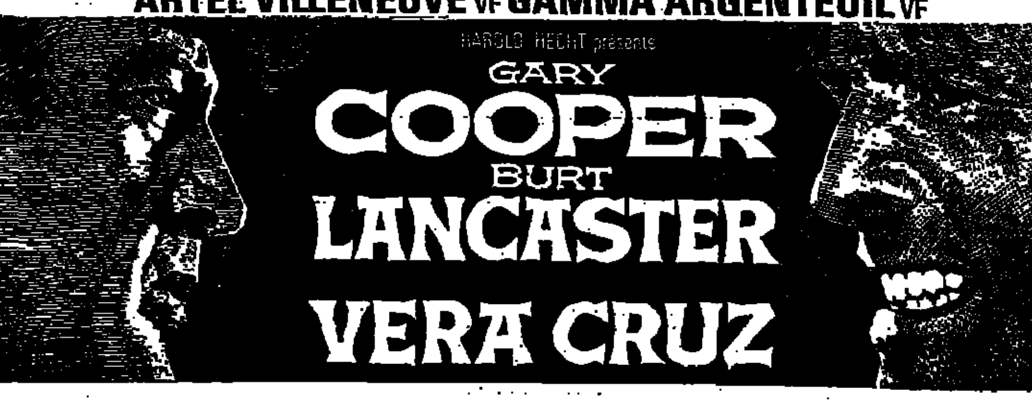
Un instant, ses grands yeux intenses et profonds adressent un sourire aux auditeurs, et elle s'engage dans les Vingt-quatre préludes *de Chopin, qui jaillissent de ses doigts avec un élan spontané et absolu, atteignant à la plénitude malgré la brièveté de ces « feuillets d'album ». Le grand Erard donne une étonnante couleur aux étranges harmonies de bois mort du deuxième prélude, une sorte d'immatérialité à tant de rêves étouffés ou candides, un éclat bref et frissonnant à ces cauchemars qui passent soudain, comme le final de la* Sonate funèbre.

Quel sens musical inné dans la parfaite simplicité en ce petit bout de femme ! Nulle page où elle paraisse dépassée par l'ampleur ou l'intensité de l'immense lyre romantique, et elle nous rappelle la dimension mystérieuse de la musique, toujours et, cependant, jamais la même, quand l'esprit du créateur est ressaisi par le médium de ces doigts qui parlent le langage du cœur retrouvé.

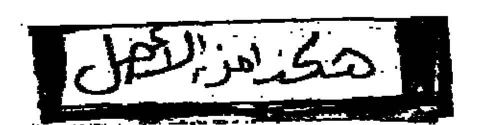
JACQUES LONCHAMPT.

★ M.-J. Pires a enregistré récemment, à merveille, les Concertos de Mozart nos 13, 14, 21, 23 et 26 avec l'orchestre de la fondation Gulbenkian, dirigé par Theodor Guschlbauer (disques Erato). Notons, d'autre part, que le Festival estival présentera prochainement au ministère des finances le duo de guitares Davalos-Cherubito (le 26 juillet) et l'Ensemble de cuivres de Prague (le 3 août).









ARTS ET SPECTACLES

...stivals

« Requiem » Verdi à Aix

GÉRARD CONDÉ.

...tites nouvelles

Avignon, ou le théâtre-prétexte

(Suite de la première page.)

Vilar, l'alchimiste, a trouvé une formule. Le succès prend les proportions du besoin révélé : dix mille spectateurs en 1947, cent mille vingt ans plus tard, le double sans doute l'année dernière. La virulence de 1968 — « Vilar, Béjart, Salazar » — a maintenant disparu, victime de sa propre emphase. Le « in » et le « off » (1) célèbrent aujourd'hui la même messe. Comme un capital précieux, Avignon gère son Festival.

Des troupes qui, une année durant, ont lutté pour s'imposer ou simplement pour survivre, trouvent, en Avignon, des salles extraordinairement disponibles. Les débats, qui réunissent au cours de la journée auteurs, comédiens et spectateurs, ne permettent pas seulement de nouer un dialogue nécessaire. Grâce à ce public jeune et attentif, le théâtre, malade, panse ses blessures et se donne des raisons d'exister. Comment analyser autrement l'afflux sans cesse renouvelé de troupes — confirmées ou non — venant à Avignon, parfois à fonds perdus, souvent au prix de sacrifices considérables, toujours sous l'empire d'une « nécessité » ? Le programme du samedi 19 juillet proposait au festivalier perplexe plus de soixante spectacles. Au fil des années, le Festival a enflé jusqu'à la démesure. Chaque arrière-cour, chaque hangar de la ville a maintenant été réquisitionné. Mais il se trouvera encore l'année prochaine suffisamment de passionnés pour inaugurer avec deux tréteaux et trois chaises une nouvelle salle.

Ne posez surtout pas de questions sur le bien-fondé de cette inflation. Les arguments vous seront assénés avec la force de l'évidence. Limiter, interdire ? Au nom de quoi ? Selon quels critères ? Grâce au Festival, provinciaux de Beauvais ou d'Annecy assouvissent la fringale de théâtre qui les a tenaillés tout l'hiver. Grâce à la municipalité qui ouvre aux CEMEA (2) ses salles de classe et ses préaux d'école, des animateurs accueillent des centaines de jeunes et les aident à discerner la paille du grain de cet hypermarché culturel.

Les répliques du cloître des Carmes ne parviennent certes pas jusque sous les fenêtres des immigrés de la rue Philonarde. Mais les festivaliers sont, dans leur majorité, originaires du Sud-Est, et onze troupes de théâtre, dont trois professionnelles, ont maintenant leur siège en Avignon. Pour quatre-vingt-dix mille habitants, le score est impressionnant. Au reste, après des années d'efforts, les réservations émanant de comités d'entreprise du Vaucluse et du Gard commencent à affluer. Bref, le Festival est une nécessité nationale et régionale. Discuter ses excès et ses insuffisances, c'est en quelque sorte mettre en péril le fragile miracle accompli.

Le phalanstère d'Edgar

Chaque année, au nom du théâtre, Avignon incite aux plus folles aventures. La dernière en date a la consonance d'une allitération et l'ambition de l'utopie. « Le bizarre bazar d'Edgar à Saint-Lazare » s'est installé début juillet à l'ombre des remparts, au nord-est de la ville, dans une usine désaffectée. Edgar n'est ni une troupe de théâtre ni un centre d'hébergement, mais tient du collectif et du phalanstère. Recrutés par petites annonces dans « Libération » et « Charlie-Hebdo », ses cent vingt membres ont souscrit l'engagement moral de mettre la main à la pâte au moins cinq heures par jour. En échange, les responsables de l'équipée, rescapés d'une expérience d'animation de quartier tentée cet hiver au Théâtre d'Edgar, à Montparnasse, leur ont mis en poche un billet pour Avignon.

Mille-pattes enthousiaste, Edgar a peu à peu transformé hangars et terrain vague en un lieu de spectacle permanent où se succèdent, de 10 heures à minuit, troupes de qualité, expériences de vidéo, cinéma militant et jeux pour enfants. « Off » du « off », Edgar tente d'effacer la césure entre professionnels et amateurs, la frontière entre la fête et le quotidien. Avec la sympathie des uns, et malgré l'ironie des autres, il poursuit d'assemblée générale en assemblée générale un rêve un peu absurde que, sans se l'avouer, chaque festivalier caresse au fond de lui-même.

Avignon ou le théâtre prétexte. « Parce que, pour une fois, on n'est pas en minorité », disent vrais et faux « zonards » qui, place de l'Horloge, hantent, la journée durant, les mêmes quelques mètres carrés de bitume. « Parce que tout le monde est là et que c'est une occasion », affirme un militant de Lutte ouvrière, qui prépare pour la fin du mois la venue d'Arlette Laguiller. « Parce que je voulais voir », explique le lycéen sage fraîchement débarqué, sac au dos, de Paris. Parce que, si Avignon attrape en quelques jours les tics de la rue de la Huchette, l'atmosphère qui y règne, faite de disponibilité et de rapports sans arrière-pensée, est d'une qualité différente.

Fanfare en tête et en costumes de scène, une foule de comédiens appelle chaque soir, place de l'Horloge, les consommateurs du Club ou de la Civette à les suivre aux spectacles qui vont commencer. Pour certaines troupes, pourtant, la parade a des accents de chant du cygne. Elles ne parviendront pas au terme du Festival. Déjà endettées, elles ont jeté dans la balance leurs dernières ressources. En Avignon, implacablement, joue aussi la loi de l'offre et de la demande : trop de spectacles, pas suffisamment de spectateurs. Au fil des jours, le tri s'opère irrémédiablement, laissant à ceux qui doivent fermer guichet le goût amère d'une aventure ratée.

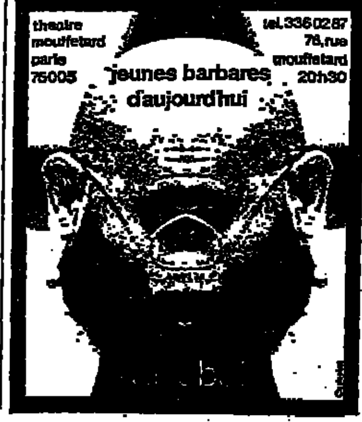
Pour éviter de sombrer, pour tenter de tenir, les troupes se livrent à une débauche de distribution de tracts, à une guerre de collage d'affiches, qui va parfois jusqu'à l'agression physique. Divisés, individualistes, les gens du spectacle ont leurs chapelles, leurs jalousies et leurs griefs. Pour certains, Avignon n'est plus qu'une étiquette, l'article de presse enfin obtenu, qu'un argument supplémentaire pour décrocher la subvention vitale. Malgré sa réussite apparente, Avignon n'échappe pas au dénuement culturel cent fois dénoncé.

L'apparente facilité des contacts qui se nouent au cours du Festival ne doit pas non plus faire illusion. Les groupes qui déambulent, la nuit tombée, place de l'Horloge, se frôlent sans se rencontrer. Le festivalier moyen y va déguster un doigt de pittoresque. Le « routard » tente de survivre de l'obole du touriste. Le militant politique s'époumone sans vraiment se faire entendre. Chacun sert de prétexte à chacun. Il n'y a pas de fête commune. A Avignon, les affamés de théâtre se donnent une indigestion, les frustrés d'utopie se reprennent à rêver. Mais le Festival cautérise finalement moins de plaies qu'il ne révèle de misères cachées.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) « In » ou festival officiel, « off » ou festival parallèle.

(2) Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, 8, rue Frédéric-Mistral, 84000 Avignon. Tél. : 81-69-40.



Formes

Du bon usage des châteaux

Téméraire, héroïque parfois, une étonnante aventure se renouvelle chaque fois qu'une ruine glorieuse fait fermenter les imaginations, chaque fois qu'on entreprend de remettre en état, rendre habitable, animer enfin pour le bien public un château ou un monastère que le poids du passé entraînait définitivement vers la mort. L'art prend le relais des fins premières auxquelles ces pierres étaient destinées. Entre des dizaines d'autres, la Bastie d'Urfé, ou Ratilly, Senanque ou la Chartreuse de la Verne (en bonne voie de résurrection), en sont les vivants exemples. En voici un tout récent, avec la rénovation en cours du château d'Entrecasteaux, dans le haut Var, à quelque kilomètres au nord de l'abbaye du Thoronet.

Cette hautaine bâtisse du douzième siècle, refaite à la Renaissance, n'est pas inconnue des lecteurs de Mme de Sévigné. Elle était le fief de la maison de Grignan, et la marquise y venait séjourner chez sa fille. Une telle *présence* a-t-elle pesé sur la décision des acquéreurs actuels ? La position, les proportions, d'une demeure dont la silhouette découpe, au cœur des collines *(intercastellos)* son rectangle blond dans le ciel, auraient, ont dû suffire. Car le château, terriblement délabré, en partie effondré, était à vendre quand, l'an dernier, un peintre écossais l'acheta à la commune, s'y installa, avec sa famille, et commença séance tenante les travaux de reconstruction. Ils sont, ces travaux, assez avancés pour que, depuis ce mois de juillet, les visiteurs soient admis à le parcourir en partie. Ils peuvent circuler dans les caves monumentales dégagées, poser le pied sur la terrasse refaite, consolidée, prête à recevoir son dallage d'origine, errer dans les salles immenses où, parmi les meubles et objets rares, se trouve le somptueux Erard d'Ignace Paderewski...

... Et admirer, première exposition en France, les œuvres du maître de céans, McGarvie-Munn qui, tout en peignant dès l'enfance, fut architecte naval, puis ambassadeur en Colombie, où il fonda une académie de peinture dont il fut le premier président, homme politique. Les toiles rassemblées couvrent une période de vingt-cinq ans, ou, plus exactement, différentes périodes de vingt-cinq ans, car le talent (réel) de Mc Garvie-Munn est de nature changeante. Ses huiles (anciennes), ses aquarelles (récentes), ont d'abord été abstraites et l'influence de Klee s'y fait sentir. Celle de l'expressionnisme aussi, puis, avec le retour à la figuration, un parfum de surréalisme s'y mêle discrètement. Maintenant, les deux manières alternent. En attendant qu'Entrecasteaux deviennent un nouveau centre culturel — « mais de la culture, il n'en faut pas trop », déclare le peintre — ces tableaux, ceux qui sont en train de mûrir, l'existence quotidienne d'une famille qui y a trouvé son port d'attache, ont rendu la vie à un marquisat défunt.

L'Hommage à Maurice Estève, que vient de publier *Vingtième Siècle* (1) est aussi, indirectement, un hommage au regretté Gualtieri di San Lazzaro, qui l'avait conçu, et y avait travaillé jusqu'à son dernier jour. Rarement hommage ne fut plus mérité, car Estève, un des plus originaux créateurs du langage dit abstrait, est d'une modestie, d'un effacement, qui pourraient faire oublier la place qu'il occupe dans l'art contemporain. Aux études relatives à la formation du peintre, à sa prise de conscience à travers l'apport du passé et les tendances modernes dues à Bernard Dorival, J.-E. Muller, Jean-Louis Ferrier, Camille Bourniquel, succèdent celles qui passent en revue les différents aspects de l'Estève inimitable, incomparable. Tour à tour, Pierre Courthion, Pierre Volboudt, Jean Guichard-Meili, Pierre Francastel, Jean Leymarie, Frank Elgar et, pour le lithographe, Françoise Woimant, écrivirent un chapitre d'une histoire exemplaire. Avec preuves à l'appui : trente et une planches en couleur, cent quinze reproductions en noir et blanc.

En une saison où l'on reparle beaucoup de Bonnard, il n'est pas indifférent de voir comment Estève a su, notamment, assimiler la leçon de ce maître et la dépasser, comme il a su allégrement accueillir les influences les plus diverses, y trouver son bien... et faire autre chose. De l'Estève.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Numéro spécial du « XXe Siècle ». Prix : 160 F.



CARNET

Naissances

— Le docteur François Raux-Filio et Mme, née Françoise Bardelli, Sébastien, ont la joie d'annoncer la naissance de

Elisa,

à Paris, le 5 juillet 1975.
« La Chesnaie », Chailles,
41120 Les Montils.

— M. Pascal Bureau et Mme, née Maria - Dominique Carrier, sont heureux d'annoncer la naissance de

Matthieu,

le 17 juillet 1975, à Bordeaux.
Résidence Eurofac,
Tour Louvain,
33170 Gradignan.

— *Le* comte Philippe Le Caruyer de Beauvais et la comtesse, née Irène de Moucheron, sont heureux d'annoncer la naissance, le 23 juillet à Paris, de

Thomas.

112, boulevard Exelmans,
75016 Paris.

— M. Michel Meignan, Mme, née Sylvie Debray, et Loraine ont la joie d'annoncer la naissance de

Antonin.

Paris, 29 juin 1975.

— André et Brigitte Orlean, née Feldman, ont la joie de faire part de la naissance de leur fils

Matthieu,

à Paris, le 19 juillet 1975.

— Jacqueline et Serge Segal sont heureux d'annoncer la naissance de

Cedric.

171, rue Lecourbe,
75015 Paris.

— Claire et Frits van den Bergh ont la joie d'annoncer la naissance de

Carla.

Paris, le 13 juillet 1975.

Fiançailles

— M. et Mme Christian Daillencourt,
M. et Mme Maurice Lasne,
font part des fiançailles de leurs enfants

Christine
et
François.

Ville-en-Selve,
51160 Ay.
76210 Bolbec.

Décès

— M. Pierre Chauvigné,
M. et Mme Charles Trédé, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Robert Chappey, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Jullien, leurs enfants et petits-enfants,
font part du décès de

M. Roland CHAUVIGNÉ,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
ingénieur en chef honoraire
de la S.N.C.F.,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu en son domicile, 30 ter, avenue Daumesnil, Paris (12e), le 23 juillet 1975, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques auront lieu le samedi 26 juillet, à 12 h. 30, dans la plus stricte intimité, à Beaufort - en - Vallée (Maine-et-Loire).

— Mme Raymond Escudié,
M. et Mme Jacques Gallet,
Mlle Odette Jolivet,
Et la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond ESCUDIÉ,

leur époux, père, beau-père, oncle et parent, survenu le 22 juillet 1975, dans sa quatre - vingt - troisième année.

Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle (23, place Etienne-Pernet, Paris-15e), sa paroisse, le mardi 29 juillet à 10 h. 30 précises.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Vaury (Creuse), dans le caveau de famille.

142, rue de Javel,
75015 Paris.

— Mme Pierre Guérin,
Le docteur et Mme Edmond Bloch,
Le professeur, Mme Paul Didier et leurs enfants,
Le professeur agrégé Gérard Bloch,
M. Thierry Garçon,
Les familles parentes et alliées,
ont le regret de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-unième année, de

M. Pierre GUERIN,
directeur honoraire à la B.N.P.,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

leur époux, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin, pieusement décédé à Paris le 20 juillet.

La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu à Lugrin (Haute-Savoie), le lundi 28 juillet.

Une messe de requiem sera célébrée ultérieurement à Notre-Dame d'Auteuil, sa paroisse.

Cet avis tient lieu de faire-part.
108, quai Louis-Blériot.
75016 Paris.
81, rue du Général-Leclerc,
95600 Eaubonne.
113, rue Danton,
92300 Levallois-Perret.
22, rue Monsieur-le-Prince,
75006 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Mme Pierre Hanry,
Ses enfants Christine, Muriel, François, Stéphane,
Et toute leur famille,
ont l'immense chagrin de faire part du décès, survenu le 18 juillet 1975, de

M. Pierre HANRY,
directeur de l'U.E.R. des sciences,
de l'éducation et du comportement
à l'université de Toulouse-Le Mirail,
chevalier dans l'ordre
des Palmes académiques.

Les obsèques ont eu lieu le 21 juillet 1975 à Latour-de-France (Pyrénées-Orientales).

C.E.S., 185, route de Fronton,
31140 Aucamville.

— Sa famille,
Ses amis,
Et ses élèves,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques THIBAULT,
professeur de langues,
rédacteur,
traducteur,

survenu le 8 juillet 1975.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 21 juillet.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Robert Touchot,
M. et Mme Bernard Touchot et leur fils,
M. et Mme Jean-François Nardon et leurs enfants,
M. François Touchot et Mlle Béatrix de Vareilles - Sommières, sa fiancée,
M. et Mme Yves Touchot,
M. Michel Touchot,
M. Nicolas Touchot,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur époux, père et grand-père

M. Robert TOUCHOT,
directeur du réseau de l'Est
de la S.N.C.F.,

ancien élève de l'Ecole polytechnique, chevalier de la Légion d'honneur, survenu le 21 juillet 1975.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église de Saint-Lunaire dans la plus stricte intimité.

Un service sera célébré en septembre, à Paris.

183, avenue Daumesnil,
75012 Paris.

[Né en 1911, M. Robert Touchot, ancien élève de l'Ecole polytechnique, a commencé sa carrière ferroviaire comme ingénieur au service voie et bâtiments de la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Il fut nommé directeur du réseau de l'Est de la S.N.C.F., en 1971. Diverses missions d'engineering ferroviaire lui ont été confiées dans divers pays étrangers au titre de la société Sofrerail. M. Touchot était chevalier de la Légion d'honneur.]

Remerciements

— Mme Zalman KRASNIC,
M. et Mme Philippe Paux,
Et toute la famille,
profondément touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées dans leur grande douleur, vous expriment leurs remerciements émus.

— Limoges.
M. et Mme René Lamigeon et leurs enfants,
M. et Mme Roland Serror et leurs enfants,
remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de leur mère et grand-mère

Mme COULAUD-LAMIGEON.

— Mme Georges Michel,
Christian, Sylvie, Sophie,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès du

docteur Georges MICHEL,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

— Le maire de Marly-le-Roi,
Le conseil municipal,
profondément touchés des nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été manifestés, remercient tous ceux qui se sont associés à leur douloureuse et attristée émotion à l'occasion du décès, survenu le 15 juillet 1975, de leur collègue et ami, le

docteur Georges MICHEL,
maire adjoint de Marly-le-Roi,
officier de la Légion d'honneur.

Anniversaires

— Il y a huit ans, le 26 juillet, disparaissait notre cher

Bernard (Boby) COPET.

Que ceux qui l'ont aimé se souviennent.

Communications diverses

— Dans la récente promotion de l'ordre national de la Légion d'honneur, nous relevons la nomination au grade de chevalier pour services professionnels et militaires, de M. André Sonier, administrateur-directeur général de l'hôtel George-V, Paris.

— M. Jacques Chirac a remis à M. Maurice Halff, président des Houillères de Lorraine, les insignes de grand officier de l'ordre du Mérite.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi

SOCIETE D'INGENIERIE CARTIER LIMITEE

INGÉNIEUR DU GÉNIE RURAL

Spécialiste en irrigation

LA COMPAGNIE

La Société d'Ingénierie Cartier Limitée est une compagnie canadienne offrant ses services d'expertise dans des domaines divers à l'échelle du monde entier. Elle est affiliée au Groupe Monenco, l'un des plus importants dans le domaine de l'expertise conseil au Canada. Afin de compléter ses effectifs dans le secteur agricole, la Société est actuellement à la recherche d'un professionnel "Senior". La Société offre des traitements généreux, une gamme de bénéfices supplémentaires complète, et une assistance à la relocalisation.

LE POSTE

Au sein d'équipes multidisciplinaires, participer au Canada et à l'étranger à des études et projets de la Société dans les secteurs agricole et para-agricole. Le candidat sélectionné passera plusieurs mois au siège social à Montréal avant d'être, le cas échéant, transféré sur un site de projet. Différentes allocations supplémentaires, déplacement, éloignement etc, s'ajouteront alors à son salaire.

LE CANDIDAT

- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie rural, ou ingénieur civil hydraulicien.
- Possédant au moins cinq ans d'expérience dans le domaine de l'irrigation appliquée à l'agriculture.
- Parfaitement bilingue, Français-Anglais, le français étant la langue courante de travail, l'anglais étant utilisé pour tout travail conjoint avec les autres compagnies du groupe.
- L'expérience en climats aride ou semi aride sera un atout.
- Les ingénieurs possédant moins de cinq ans d'expérience mais remplissant les autres conditions seront considérés pour des postes junior.

DEMANDE D'EMPLOI

Toute réponse à cette offre d'emploi sera accompagnée du curriculum vitae complet du candidat incluant ses qualifications, son expérience de travail et ses émoluments passés. Cette demande devra être adressée à l'attention de:

R. J. MACLEAN, ING.
GERANT DU PERSONNEL
SOCIETE D'INGENIERIE
CARTIER LIMITEE C.P. 186,
PLACE BONAVENTURE
MONTREAL, QUEBEC H5A 1A9
CANADA

CARTIER C

Une entrevue sera fixée dans le plus bref délai aux candidats sélectionnés.

SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE A LUXEMBOURG
cherche un
DIRECTEUR
Responsabilités : Activités administratives et vente au Grand-Duché.
Candidat de nationalité luxembourgeoise, universitaire, s'exprimant en français, allemand et anglais.
Envoyer C.V. et prétentions sous nº 836.387 à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e), qui transmettra.

SOCIETE INDUSTRIELLE, banlieue EST en expansion, recherche :
RESPONSABLE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET ANALYTIQUE
Cadre femme (30 ans minimum)
possédant diplôme comptabilité de bon niveau, pouvant animer équipe 5/6 comptables, capable sous autorité du directeur financier de participer à l'élaboration du bilan et diverses déclarations fiscales. Connaissances informatiques nécessaires.
Rémunération annuelle : 50/60.000 francs.
Adr. lettre manuscrite, curric. vitae + photo à :
M. RICHARD, 46 bis, rue des Orties.
92500 RUEIL-MALMAISON.

Centre Leclerc (95) OSNY recherche CAISSIERES-MAGASINIERES MAGASINIERS FEMME DE MENAGE BOUCHERS pour la rentrée de septembre, ayant plusieurs années d'expérience. Se présenter, CENTRE LECLERC, chemin des Hayettes, (95) OSNY - PONTOISE Tél. 030-33-56/12-26 et 030-35-42.

UNITE PEDAGOGIQUE D'ARCHITECTURE nº 1
Recherche pour la rentrée 75-76 un ENSEIGNANT en ARTS PLASTIQUES pour les interventions suivantes en 1er cycle.
- Représentation et graphisme ;
- Organisation de l'espace.
Env. C.V. et éléments de progr. au Directeur de l'U.P.A. nº 1, 11, quai Malaquais, Paris (6e).

UNITE PEDAGOGIQUE D'ARCHITECTURE nº 1
Recherche pour la rentrée 75-76 un ECONOMISTE pour assurer un séminaire d'introduction générale à l'Economie du Tiers Monde. Un ARCHITECTE-URBANISME ayant une expér. des pays en voie de développement.
Env. C.V. et éléments de program. au Directeur de l'U.A.P. nº 1, 11, quai Malaquais, Paris (6e).

demandes d'emploi

Chercheur spécialisé ONDES DE FORME et autres apporterait METHODE GRAND INTERET à groupement de recherche contre sécurité matérielle. Ecr. nº 7.009, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INGENIEUR, expér. Hydraulique, 20 ans, Capt. Distrib. Trait. Gest., cherche emploi, Région indifférente. Ecr. Havas Montpellier, 194.858.

ANIMATEUR expérimenté, libre septembre, rech. Poste rét. nombreuses et sérieuses. Vanbeselaere, 305, av. de Tassigny, 59700 Marcq-en-Barœul.

J.H., 25 a., maîtrise d'informatique, expér. pratique : 15 mois, cherche emploi dans le secteur Informatique Système. Ecr. nº 6.010, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

tronique et électromécanique. - Sens des responsab., apte à promouvoir, développer et rentabiliser. Bonnes connaissances achats, importations ; - Prix de revient, animation représent. rech. sit. en rapport. Ecr. nº 3.860, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. Femme, maîtrise lettres + I.A.E., cherche pour septembre stage rémunéré dans service Marketing ou Publicité, Téléph. : 255-88-33.

J.F., 26 a. Maîtrise de Chimie-Physique, sens respons., conn. allem., not. dactyl. LIBRE DE SUITE, étudier toutes proposit., préfér. poste d'avenir. Faire offre : Mlle BRENKLÉ, 30, rue des Cheneaux, 92330 SCEAUX.

enseignement

L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH LONDRES
Cours intensifs à tous les niveaux
Date d'entrée en cours au choix de l'étudiant.
Laboratoire de langues; service d'aide au logement.
Cours de Secrétariat (3 trimestres).
COURS D'ETE A LONDRES, NORWICH, SUSSEX, READING ET BIRMINGHAM.
Ecrire à L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH (L.M.) 26-32 Oxford Street. London. W1A 4DY.

représent. offre

Rémunér. exceptionn. garantie contract. à vendeur de classe. T. pr r.-v. M. LORRE, 747-67-22.

capitaux ou proposit. com.

S.A. Galvanoplastie Rég. Méditerranée cherche 100.000 F, 12 % assurés. OU vente action. Ecr. Sud Marketing, nº 11.609.

animaux

Vends CHIOTS SETTER anglais L.O.F. tatoués. PIGEAU, Olinville - 475-42-12.

Cause départ vend DOG allemand bleu, 7 mois, pedigree. Prix intér. 1.200 F. Tél. heures bureau : 523-34-50. COURBEVOIE

boxes-autos

BOURG-LA-REINE Centre. Boxe à louer 120 F mens. 702-09-07.

autos-vente

Part. vend VOLKSWAGEN 1301 VERTE, 1972, 40.000 km. Très bon état. Radio. Toit ouvrant. Téléph. : 551-53-74.

Société vend Maserati 3 litres Mérak neuve. Affaire à saisir. Reste à vendre quelques voitures. Nombre limité. Après-vente assuré. Possibilité gros crédit. Reprise au plus haut cours - 985-16-50, h. bur., demander M. Carpentier.

GS beige métal. 73. Part. état, avec garant. Ets Neubauer, P. DOLLE - 754-93-02.

504 Injection, bleu nuit 74, avec garantie. Ets Neubauer, P. DOLLE - 754-93-02.

504 Injection, bordeaux 74, avec garantie. Ets Neubauer, P. DOLLE - 754-93-02.

Coupé 304 S bleu azur, 74, avec garantie. Ets Neubauer, P. DOLLE - 754-93-02.

DAF Variomatic, 44 rouge 72, part. ét. av. garant. Ets Neubauer, P. DOLLE - 754-93-02.

504 GL Diesel blanche, 75 véh. Direct. garant. tot. Ets Neubauer, P. DOLLE - 754-93-02.

Part. vd except. Porsche 911 S. Roues arrière 12 pouces, avant 9 pouces. Jante alu. Arceau sécurité pont court. Mot. 40.000 km, jamais couru. Kit Polyester. Prix : 26.000 F. Téléph. : 434-19-48.

emplois régionaux

IMPORTANT NEGOCIANT
MATÉRIAUX CONSTRUCTION SUD
recherche
Responsable des ventes expérimenté
(Partie briques importante)
Pour diriger, animer réseau agents commerciaux.
Lettre manuscrite, C.V., rémunération. Ec. nº 1.027 « J'ANNONCE », 4, r. du Fg-Montmartre, 75009 Paris

URGENT
Nous sommes un cabinet de conseil en assistance informatique et gestion.
Nous cherchons un ANALYSTE PROGRAMMEUR ayant une solide expérience des mises en place de systèmes d'information.
Pratique du RPG et COBOL indispensable.
Stage de formation complémentaire à compter du 11 août 75.
Envoyez lettre, C.V. et photo à G S + Général de Service 10, place du Temple-Neuf 67000 STRASBOURG.

Sauvegarde de l'Enfance B.P. 71 - 70002 Vesoul recrute ASSISTANTE SOCIALE Enquêtes justice.

Poste collaborateur libéral sous contrat exclusivité et engagement non installation offert à E.C. diplômé expérimenté dans ville Centre Ouest 1-1-76, rémunéré 600 F par jour. Ecrire HAVAS ST-MALO, 6390.

Ag. maritime Marseille rech. cadre, min. 15 ans exp. shipping, parl. cour. anglais, lic. droit appréciée, qualité organisateur. Sit. avenir. Env. C.V. à Sud-Marketing, Nº 11.610, 3, pl. F.-Baret, 13006 Marseille.

Important cabinet expertise comptable région Alpes et Alpes-de-Haute-Provence recherche COLLABORATEUR qualifié niveau DECS. Envoyer C.V., photo et prét. ss Nº T072918, REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

DIRECT. COMMERCIAL
4 mag. centre Paris. Radio TV HIFI. Disques. Min. 35 ans. Dyn. Exc. réf. métier. Ecr. SADOINE 27, rue de Rome, 8e, qui trans.

Sté de matériel T.P. recherche pour dépôt de Palaiseau
MECANICIEN-DIESELISTE
confirmé. Bonnes connaissances en hydraulique et en électricité. Libre rapidement
Sté SUNLOC, 2, r. Paul-Doumer 91120 PALAISEAU Téléphone : 928-05-42.

GROUPE INTERNAT.
intervenant dans le domaine de l'expertise comptable audit et études financières recherche
COLLABORATEURS CHEFS DE MISSION
2 à 3 ans d'expér. approfondie. Firme d'audit ou direction comptable, ou audit interne entreprise. Formation Ecole Sup. Commerciale ou Droit. Niveau Certificat Supérieur de Révision.
Bonnes connaissances anglais ou allemand nécessaires.
Larges possibilités de développement de carrière.
Ecr. C.V. à Mme G. Personnet, 72, rue Marguerite, Paris (17e).

SENIOR ENGLISH-FRENCH
TRANSLATOR
(French mother tongue) required. Preference will be given to applicants with wide experience and good professional qualifications.
Some administrative ability also desirable since appointment entails supervision of small team of translators. Salary ranging from FF 4.830 to 6.400 monthly.
Write in English to Nº 836.898, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

Pour contacts investisseurs haut niveau, engageons ENQUETEURS qualifiés. T. pr R.V. Mme Fisch, 747-07-18.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIEES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

L'immobilier

appartements vente

Paris

(12e) VUE SUR SEINE
Propr vd ds bel imm. en cours de rénovation, 3 pces, 58 m2, 3e et 6e av. asc. Appt à part. de 150.000 F. S/pl., vend., sam., 14/18 h. 30, 2, quai de la Rapée.

FOCH. Bel immeuble tradition., restauration et décoration de prestige. Studios, 1 pièces, duplex. CIABA S.A. - 720-66-66.

Part. vd stud., 14e, 42, av. Gal-Leclerc. S/pl. : sam. 26, de 10 à 13 h., ou T. 306-46-46, ap. 18 h.

AFFAIRE UNIQUE avant vacances. TELEPH. : ODE. 56-72.

29, RUE PARCHEMINERIE. Imm. 18e, classé. Asc. Duplex, 90 m2 + terrasse. Surface nue à aménag. au gré du preneur. Voir ts jrs, 14/17 h. 633-97-48.

12, RUE DE VERNEUIL
Appart. de qualité deux belles pièces, entrée, cuis., w.c., bains, tél., impec., charme. Samedi 14/18 h.

Pour se loger... Pour investir... L'Office Français du Logement vs propose ds fr. bel. rénovat. la possib. d'acquérir av. 80 % de crédit studios à part. de 452 F/ms. 2 p. à part. 815 F/ms. Duplex 1.155 F/ms. - 278-59-94.

PLEIN CIEL s/terrasse-jardin. Séj. + 2 chbres, Soleil, Calme. 19, r. de la Butte-aux-Cailles, vendredi, 14-18 h., ou 580-84-59.

7e calme soleil terr. 40 m2.
prop. vend direct. grand duplex living, chambres, bureau. Tél. : charme, confort, cheminée, tél., 705-33-12, 14 heures à 20 heures.

MONCEAU
Dans bel immeuble p. de t. 5e ASCENSEUR BALCON
5 PIECES entr., cuis., 2 bns W.-C., placards
Moquette, chauffage central REFAIT A NEUF
PRIX : 550.000 Crédit poss.
Sur place sam., lundi, 14-18 h. 30
6, rue LEON-COGNIET ou 723-91-51.

VANEAU grand studio 35 m2, c., bs
Prix exceptionnel 115.000 F URGENT 567-22-88.

113, rue CAULAINCOURT
Studio 2 p., atelier d'artiste av. terrasse. Entièrem. équipé. Vue impren. Propr. sur place : le vendredi de 14 à 18 heures.

VOLTAIRE
Idéal pour placem. et habitation
STUDIOS ET 2 PIECES
tout confort, bloc cuisine, moq. Prix except. : 53.000 à 84.000 F. Me voir Ven., sam. 14-19 heures 36, RUE POPINCOURT.

13e URGT. Raviss. studio 37 m2 tout conft. Soleil, calme. Bon placement. 58, av. de Choisy. Samedi 14/17 h.

MARAIS, DS IMM. DU XVIIe, SUP. STUDIOS PIED-A-TERRE, 118.000 F - Visite : 9 h. à 19 h. 17, rue Vieille-du-Temple (4e).

Angle BRETEUIL-GARIBALDI, tr. bel imm. P. de T., grd 5 P., 2 sanit. Office, cuis. équ. TEL. + chbre serv. 780.000 F. S/pl. : samedi 26, de 13 h. à 17 h., 45, BD GARIBALDI.

GAMBETTA
50 m. du métro PELLEPORT. MAGNIFIQUES STUDIOS à partir de 75.000 F dans imm. entièrem. restauré. Location et gestion gratuites assurées par nos soins. BUREAU DE VENTE s. place ts les jrs (sf dim.) 11-19 h. : 86, r. PELLEPORT - 636-52-80.

17e FACE SQUARE
STUDIOS, 2 P. DUPLEX dans imm. ensoleillé et calme. APPARTEMENT TEMOIN 34, rue E.-LEVEL. T. 627-78-84.

EXCEPTIONNEL
XVe PONT MIRABEAU
petit résidence, grand standing. Entièr. rénové. Reste quelques studios et 2 p. à partir 99.000 F. Location et gestion assurées. GROUPE VRIDAUD 15, rue de la Paix, Paris-2e. TEL. : 073-15-51 - 073-80-23.

XIIIe : AUX GOBELINS
Petit immeuble dans rue calme du studio au 4 pièces tt équipés, parking compris. STUDIO : 120.000 F. 2 PIECES : 190.000 F. TéL : ts les jrs 9/19 h., sf dim. GEFIC : Mme BREUER. ALM. 98-98.

Région parisienne

VAUCRESSON, RESID. dans parc, appt 3 p. 80 m2, séjour, 2 chambres, s. de bains. Prix : 260.000 F. J.M.B., 970-48-10.

BAILLY A SAISIR. Appt stand. Living, 3 chambres, cuis. équ., 2 sall. de bains. Téléph. 107 m2. Prix 225.000. J.M.B., 970-48-10.

VILLE-D'AVRAY. Appt bon stg. Très calme, vue dégagée. Séjour, 2 chambres, s. de bains, cuis. aménag. Cave. Parking. Prix 330.000 F. J.M.B., 970-48-10.

JOUY-en-Josas. Parc de DIANE. Vue sur Forêt. Magnifique 5 p., état impeccable, 112 m2 + logg. TELEPH. Garage. Park. Pisc. Tennis. Prix : 100.000 F cpt. + crédit. J.M.B., 970-48-10.

LA CELLE-St-CLOUD. Bel appt 7e et dern. ét., entrée séjour, salle à manger. Loggia, cuisine coin repas. 2 ch., dégagemt, s. de bns. Parkg. Px 330.000 F. J.M.B., 970-48-10.

Près VERSAILLES. APPART. 150 m2, 4 chbres, 2 bns, 3 wc, cuis. Vue dégag. s/ verdure. Px 400.000 F. J.M.B., 970-48-10.

LE PECQ 6' à pied du R.E.R.
NEUFS. JAMAIS HABITES vrai 3 p., cuis. équip., 2 park., cave + hobby-room, ch. ind. surf. 75 m2. 244.000 + 4 p. DUPLEX 100 m2. 340.000 F. SOGEPA. 936-20-69.

NEUILLY-SAINT-JAMES
DS BEL IMM. STANDING CALME EXCEPTIONNEL
3 PIECES (double living + chbre) tt confort
+ JARDIN FLEURI PRIVATIF
PRIX : 475.000 F.
S/pl. 14-18 h, vendredi, samedi 4, RUE LONGPONT ou 723-91-28

NOGENT-SUR-MARNE, 2' RER IMM. REC. GD STDG Dble liv. + chbre état impecc. jardin privatif 60 m2, parking. 270.000 F. Pr. R.V. 628-79-41.

NEUILLY Studio Duplex tt cft, stdg pptaire 14, rue Longchamp 11 à 18 h. vendredi, samedi.

SAINT-CLOUD 3 min. GARE VAL D'OR
Liv. dble + 3 chbr., cuis. équip. TERRASSE+BALCON, ét. élevé impecc. Parking. Imm. récent. Px 500.000. VERNEL, 526-01-50.

Vincennes. Traitons de suite à prix except. charm. appt 120 m2 + terrass., poss. prof. 328-34-05.

MONTMORENCY, lim. Enghien, vd cse décès résid. luxe sur jardin soleil. Séj., 2 ch. service, cave, park. Samedi 15/18 h. 80, av. Division-Leclerc. Tél. : 277-87-84.

MORSANG-SUR-ORGE
30 min. Paris, beau 5 p. tt cft, cuis. équip. ds pet. rés. stands. 110.000 F + 60.000 crédit sur 20 ans. Tél. apr. 19 h. 904-33-78.

Province

CAP CABOURG. Propr vd livg, 3 ch., 70 m2, terr. 120 m2. Plein soleil. 260.000 F. Livr. déc. 75. Téléph. : h. bur. 224-08-00.

appartem. achat

URGT. Ach. appt 3 ou 4 p. Préf. à rén., 17e et prox. 627-23-71.

Sté rech. à acheter Appt dans PARIS. TELEPH. : 343-62-14.

EXCEPTIONNEL
15e PONT MIRABEAU
Petite résidence grand standing, entièr. rénové. Reste quelques stud. et 2 pces à partir 99.000 F. Location et gestion assurées. GROUPE VRIDAUD 15, rue de la Paix, Paris-2e. Téléph. : 073-15-51 - 073-80-23.

appartements occupés

PANTHEON-INVALIDES
prop. vdent appartements occup. 3-4-5 p. et dupl. 723-38-53.

BOULOGNE près EGLISE
Sur avenue et jardin

constructions neuves

XIIIe TOLBIAC
Studios, 2 et 3 pièces. Habitables 4e trimestre 76. PRIX NON REVISABLES IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland. - BAL. 93-69.

XVIIIe JULES-JOFFRIN
Chambres et studios. 2, 3, 4 et 5 pièces. Habitables début 77. PRIX NON REVISABLES IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland. - BAL. 93-69.

XIIe RUE DE PICPUS
Studios, 2 et 4 pièces. Livrables 4e trimestre 76. PRIX NON REVISABLES IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland. - BAL. 93-69.

bureaux

A LOUER LIBRES IMMEDIATEMENT (PRIX EXCEPTIONNELS)
BUREAUX AGENCÉS 123 m2 - 150 m2 - 260 m2
EUROBUILDING
3, sente des Dorées, Paris-19e 100 m. métro, périphérique. Immeuble neuf, grand standing, parkings et télépone. Visite sur place et tél. 357-92-30, 92-79, 29-04 - 723-38-23.

fonds de commerce

HOTEL MURS à MENTON, 32 chambres + dépendances. Centre et proximité bord de mer, à vendre dans complexe immobilier début construction. Possibilité répartition interne à la demande. Ecrire HAVAS NICE 0621.

Part. rech. achat fds commerce. Rentabilité convenable au sud de la Loire. Hôtel, rest. s'abst. Ecr. nº T 72.912, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

locations non meublées PARIS

Offre

8e près PARC MONCEAU
Stud. à louer, immeuble récent. S'adr. 776-42-21, poste 45-44, ou 267-86-39.

Imm. 71, 19e, près Me, gd 2 p. 55 m2 + 8 m2 logg., ét. neuf, tt cft, calme, plein sud s./terr. jard., 3e étage, loc. ou locat.-vente. Libre 1er août. Condit. à déb. Pr visiter, tél. 229-18-70, poste 23, ou samedi, 208-88-98.

Me REUILLY-DIDEROT
Appart. neufs, 2 et 4 pièces, bon standing. S'adr. 776-42-21, poste 45-44 ou 345-76-88.

XIe PARMENTIER, 2 p. cuis., s. de bs, tt cft, imm. nf, av. tél. 1.000 F + charges. 278-66-64. Après 20 h. : 254-64-33.

Pour louer dir. av Pptaires, du Studio au 5 pièces. 523-21-78.

Locations sans Agence
OFFICE DES LOCATAIRES
84, rue d'Alésia, 539-28-43.
45, rue Héricart, Me Dupleix.
8, rue Ph.-Dangeau, Versailles.

Région parisienne

A LA DEFENSE
RESIDENCE GAMBETTA
APPTS NEUFS
EN LOCATION
STUDIOS à partir de 650 F + charges
2 PIECES à partir de 940 F + charges
3 PIECES à partir de 1.250 F + chges
4 PIECES à partir de 1.420 F + chges
5 PIECES à partir de 1.840 F + chges
EMMENAGEM. IMMEDIAT
RENSEIGNEMENTS : **774-53-93**
S/pl. sam.-dim. de 11 à 19 h. lun.-jeudi-vend. de 14 à 19 h. 1-2, quartier Regnault COURBEVOIE
ET G.F.F. CEDEX 11
92081 - PARIS LA DEFENSE 776-42-21 poste 45-32
Document. s/simple demande
ACCES : R.E.R. : Sortie av. Div.-Leclerc bd Circulaire sortie nº 3.

VERSAILLES
79, rue des Chantiers
dans immeuble récent, 2 et 3 pces parf. état, libr. de suite. Tél. : 951-10-07.

CHILLY-MAZARIN
Ds imm. neuf, libres de suite, 2, 3, 4 et 5 pièces. S'adresser : 909-59-17.

LA DEFENSE R.E.R.
Résidence « LES DAUPHINS » 2 pièces état neuf. Téléphone : 776-24-61.

Particulier loue à particulier
PUTEAUX Beau studio 32 m2 5' gare imm. réc., tout confort, 650 F + charges. Tél. : 961-97-28.

VERSAILLES
près du Château
Ds imm. réc., stud., 2-3 et 4 p. parfait état, libres de suite. S'adresser : 951-43-27.

LA CELLE-ST-CLOUD. Très bel appt, 5e ét. Vue panoramique. Cuis., 1 chbre, 1 living, bains. Libre suite. Px ss commiss. ag. 1.250 F C.C. J.M.B., 970-48-10.

SUPER. ARGENTEUIL
Proxim. gare, 12' Saint-Lazare.
Ds imm. neuf. Libres de suite : 2 - 3 - 4 pièces. S'adresser : 982-99-28.

LA CELLE-ST-CLOUD, 67 m2, entr., cuis., séj., chbres, bains. Libre de suite. 1.180 F, C.C. J.M.B., 970-48-10.

VILLE-D'AVRAY
Dans très beau domaine, tennis, volley-ball. Immeuble récent, libre suite. Chbres de service. Stud., 2-3-4 et 5 pièces. S'adresser : 945-66-90.

Demande

Région parisienne

Rech. locat. Appt 4 pièces. région Paris Sud-Ouest. Téléph. : 287-96-32, apr. 20 h.

ING. ch. sans agenc. 4 à 6 p. Pav. banlieue Ouest. 958-36-78.

locations meublées PARIS

Offre

BONNE-NOUV. 3 p. pr cple étud. 700 F - LOU. 19-41, apr. 20 h.

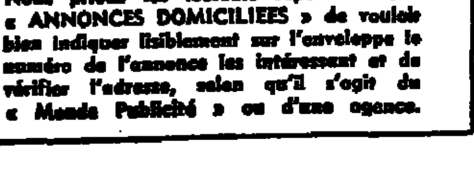
hôtels-partic.

PL. du TERTRE, H.P. ct., terr. 430 m., s. hab. 450m2. 589-52-73.

locaux commerciaux

A LOUER LOCAL COMMERCIAL (PRIX EXCEPTIONNEL)
BUREAUX ET MAGASINS
R.-de-ch., 450 m2 - 3, sente des Dorées, Paris-19e, 100 m. métro, périphérique, 10 lignes téléph., parkings. Visite s./place. Tél. : 357-92-30 - 92-79 - 29-04. 723-38-23.

Voir la suite de notre immobilier en page 19



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LES PROJETS DE RELANCE ÉCONOMIQUE

La Commission de Bruxelles : trois séries propositions pour lutter contre la récession

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés ropéennes). — La Commis- n européenne vient d'adres- : aux Etats membres une commandation « relative à lutte contre la récession ».

prenant, sans guère y ajouter, flexions exprimées lors de la on des ministres des finances juillet, puis du « conseil euro- » les 16 et 17 juillet, la Com- on constate qu'on ne pouvait *s négliger le risque que la se se fasse encore attendre et nt que la situation de l'em- ploi se dégrade encore plus* ». Elle invite, en conséquence, les pays membres les plus aptes à un tel effort à adopter « *de façon coordonnée quant à leur contenu et leur calendrier des mesures additionnelles de réanimation de la conjoncture dont les effets devraient pouvoir se faire sentir au cours de l'automne* ».

Ces mesures devront, dit-elle, être « *orientées en vue d'une réduction du chômage et posséder autant que possible, un caractère de réversibilité et de flexibilité pour ne pas hypothéquer dans l'avenir l'équilibre des finances publiques* ».

Prudente — ou bien déconcertée devant l'ampleur de l'entreprise, — la Commission se garde bien d'indiquer de manière trop « directive » la voie à suivre, mais elle énumère, au choix, une large gamme de possibilités, parmi lesquelles :

● « *La stimulation des commandes publiques, notamment par l'accélération des programmes d'investissement existants (construction, transports et communications, protection de l'environnement, infrastructures sociales), l'adoption de dispositions nouvelles dans le domaine du logement et de l'urbanisation et soutien financier au programme des collectivités locales.*

● « *L'encouragement à la consommation privée, notamment grâce à l'amélioration de la situation financière des classes les plus défavorisées, à l'assouplissement du crédit à la consommation...*

● « *Le soutien à l'investissement privé, notamment en assurant une reconstitutyion suffisante des marges d'autofinancement et en menant des politiques concertées de taux d'intérêts modérés.* » — Ph. L.

● *Plus d'un million de chômeurs en Grande-Bretagne.* — Le nombre des chômeurs officiellement enregistrés en Grande-Bretagne vient de passer le cap du million à la mi-juillet, annonce le ministère du travail. En effet, 1 087 869 personnes sont sans emploi, soit 4,7 % de la population active, et 218 041 de plus qu'un mois auparavant, à la mi-juin.

FOURCADE : Non à une ance globale de la con- mation.

nes (A.F.P.). — Préparant diagnostic » de l'économie aise qu'il présentera mardi nseil des ministres, M. Jean- Fourcade, ministre de l'éco- et des finances, s'est rendu à Rennes pour avoir une ge concrète » de la Bretagne. -t-il dit, « *a été la première à ressentir les effets du issement et de la crise* ». *suis venu voir*, a-t-il ajouté, *fets de la relance des inves- nts et de l'accélération des andes publiques.* »

cernant la relance au plan al, M. Fourcade a réaffirmé ostilité à une relance glo- de la consommation que, lui, aucun des partenaires x, à part la C.G.T., n'a idée au cours des récents en- s de Matignon. Plutôt favo- à une relance des investis- ts collectifs, le ministre que, pour qu'elle donne ses effets, les collectivités loca- vent avoir préparé des pro- équipement précis, à même mis en chantier dès que les seront débloqués.

propos du ministre est éton- que, de leur aveu même, s partenaires sociaux ont de- une relance par la consom- n, dans des formes différentes dant selon qu'il s'agissait du at ou des syndicats.]

M. Chirac dresse le bilan de ses consultations sociales :

relancer l'économie sans compromettre l'équilibre commercial

M. Jacques Chirac a dressé jeudi en fin de matinée le bilan des entrevues qu'il a eues avec l'ensemble des organisations syndicales et patronales. Rappelant que l'activité économique de la France n'est pas « *ce que nous souhaiterions* », le premier ministre a souligné les « *conséquences regrettables de cette situation pour l'emploi, qui reste la préoccupation numéro un du gouvernement* ».

« *Cette situation n'est pas propre à la France*, a ajouté M. Chirac. *Cependant, jusqu'à présent, notre pays a traversé la crise mieux que les grands pays industrialisés, également frappés. Mais ceci n'est pas une consolation. C'est la raison pour laquelle le président de la République m'a demandé d'établir un diagnostic au début de l'été de la situation économique, permettant de déterminer les prochaines évolutions à partir de septembre, notamment pour l'emploi et l'activité économique en général.* »

Le climat de sérieux dans lequel se sont déroulés les entretiens avec le patronat et les syndicats a permis à M. Chirac d'apprécier « *la volonté de concertation qui semblait animer ses interlocuteurs* ». D'ailleurs, rappelle le premier ministre, « *le gouvernement souhaite poursuivre une politique contractuelle par-dessus tout dans les périodes de difficulté, où l'affrontement serait la plus mauvaise solution* ».

A propos des possibilités d'une relance de la consommation, le premier ministre se défend de tirer prématurément des conclusions de ses entretiens : il va en discuter avec le président de la République et c'est mardi prochain que le gouvernement en délibérera.

Le premier ministre rappelle que la situation reste difficile et que « *tout le monde en a conscience. Si le problème est de soutenir l'activité économique, d'empêcher la dégradation de l'emploi, il convient de ne pas remettre en cause les résultats très positifs qui ont été obtenus lorsqu'il s'est agi de limiter la hausse des prix et les tensions inflationnistes. De même convient-il de ne pas remettre en cause les progrès de la France en matière de commerce extérieur. Nous avons réussi*, ajoute M. Chirac, *à rétablir notre balance des paiements. Aussi, avant de songer à une relance de la consommation qui risquerait de ne relancer que l'inflation, de grandes précautions doivent être prises* ».

En conclusion, M. Chirac rappelle que les craintes au sujet de l'emploi ou des prix sont parfois « *exprimées de façon excessive* ». En luttant contre la hausse des prix, « *nous avons réussi à la réduire de moitié d'une façon spectaculaire* ». « *Sauf accident extérieur ou intérieur sur le plan économique et social, je pense*, dit M. Chirac, *que nous arriverons à notre objectif : limiter à la fin de l'année le rythme des hausses de prix au niveau de notre partenaire le plus privilégié.* » Quant à l'emploi, « *nous mettons tout en œuvre pour permettre un meilleur emploi des jeunes.* »

LES PROJETS DU PREMIER MINISTRE : âge de la retraite, durée du travail, aide aux familles, etc.

Les principaux projets et initiatives que prendrait le gouvernement en septembre, d'après l'entourage de M. Chirac, porteraient sur les points suivants :

● ABAISSEMENT FACULTATIF DE L'AGE DE LA RETRAITE.

● REDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL. — Sur ces deux questions, le patronat et les syndicats seraient invités à discuter un accord. Faute d'y parvenir, avant la fin de l'année, le gouvernement interviendrait par la voie législative.

● AIDE AUX FAMILLES. — Le contenu d'une politique familiale comportant diverses mesures, outre la revalorisation des allocations familiales proprement dites, sera examiné avec les organisations familiales et syndicales. Le ministre de la santé présenterait un projet de loi, fin septembre, au conseil des ministres.

● EMPLOI DES JEUNES. — Les contrats d'embauchage et de formation, subventionnés par les pouvoirs publics à raison de 400 francs par mois et par personne, donneraient un emploi, durant six mois ou un an, à mille jeunes gens.

M. Chirac a confirmé ses intentions sur la réforme de l'entreprise, la revalorisation du travail manuel.

LES SITUATIONS COMPARÉES DE LA FRANCE ET DE L'ALLEMAGNE

(Evolution en % selon l'O.C.D.E.)

		1974	1975		1976*
			1er sem.	2e sem.*	
Production industrielle.	F	2,5	— 12	6,2	4
	A	— 1,5	— 9	3,5	5,2
Consommation publique	F	3,5	3,5	3,2	3
	A	4,4	1,5	2,5	2,2
Consommation privée..	F	4,3	1,5	2	2
	A	0,2	3	3,2	3
Investissements privés..	F	3,7	— 7,5	— 2,2	— 2
	A	— 9,5	— 11,2	3,7	5,2
Investissements publics	F	0,5	10,2	12,5	8
	A	9,8	15,2	5,2	— 3,2
Exportations	F	10,7	— 5,5	2	5,5
	A	12,4	— 13	2,7	6,5
Importations	F	4,4	— 11,5	9,5	7,5
	A	2	— 5,5	7,7	8,5
P.N.B.	F**	3,9	0	1,5	2
	A	0,4	— 4,5	3	4
Hausse des prix à la consommation	F	13,7	11,5	9,5	9,2
	A	7,3	6	5,7	5,7

* Prévisions. — ** Produit intérieur brut.

M. Laubard : il faut rétablir l'équilibre financier des entreprises

La reprise de l'économie française est subordonnée à une double condition : l'une de méthode, l'autre de fond, estime M. Laubard, président de la Chambre de commerce de Paris.

Quant à la méthode, l'exemple récent de la France et de l'Allemagne fédérale montre que pour des pays dont les économies sont aussi solidaires et aussi tributaires du commerce international, les mesures prises dans l'une ne peuvent avoir d'effet, et *a fortiori* favoriser la reprise dans l'autre, si une étroite concertation ne précède pas les choix et les décisions.

Quant au fond, les expériences allemande et française montrent également les limites d'une stimulation de la demande dans l'état présent des comportements économiques. Aussi la sagesse semblerait devoir consister dans le moment présent à corriger le déséquilibre financier des entreprises qui est la cause principale de freinage de leurs dépenses, tant au niveau des stocks, des équipements que des effectifs au travail. La même remarque vaut d'ailleurs pour les collectivités publiques.

M. Laubard suggère :

1) D'une part, le transfert immédiat aux départements et aux communes de ressources propres correspondant au montant de la T.V.A. qu'elles acquittent sur leurs travaux, de façon à développer les équipements collectifs et, à travers eux, à revivifier le tissu industriel local ;

2) D'autre part, la prise en charge par l'Etat sans création de recettes de substitution de trois points de cotisation d'allocations familiales payées par les entreprises, ce qui correspondrait approximativement au coût supplémentaire pour celles-ci du chômage avéré ou déguisé qui grève leurs frais d'exploitation. Outre qu'elle amorcerait la réforme nécessaire du financement de notre système de protection sociale, cette mesure rendrait plus compétitives les industries les plus exposées à la concurrence internationale, stimulerait donc leur production et favoriserait l'emploi sans compromettre l'équilibre extérieur.

M. BERGERON : Les caisses complémentaires peuvent faire face à une augmentation de 25 % du nombre des chômeurs.

M. André Bergeron, secrétaire général de F.O. et président de l'UNEDIC, Union des caisses de chômage complémentaire, a déclaré, au cours d'une réunion syndicale, le 24 juillet, que ce régime pouvait faire face, sans difficulté, à une augmentation de 25 % du nombre des chômeurs actuellement indemnisés.

« *Il est étrange de constater*, a ajouté M. Bergeron, *que lorsque le conseil d'administration de l'UNEDIC a décidé de porter le taux de la cotisation de 1,8 à 2,4 % des salaires, beaucoup, au ministère des finances, au ministère du travail et même à l'Elysée, pensaient qu'on était allé trop loin. Aujourd'hui ces mêmes personnes s'interrogent en sens inverse.*

» *La vérité, on ne le soulignera jamais assez, c'est que la part de l'Etat dans l'indemnisation du chômage n'a cessé de diminuer depuis 1967 (...). L'Etat doit assumer ses responsabilités, en cessant de demander toujours plus au régime complémentaire, au moment où les difficultés grandissent.* »

● *La C.G.T. évalue à 1 152 000 le nombre des chômeurs.* — Pour arriver à ce chiffre, la C.G.T. applique aux 788 300 demandes d'emploi non satisfaites constatées le coefficient de raccordement utilisé par le Bureau international du travail (1,46), et ajoute 65 873 bénéficiaires de la garantie de ressources et 8 187 titulaires de l'allocation spéciale du Fonds national de l'emploi.

● *L'Essonne* est le département de la région parisienne le plus éprouvé par le chômage. Selon la C.G.T., on y recense vingt mille chômeurs et douze mille demandeurs d'emploi officiellement inscrits. Trois entreprises : Currus, carrosserie à Massy, et deux imprimeries — Hélio-Cachan à Longjumeau et SRIP à Etampes, — sont occupées depuis plusieurs mois par les travailleurs qui s'opposent à leur fermeture.

● LA GENERALE ALIMENTAIRE, filiale du groupe franco-britannique Générale occidentale, se propose de céder le contrôle du Laboratoire Grémy-Longuet à la firme pharmaceutique américaine Smith Kline French (S.K.F.), qui possède déjà une filiale française. La transaction, qui porte sur 80 % environ des actions Grémy-Longuet, a été soumise à l'approbation du ministère des finances.

Grémy-Longuet, dont 98,6 % du capital est entre les mains de la Générale alimentaire, a réalisé en 1974 un chiffre d'affaires consolidé de 76,7 millions, dont 52,4 % en spécialités pharmaceutiques, 36,1 % en produits diététiques et 11,5 % en produits chimiques. Ce transfert de contrôle, envisagé depuis deux ans déjà par le groupe Générale occidentale, survient quelques jours à peine après la cession de la moitié du capital de Sanders France à l'Entreprise minière et chimique.

● LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME se déclare « *très préoccupée* », dans un communiqué publié le 24 juillet, de « *voir le gouvernement et le patronat refuser, à l'occasion de nombreux conflits du travail, la négociation sur les revendications des travailleurs* ». Le gouvernement ne « *répond que par la répression* », constate-t-elle avant de rappeler que « *ce refus de la négociation et les méthodes employées ne peuvent conduire qu'à de graves affrontements* ».

LA FEN RÉCLAME UN EFFORT DE FORMATION INITIALE POUR LES JEUNES

M. Chirac, qui avait à ses côtés MM. Fourcade et Durafour, a donné une longue audience, jeudi 24 juillet, à la Fédération de l'éducation nationale. M. André Henry, secrétaire général, a exposé la préoccupation majeure de la Fédération, celle du chômage et de l'emploi.

Le problème des besoins particuliers en postes nouveaux à l'éducation nationale a été évoqué. Le premier ministre et le ministre des finances, selon M. André Henry, sont sensibilisés à ce problème et ont donné à la FEN des réponses positives.

Le chômage résultant souvent de l'inadaptation des offres à la demande, la FEN a demandé qu'un grand effort soit réalisé pour la formation initiale des jeunes.

Elle a aussi insisté, comme F.O., pour que soit créée une indemnité d'équipement scolaire pour les familles qui doivent équiper leurs enfants.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

EUROPE

La Commission de Bruxelles dénonce des pratiques illicites dans la pharmacie, l'aluminium, le sucre et l'édition

M. Borschette, le commissaire européen chargé de la politique de la concurrence, a tenu, jeudi 24 juillet, une conférence de presse pour faire le point sur les principales affaires actuellement instruites par ses services.

La Commission enquête notamment sur deux des secteurs d'activité du groupe pharmaceutique suisse Hoffmann-La Roche, les vitamines et les tranquillisants. La première phase de l'enquête sur les vitamines vient de s'achever. La Commission considère que le système d'approvisionnement exclusif, sur lequel repose la stratégie commerciale de la firme, constitue un abus de position dominante qui entrave le jeu de la libre concurrence dans la Communauté (article 86 du traité de Rome). Elle a communiqué ses griefs aux filiales Hoffmann-La Roche installées dans la C.E.E. Les représentants du groupe suisse se rendront dans les prochaines semaines à Bruxelles afin d'exposer leur point de vue. La Commission arrêtera définitivement sa décision après cette entrevue.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Hoffmann-La *Roche est le plus* important producteur mondial de vitamines synthétiques non conditionnées et fabrique une gamme de vitamines beaucoup *plus* étendue que ses concurrents.

La Commission constate que le groupe suisse pratique des « rabais de fidélité » consentis non pas en fonction des quantités livrées, mais lorsque les clients se fournissent pour la totalité ou pour une très large fraction de *leurs* besoins *chez lui*.

Les clients du groupe suisse sont également mis en cause par la Commission, qui constate que les industriels utilisateurs de vitamines, loin de chercher à contrer *la stratégie commerciale de* Hoffmann-La Roche, se sont prêtés volontiers à la négociation de ces contrats de fidélité.

● INTERDICTION D'UN ACCORD INTERNATIONAL CONCLU ENTRE LES PRINCIPAUX PRODUCTEURS D'ALUMINIUM. — Il s'agit, comme l'explique M. Borschette, d'un code privé connu sous le nom de « règles Iftra pour les producteurs d'aluminium » *(International fair trade practice rules administration*, qui devait être administré par un organisme privé siégeant au Liechtenstein, auquel avaient adhéré la grande majorité des producteurs d'Europe occidentale, et, notamment, les trois plus importants groupes européens d'aluminium (Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Alusuisse et Vereinigte Aluminium Werke). Ce code, astucieusement présenté comme destiné à promouvoir *« des règles de concurrence loyale »*, avait en fait pour but de décourager la concurrence entre les producteurs d'aluminium.

Les partenaires de ce club, après intervention de la Commission, ont formellement renoncé en février 1975 à faire usage de ce code de bonnes manières. La Commission a cependant estimé nécessaire de prendre une décision constatant formellement l'infraction.

● LE SUCRE. — *« Il se peut que nous ayons bientôt une nouvelle affaire sucre »*, a annoncé M. Borschette aux journalistes. A la fin de 1972, la commission décidait de condamner à de lourdes amendes les principaux producteurs de sucre européens, auxquels elle reprochait notamment *de s'entendre pour se répartir* les marchés et d'interdire que naisse sur le marché européen du sucre une réelle concurrence.

L'affaire, qui, à l'époque, avait fait grand bruit, est depuis lors instruite par la Cour de justice européenne de Luxembourg, devant laquelle les producteurs ont introduit un recours contre la décision de la Commission. Il y a quelques semaines, l'avocat général de la Cour a rendu ses *conclusions. Tout en estimant* largement fondés les griefs relevés par la Commission, il semble mettre en doute la possibilité de déceler des atteintes volontaires à la concurrence dans les relations entre producteurs des pays excédentaires (Belgique, France) et producteurs italiens.

La Commission conteste cette analyse. Ses services ont constaté, l'automne dernier, alors qu'une grave pénurie sévissait sur le marché du sucre européen que de grands industriels utilisateurs de sucre italien — qui, par le truchement de leurs filiales dans d'autres pays membres que l'Italie, cherchaient à se fournir du sucre à livrer en Italie — s'étaient vu *refuser de tels contrats par* les producteurs de ces pays. Un tel refus de vente, explique-t-on, à la Commission, montre clairement qu'une concertation très étroite continue à exister entre les producteurs italiens et leurs amis français ou belges.

● HACHETTE. — L'enquête de la Commission porte à la fois sur des journaux. Il s'agit de recherches complexes qui ne sont pas encore achevées. Cependant, M. Borschette a annoncé qu'il y aurait probablement communication des griefs avant la fin de l'année ou au plus tard au début de l'année prochaine. Cette indication semble révéler que les services *bruxellois* ont déjà relevé des infractions méritant d'être attaquées.

PHILIPPE LEMAITRE.

MONNAIES

FERMETÉ DU FRANC

Le dollar confirmait sa hausse récente vendredi matin, sur les marchés des changes, où le cours à Francfort s'établissait au-dessus de 2,53 DM. A Paris, en revanche, il faiblissait, retombant à 4,32 F et même un peu moins contre 4,33 F jeudi et 4,34 F mercredi.

Cette fermeté du franc par rapport au dollar et aux autres monnaies européennes (le DM tombant au voisinage de 1,70 F) est due à l'annonce d'un prêt d'environ 7 milliards de francs que l'Arabie Saoudite accorderait à la France.

AFFAIRES

En Italie

M. Pietro Sette devient président de l'ENI

De notre correspondant

Rome. — Un nouveau président a été nommé le vendredi 25 juillet à la tête de l'ENI (office national des hydrocarbures) en remplacement de M. Raffaele Girotti. Il s'agit de M. Pietro Sette, soixante ans, qui préside une autre entreprise publique, mais de moindre dimension, l'EFIM. Cette nomination devrait mettre fin à la situation chaotique qui règne au sommet du puissant groupe pétrochimique italien.

Récemment son vice-président, M. Francesco Forte, avait dénoncé, dans une interview à la revue américaine *Barron's* (*le Monde* du 8 juillet), les pratiques discutables — mauvaise gestion, « *pots de vin* », interceptions téléphoniques — qui seraient devenues monnaie courante à l'ENI. Cet organisme ne s'est jamais tout à fait remis de la disparition tragique en 1964 de son véritable père fondateur, Enrico Mattei.

Le nouveau président de l'ENI a une réputation de bon gestionnaire. L'EFIM qu'il dirige depuis sa *création en 1962 s'est fortement* développée. Elle contrôle des entreprises très variées par l'intermédiaire de plusieurs sociétés financières. Originaire de la région de Bari, comme le président du conseil, M. Aldo Moro, *dont il est d'ailleurs très proche*, M. Pietro Sette s'était vu confier en 1950 un complexe métallurgique au bord de la faillite, le BREDA, dont il parvint à faire un instrument efficace pour le développement du Mezzogiorno.

Après avoir appartenu à la commission des réformes de l'Institut pour la reconstruction industrielle (IRI), cet avocat devint vice-président de la Finmeccanica et président de la société Terni. Il appartenait jusqu'à présent à la *« junte exécutive »* de l'ENI, qui ne lui est donc pas étranger, ainsi qu'au conseil d'administration du Banco di Roma. — R. S.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	5 5/8	6 5/8	3 1/2	4 1/2	10 1/2	11 1/2
1 mois	6 1/2	7	3 7/8	4 3/8	4 1/2	5
3 mois	6 7/8	7 3/8	4	4 1/2	4 1/2	5
6 mois	7 7/8	8 3/8	4 5/8	5 1/8	5 1/2	6

CHASSE

Les dates d'ouverture générale sont arrêtées

L'ouverture générale de la chasse, étalée entre le 31 août et le 21 septembre, sera retardée cette année d'une ou deux semaines dans vingt-deux départements, principalement dans le sud de la France où elle intervenait dans le passé *vers la fin août. La fermeture* générale quant à elle reste fixée, sans changement, au premier dimanche de l'année suivante, soit le 4 janvier.

Le ministre de la qualité de la vie, M. André Jarrot, qui a pris, après avis du Conseil national de la chasse, l'arrêté fixant ces dates en a décidé ainsi en raison « du printemps froid et pluvieux qui a retardé le développement du gibier ».

Certains gibiers pourront être tirés après le 4 janvier. La chasse du canard Colvert sera ouverte jusqu'au 15 février tandis que la fermeture du gibier d'eau migrateur n'interviendra que le 14 mars. Il en va de même pour les bécasses, colombins et grives qui pourront être chassés respectivement jusqu'au 21 mars et au 31 mars. Ces quatre dernières dates n'ont toutefois été communiquées qu'à titre indicatif par les services *ministériels, qui précisent* qu'elles sont susceptibles de varier de quelques jours dans certains départements.

Voici les dates retenues pour l'ouverture générale :

● *31 août :* Gironde, Corse.

● *7 septembre :* Ain, Alpes-de-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Doubs, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Isère, Jura, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne.

● *14 septembre :* Aisne, Allier, Ardennes, Aube, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, *Nièvre, Nord, Oise, Pas-de-Calais*, Haute-Saône, Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise, Somme, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Territoire-de-Belfort.

● *21 septembre :* Calvados, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe.

AGRICULTURE

Le gouvernement ne prendra pas de décision sur les vins avant le 9 septembre

La situation reste tendue dans le Midi

Après les manifestations de mercredi — détournement sur des itinéraires de fantaisie des voitures de touristes, interception de camions-citernes transportant du vin italien, jets de pierre sur des voitures étrangères (« le Monde » du 25 juillet), — la situation reste tendue dans le Midi viticole, en particulier dans l'Aude et l'Hérault. Le comité d'action viticole prépare la journée d'action du 31 juillet.

Le gouvernement français n'envisage pas de prendre des mesures de sauvegarde au plan national d'ici le 9 septembre, date de la prochaine réunion des Neuf sur la réforme des règlements viticoles, indique M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, dans une interview au *Midi libre* parue le vendredi 25 juillet. Selon le ministre *« la situation est moins « lourde » qu'elle ne l'était l'année dernière. Nous avons distillé, depuis le 1er septembre 1974, onze millions d'hectolitres de vin et nous aurons pour les six départements du midi gros producteurs, au 31 août, un stock qui sera de 12,5 millions contre 13,5 l'an dernier. C'est-à-dire le même stock qu'en 1971 et 1972. »*

En cas d'échec le 9 septembre, M. Bonnet *« demanderait au gouvernement de prendre des mesures pour appliquer, par exemple, des taxes compensatoires aux vins importés à bas prix. »*

Réuni jeudi, le conseil d'administration de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles *« s'étonne et déplore »* que les Neuf n'aient pris aucune décision mardi à Bruxelles. La F.N.S.E.A. se prononce pour une politique de la qualité (par un relèvement du titre alcoométrique des vins de table, mesure proposée par la commission européenne) et le contrôle de la production (arrachage et reconversion de certaines vignes, distillation obligatoire de certains vins).

Un organisme d'intervention devrait être créé en France pour faire appliquer ces mesures communautaires et nationales, affirme la F.N.S.E.A. Dans l'attente de ces décisions elle demande au gouvernement de réduire les *« distorsions de concurrence »* entre la France et l'Italie résultant de la situation monétaire.

De son côté, l'association des maires de l'Hérault profondément déçue par le *« fiasco total »* (...) *« à Bruxelles »*, a adressé un télégramme au premier ministre, M. Jacques Chirac, dans lequel elle *« fait toute réserve sur la répercussion de cet échec et décline toute responsabilité quant aux troubles graves qui pourraient se produire »*.

Selon les experts américains

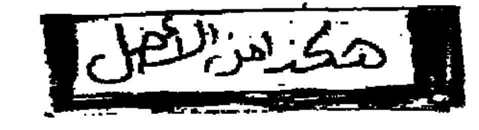
L'U.R.S.S. IMPORTERAIT EN 1975 20 MILLIONS DE TONNES DE CÉRÉALES

L'U.R.S.S. a signé, le 24 juillet, un contrat avec la commission canadienne de blé qui prévoit la livraison, entre novembre 1975 et août 1976, de 1 million de tonnes de blé. Le montant du contrat est estimé à 226 millions de dollars.

Ce nouvel achat porte à quelque 14 millions de tonnes le total des récents achats de grains de l'U.R.S.S. à l'étranger : 3 millions de tonnes au Canada, 750 000 tonnes à l'Australie, et 9,8 millions de tonnes aux Etats-Unis.

Selon le département américain de l'agriculture, l'U.R.S.S. achètera à l'étranger pour environ 6 millions de tonnes de céréales au cours des prochains mois. Les experts américains estiment que la récolte céréalière soviétique ne dépassera pas 185 millions de tonnes, en 1975, alors qu'au printemps on tablait sur 210 millions de tonnes. La sécheresse qui sévit dans certaines régions de l'U.R.S.S. expliquerait cette révision en baisse des objectifs. Compte tenu de ces prévisions, Washington estime que l'U.R.S.S. devra importer cette année environ 20 millions de tonnes de céréales.

A Moscou, les observateurs jugent ces prévisions par trop pessimistes. Le ministre soviétique de l'amélioration des terres, M. Alexeevski, a déclaré, le 23 juillet, que *« la récolte de 1975 sera meilleure que celle de 1974, qui avait été de 195 millions de tonnes ». — (A.F.P.)*



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

Marché très irrégulier

tendance a été très irrégu-
ce jeudi à la Bourse de

usses et baisses ont alterné
presque tous les comparti-
s, s'équilibrant à peu de
près, si bien qu'en clôture
différents indices n'avaient
varié.

e trentaine de valeurs ont
é de 1 à 2 % et vingt-cinq
baissé dans des proportions
u près identiques. Ailleurs,
carts de cours ont été géné-
ent insignifiants. Le secteur
aire et la sidérurgie se sont
eu raffermis. A l'inverse la
ruction électrique s'est alour-
Pour clore cette liste, ajou-
que les affaires ont été
mement calmes.

f, la séance a été assez déce-
. Dans la mesure où le nou-
mois boursier commençait
ur, l'on pouvait s'attendre à

dire vrai, le comportement
le moins indécis du marché
raiment rien pour surpren-
Wall Street continue de se
r à un rythme accéléré. La
de l'inflation, qui y règne,
opage. Les investisseurs bri-
ques ont, pour le moment
leurs achats. Enfin, les opé-
rs, qui s'apprêtent à parti-
au grand exode estival du
d'août, ne sont pas enclins
initiatives.

taux de l'argent placé en
rt a été fixé à 3 1/2 %
ngé).

le marché de l'or, toujours
actif, les cours ont fléchi
le sillage du dollar. Le lingot
du 105 F à 23 895 F, le kilo en
54 F à 23 910 F et le napo-
1,10 F à 249,90 F (après
F). Le volume des transac-
a encore augmenté :
millions contre 23,74 mil-

sse de rente 4 1/2 % 1973
l'emprunt 7 % 1973.

valeurs étrangères, fermeté
ines d'or. Les américaines
aissé. Tassement des alle-
s et des pétroles interna-
.

x du marché monétaire

Effets privés .... 7 %

LONDRES

Le marché est un peu mieux orienté, ce vendredi, à l'ouverture. Les industrielles progressent légèrement de même que les pétroles et les immobilières. Stabilité des banques. Les mines d'or sont bien tenues. Effritement des fonds d'Etat.

OR (ouverture) dollars : 165 .. contre 164 65

VALEURS	CLOTURE 24/7	COURS 25/7
War Loan 3 ½ %	25 5/8	25 1/2
Beechamps	274 ...	274 1/2
British Petroleum	512 ..	517 1/2
Shell	294 ...	297 ..
Vickers	120 ...	123 ..
Imperial Chemical	248 ...	249 ...
Courtaulds	108 ...	110 ...
De Beers	311 ...	311 1/2
*Western Holdings	34 ...	34 1/8
Rio Tinto Zinc Corp	173 ...	174 ...
*West Driefontein	42 1/2	42 7/8

(*) En livres.

NOUVELLES DES SOCIETES

SCHLUMBERGER. — Le bénéfice net du premier semestre s'élève à 95,1 millions de dollars, soit 1,73 dollar par action, contre respectivement 63,3 millions de dollars et 1,15 dollar pour la période correspondante de 1974. Le chiffre d'affaires atteint 755,5 millions de dollars contre 574,4 millions de dollars.

TELEMECANIQUE ELECTRIQUE. — Chiffre d'affaires hors taxes du premier semestre : 343,85 millions de francs contre 537,43 millions.

CROUZET. — Chiffre d'affaires hors taxes du premier semestre : 182,24 millions de francs contre 170,38 millions.

NOVAFER. — Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 1974-1975 : 845,43 millions de francs contre 674,64 millions.

INSTITUT MERIEUX. — Chiffre d'affaires hors taxes du premier semestre : 184,45 millions de francs contre 140,88 millions.

INTERNATIONAL NICKEL. — Bénéfice net du premier semestre : 105,4 millions de dollars, soit 1,41 dollar par action, contre respectivement 153,3 millions de dollars et 2,06 dollars.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	23 juill.	24 juill.
Valeurs françaises....	124,6	124,2
Valeurs étrangères....	129,1	128,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général........	72,8	72,4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	24/7	25/7
1 dollar (en yens) ...	298 75	298 77

NEW YORK

Nouvelle baisse mais reprise des valeurs vedettes

Le mouvement de baisse, qui s'était amorcé à la veille du dernier week-end, s'est poursuivi et même encore étendu jeudi à Wall Street. Une reprise très sélective s'est cependant produite en cours de séance. Mais elle a uniquement intéressé les valeurs vedettes (Blue Chips) de sorte qu'en clôture l'indice des industrielles enregistrait une avance de 3,60 points à 840,27, alors que le nombre de baisses (1 047) était presque trois fois plus important que celui des hausses (387).

Une forte activité a continué de régner : 20,55 millions de titres ont changé de mains contre 20,15 millions la veille.

Le renchérissement des taux d'intérêt a continué d'exercer un effet dépressif sur le marché. Les propos tenus par le président de la Réserve fédérale ont toutefois un peu atténué ses craintes. Celui-ci a déclaré en substance que l'organisme n'intervenait sur le marché de l'argent que dans l'unique but de ramener la masse monétaire à un niveau raisonnable. Les opérateurs en ont déduit que la FED n'entendait pas imposer de trop fortes contraintes à l'économie au moment où les premiers signes de reprise apparaissent, ce qui explique les mouvements de reprise partiels enregistrés. A Wall Street, l'on guette néanmoins avec impatience la réaction de la First National City Bank.

Indices Dow Jones : transports, 161,55 (— 1,14) ; services publics, 80,01 (— 1,12).

VALEURS	COURS 23/7	COURS 24/7
Alcoa	45 3/4	45 1/2
A.T.T.	49 1/8	49 ...
Boeing	28 1/4	28 ...
Chase Manhattan Bank	36 ...	34 5/8
Du Pont de Nemours	121 3/4	124 1/4
Eastman Kodak	96 3/8	99 1/2
Exxon	87 7/8	87 1/2
Ford	39 3/8	39 1/2
General Electric	49 3/8	49 ...
General Foods	25 5/8	25 1/4
General Motors	49 3/4	50 1/2
Goodyear	19 1/4	19 ..
I.B.M.	193 ...	194 1/4
I.T.T.	22 7/8	22 1/2
Kennecott	36 1/4	35 1/8
Mobil Oil	45 7/8	45 3/4
Pfizer	28 1/2	28 3/4
Schlumberger	80 ...	81 1/4
Texaco	25 3/8	25 3/4
U.A.I. Inc.	24 1/4	24 3/8
Union Carbide	58 1/2	58 1/2
U.S. Steel	57 5/8	58 1/4
Westinghouse	18 ...	18 1/4
Xerox	60 1/2	58 1/4

BOURSE DE PARIS — 24 JUILLET — COMPTANT

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24/7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 350	4 336	4 33
Canada ($ can. 1)	4 224	4 203	4 23
Allemagne (100 DM)	171 780	171 525	171 ..
Belgique (100 fr.)	11 554	11 538	10 87
Danemark (100 krd.)	74 570	74 270	75 ..
Espagne (100 pes.)	7 496	7 489	7 45
Grande-Bretagne (£ 1)	9 479	9 456	9 47
Italie (100 lires)	8 659	8 658	8 61
Norvège (100 krs.)	81 770	81 550	82 ..
Pays-Bas (100 fl.)	167 ...	166 225	158 25
Portugal (100 esc.)	16 705	16 715	15 ..
Suède (100 krs.)	102 820	102 625	102 50
Suisse (100 fr.)	162 325	162 115	162 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24/7
Or fin (kilo en barre)	23964 ..	23860 ..
Or fin (kilo en lingot)	24000 ..	23895 ..
Pièce française (20 fr.)	251 ..	249 90
Pièce française (10 fr.)	181 20	178 50
Pièce suisse (20 fr.)	235 ..	234 ..
Union latine (20 fr.)	223 50	223 50
Souverain	228 10	223 ..
Pièce de 20 dollars	1090 ..	1088
Pièce de 10 dollars	568 ..	567 ..
Pièce de 5 dollars	357 50	370 ..
Pièce de 50 pesos	963 ..	954 50
Pièce de 10 florins	210 50	208 90

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Pour des raisons essentiellement politiques

Le plan français de relance ne sera présenté qu'en septembre

M. Giscard d'Estaing s'informe avant d'arrêter son contenu

L'échange de vues qu'auront ce vendredi 25 juillet MM. Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt sur les *moyens de la relance économique* restera sans doute assez vague ; pour deux raisons principales :

1) La situation des deux pays est assez différente et appelle donc des *thérapeutiques divergentes.* Si la récession industrielle frappe l'Alle*magne aussi bien que la France, si* le chômage dépasse le million de salariés en République fédérale et se situe dans ces parages de ce côté-ci du Rhin, le niveau d'inflation demeure chez nous presque double de celui de l'Allemagne, et l'équilibre commercial reste précaire ici, alors que la balance allemande continue à connaître des excédents confortables.

Plus fondamentalement, le pouvoir d'achat de la grande majorité des salariés continue à progresser en République fédérale, alors que celui des salariés diminue en France, du *fait du ralentissement de la progres*sion des gains nominaux et, surtout, de la réduction des horaires de travail. Du coup, la consommation a recommencé à progresser en Allemagne (malgré un fort gonflement de l'épargne), tandis qu'elle fléchit dans *notre pays. Il est donc moins urgent,* outre-Rhin, de la stimuler.

La politique de Bonn a, d'autre part, relancé l'investissement public bien avant qu'on ne l'imite à Paris ; même si les espoirs gouvernementaux quant aux résultats ont été déçus en Allemagne, il ne saurait être question pour le chancelier Schmidt d'alourdir indéfiniment un déficit des finances publiques qui avoisine aujourd'hui 100 milliards de francs ! Paris, qui commence seulement à connaître le déséquilibre du budget public, peut au contraire envisager une aggravation sensible de celui-ci, sans autre danger sérieux que... de contredire les préceptes antérieurs de M. Giscard d'Estaing.

Plus qu'à une véritable coordination des politiques conjoncturelles entre Paris et Bonn, c'est donc à une *information sur leurs projets* réciproques que procéderont les deux hommes d'Etat.

2) M. Giscard d'Estaing serait d'ailleurs bien empêché d'expliciter *son dispositif, puisque celui-ci* est loin d'être au point. Le président de la République, qui préfère ne présenter son plan qu'au début de septembre — pour marquer *« un grand coup psychologique »,* au moment du retour des vacances, en liant cette relance au projet de budget pour 1976, — en est à consulter *ministres — un nouveau comité* interministériel a lieu vendredi après-midi — et administrations. Il n'a pas davantage fixé le montant de l'« ardoise » nécessaire, à son avis, pour tenter de sortir l'économie française de la léthargie : 20 milliards ou davantage ? La répartition entre investissements publics et aide à la consommation n'est pas non plus fixée.

On sait simplement que plusieurs des mesures qui pourraient avoir un effet direct sur le chômage seront *dissociées de l'ensemble, pour faire* l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux. Ce sera le cas notamment des règles sur la réduction du temps de travail et de l'amélioration de la retraite perçue à partir de soixante ans.

Le grandes orientations

Pour l'instant, on peut considérer comme probables les orientations suivantes :

● *Relance de l'investissement.* — Le président de la République a demandé aux administrations de lui présenter les projets d'équipement qui pourraient faire l'objet d'une mise en œuvre très rapide : travaux des collectivités locales, investissements routiers, équipements téléphoniques, travaux des entreprises nationales... Un choix sera fait à la fin août entre ces projets, une partie d'entre eux bénéficiant d'un financement supplémentaire. Il est également question de majorer la dotation H.L.M. et de hâter la réali*sation de quelques équipements col*lectifs.

● *Aide à la trésorerie des entreprises.* — La demande des P.M.E. de *retarder* d'un mois le paiement de la T.V.A. a de bonnes chances d'être retenue. Non pas que la rue de *Rivoli soit* convaincue, *sur le fond, par* l'argumentation des amis de M. Gingembre : mais l'Elysée préfère cette concession fiscale à la mise au chômage à l'automne de plusieurs dizaines de milliers de salariés par de petites entreprises en difficultés financières.

● *Stimulation de la consommation.* — Les *« mesures spécifiques »* dont a *parlé* récemment M. Fourcade — hostile à une *« relance globale »* — pourraient être une majoration de la retraite minimale aux personnes âgées, une prime familiale spéciale (pour le premier et le troisième enfant ?), ainsi qu'un desserrement du crédit à la consommation, pour inciter les Français à reprendre leurs achats de biens d'équipement ménager et d'automobiles neuves.

Il n'est pas impossible non plus qu'on s'oriente vers une réduction — temporaire — de l'impôt sur le revenu. Ce serait l'inverse du prélèvement exceptionnel opéré, dans une conjoncture différente, en 1974, pour, à l'époque, modérer la demande des consommateurs. Après avoir imité l'an dernier le maniement conjoncturel de la fiscalité mis au point à Bonn, le gouvernement français en étendrait cette année l'application, grâce à ce différé d'imposition fiscale.

Telles sont les grandes lignes de l'action souhaitée par le président de la République. Il reste environ six semaines pour la mettre en forme.

GILBERT MATHIEU.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Mario Soares* sera le rédacteur en chef du « journal inattendu » de R.T.L., le samedi 26 juillet, à partir de 13 heures.

● *L'Unesco a pris acte de la désignation de M. Ibrahim Souss* en qualité d'observateurs de l'Organisation de libération de la Palestine près de l'Unesco, dans une note adressée le 22 juillet à l'O.L.P.

Provisoirement, la mission d'observation de l'O.L.P. peut être jointe au siège de la Ligue arabe (138, bd Haussmann, 75008 Paris).

Au cours de sa visite officielle à Bucarest

M. Chirac affirme que la France reste fidèle au « grand dessein » du général de Gaulle

De notre envoyé spécial

Bucarest. — M. Jacques Chirac, après avoir déposé une couronne de fleurs au monument des héros de la lutte pour la liberté du peuple, de la patrie et pour le socialisme, s'entretient ce vendredi 25 juillet avec M. Manea Manescu, premier ministre de Roumanie. *Il doit ensuite visiter* une usine d'ordinateurs et différents quartiers d'habitation de Bucarest puis offrir à l'ambassade de France un dîner en l'honneur du chef du gouvernement roumain.

Arrivé jeudi en fin de journée à l'aéroport d'Otopeni, M. Jacques Chirac a été l'hôte, en fin de soirée, de M. Manescu au siège du gouvernement roumain, dans le décor quelque peu glacial et impersonnel d'un palais de style socialiste. Le président du conseil roumain, dans son toast, a notamment insisté sur « sa conviction » qu'une large collaboration était ouverte entre les deux pays. Evoquant l'attitude originale prise par la Roumanie dans le bloc de l'Est, il a déclaré : *« Nous estimons que dans les conditions actuelles, tous les Etats, quels que soit leurs régimes social et politique, doivent participer sur la base de l'égalité à la solution dans l'intérêt de tous les peuples des problèmes d'intérêt général de l'humanité. »*

M. Manescu a ajouté : *« A notre avis, en Europe, il y a encore des blocs militaires, des troupes et des bases militaires étrangères sur le territoire d'autres pays. Sur notre continent, se trouve concentré un immense arsenal militaire y compris nucléaire. Voilà pourquoi, selon nous, la conférence d'Helsinki ne représente pas un point terminal mais un point de départ. »*

M. Jacques Chirac, dans sa réponse, a évoqué la visite à Bucarest du général de Gaulle en 1968, qui avait exalté alors *« la politique de détente, d'entente et de coopération avec les pays de l'Est ».* Il a ajouté : *« Aujourd'hui comme hier la France demeure fidèle à ce grand dessein. »*

A propos de la conférence d'Helsinki, le premier ministre a souligné qu'elle devait être *« une étape importante pour les relations entre l'Est et l'Ouest ».* Il a également évoqué le projet de conférence, qui doit permettre de réaliser un nouvel ordre économique international. A plusieurs reprises M. Jacques Chirac a fait état des initiatives de M. Valéry Giscard d'Estaing. Il a dit notamment que la France était *« décidée à développer le dialogue Nord-Sud comme elle avait été convaincue de développer le dialogue Est-Ouest ».*

Des échanges insuffisants

En conclusion, le premier ministre a assuré que le développement satisfaisant des échanges entre la Roumanie et la France n'était toutefois pas suffisant.

Les conversations de cette journée de vendredi doivent d'ailleurs porter essentiellement sur les échanges économiques. Les Roumains proclament qu'ils appartiennent à la catégorie des nations sous-développées. Cette affirmation pourrait apparaître masochiste si elle ne cachait en fait l'ambition de bénéficier des clauses préférentielles prévues par le Marché commun pour les Etats en voie de développement. *La* délégation française, semble-t-il, n'est pas décidée à accorder à la Roumanie le bénéfice de telles clauses, car, comme l'indique M. Chirac, il faut protéger le marché intérieur français que menaceraient par exemple de libres exportations roumaines de textile et de chaussures.

En revanche, le premier ministre est tout prêt à discuter, et il doit le faire au cours de cette journée de vendredi ainsi qu'à la fin de son séjour à Bucarest, de la négociation d'une accord décennal de coopération concernant aussi bien le volume des échanges que des conditions particulières de crédit dans le cadre d'opérations de coopération et non d'échanges commerciaux au sens strict du terme.

Pour montrer sa bonne volonté, M. Chirac semble décidé à examiner avec bienveillance le problème du statut de l'Eglise roumaine de Paris. Mais il affirme qu'il n'est absolument pas question pour la France de retirer sa protection au prêtre qui dessert cette institution. Quant à la requête présentée par les Roumains d'ouvrir un consulat à Marseille elle semble avoir peu de chance d'être acceptée par le gouvernement français.

ANDRÉ PASSERON.

Détenu depuis le coup d'État militaire

M. LUIS CORVALAN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU P.C. CHILIEN EST HOSPITALISÉ

Santiago-du-Chili (A.P.). — M. Luis Corvalan, secrétaire général du parti communiste chilien, emprisonné après le coup d'Etat militaire de septembre 1973, a été conduit, le jeudi 24 juillet, à l'hôpital naval de Valparaiso « pour y subir une opération d'urgence à la suite d'une appendicite aiguë », a annoncé le bureau de presse du gouvernement *militaire.*

Le leader communiste est le prisonnier politique le plus important détenu par la junte. Entré dans la clandestinité au lendemain du coup d'Etat, il fut arrêté quinze jours après et déporté dans l'île Dawson, à l'extrême sud du pays. En raison des conditions climatiques très dures, M. Corvalan et ses compagnons de captivité avaient été transférés en mai 1974 à Ritoque, localité située au nord de Valparaiso.

Le numéro du « Monde » daté 25 juillet 1975 a été tiré à 506 066 exemplaires.

A B C E F G H